

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES
SCIENCES DE GESTION**

DÉPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de fin d'études

**En vue de l'obtention du Diplôme de Master académique en Sciences
Financières et Comptabilité**

Option : Finance et banque

Thème

**L'importance de la monétique dans le développement
du secteur bancaire algérien. Cas : BNA, agence 583,
Tizi-Ouzou**

Réalisé par:

- BELBRAHIM Hanane
- BEKHTAOUI Sonia

Sous la direction de :

SIMANSOUR Farida

Membre de jury:

Président: BELKIS ANNANE Souhila

Examineur: BENMANSOUR KOLLI Sonia

Rapporteur : SIMANSOUR Farida.

Promotion 2022-2023

Remerciements

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage, la volonté et la patience tout au long de notre cursus.

*Nous avons l'honneur et le plaisir de présenter notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à notre promotrice Mme **SIMANSOUR Farida**, pour sa précieuse aide, ses orientations et le temps qu'il nous a accordé pour notre encadrement.*

*Nos remerciements les plus sincères et les plus profonds sont adressés à tout le personnel de la banque nationale d'Algérie (BNA), agence 583 de Tizi-Ouzou, qui nous ont encadrés et soutenus durant notre stage pratique et spécialement Mme **HARCHAOUI Yasmina**.*

Nos sincères remerciements vont aussi aux membres du jury qui ont eu l'amabilité d'accepter de consacrer un peu de leur précieux temps pour lire et évaluer ce travail.

Nous remercions également tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'achèvement de notre travail.

Merci !

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents

À Mes Frères

À ma sœur

À mon fiancé

À toutes ma famille et mes amis.

B. Hanane.

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Aperçu global sur la banque, la monnaie et la monétique	
Introduction	04
Section 1 : Bref rappel sur la banque	05
Section 2 : les contours du concept de monnaie	14
Section 3 : Aperçu sur la monétique	24
Conclusion	32
Chapitre II : Généralité sur la monétique en Algérie	
Introduction	33
Section 1 : le système bancaire Algérien	34
Section 2 : Etat des lieux de la monétique en Algérie	44
Section 3: les instruments de la monétique en Algérie	53
Conclusion	63
Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique	
Introduction	64
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil (la Banque Nationale d'Algérie, agence 583, nouvelle ville, Tizi-Ouzou)	65
Section 2 : aperçu général sur les produits et services monétiques proposés par la BNA	69
Section 03 : Démarche méthodologique et interprétation des résultats de l'étude relative au niveau d'utilisation de la carte CIB par les clients de la BNA, agence 583, nouvelle ville Tizi-Ouzou.	79
Conclusion	99
Conclusion générale	100
Bibliographie	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des schémas	
Annexes	
Table des matières.	

Liste des abréviations

ABEF : Association des Banques et des Etablissements Financiers

AME : Agence Monétique Electronique

ARTS: Algeria Real Time Settlement

ATCI : Système de Télé Compensation Interbancaire

AMF : Autorité des marchés financiers.

ATM : Automated Teller Machine

BA : Banque d'Algérie

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCA : Banque Central d'Algérie

BCIA : Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BFI : Banques de Financements et d'Investissement

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CA : Conseil d'Administration

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CCP : compte chèque postaux

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CIB : Carte Interbancaire

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNMA : Caisse Nationale des Mutualités Agricoles

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CPI : Centre de pré-Compensation Interbancaire

DA : Dinar Algérien

DAB : Distributeurs Automatiques de Billets

DM: Direction Monétique

DPAC : Département Promotion et Action Commerciale

DRE : Direction de Réseau d'Exploitation

E-Banking : Banque Electronique

E-Paiement: Paiement Electronique

EPE : Entreprises Publiques Economiques

FA : Franc Algérien

GAB : Guichets Automatiques de Banque

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GRPS : General Packet Ratio Service

IP : Internet Protocol

LMC : Loi relative à la Monnaie et au Crédit

MPTIC : Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes industries

RMI : Réseau Monétique Interbancaire

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

RTGS : Système de règlement brut en temps réel de gros montant et de paiement urgent

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique

SPA : Société Par Action

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

TPE : Terminal de Paiement Electronique

TCP : Transmission Control Protocol

TIP : Titre Interbancaire de Paiement

TVP : Terminal Virtuel de Paiement

Introduction générale

Introduction générale

La monnaie a connu des réformes diverses. De la préhistoire à nos jours, les agents économiques ont progressivement perfectionné les formes et les fonctions de la monnaie.

Tout au début, l'homme utilisait le troc pour concrétiser ses échanges. Ce dernier consiste à échanger une marchandise contre une autre. Mais cette démarche rendait nécessaire l'existence d'une double coïncidence des biens aboutissant à un stockage coûteux. Et c'est ainsi que les sociétés vont opter pour un étalon commun de référence. Cet étalon sera utilisé par tous les acteurs économiques dans leurs échanges et sera qualifié de monnaie.

Ainsi, la monnaie contribuera à éliminer les contraintes rencontrées dans le troc, passant d'un stade de monnaie marchandise qui consiste à utiliser des marchandises comme moyen d'échange, (le sel, les coquillages, les perles, etc.) à un stade de monnaie métallique comme l'emploi de métaux précieux (l'argent, l'or,...). Subséquemment, la monnaie métallique se voit, de plus en plus, remplacée par la monnaie fiduciaire (monnaie manuelle) qui comprend la monnaie divisionnaire et les billets de banque. Son évolution n'est pas restée figée à ce stade. En effet, la monnaie scripturale représente, de nos jours, une part très importante des moyens de règlement tels que le chèque, le virement, le prélèvement automatique, le titre interbancaire de paiement, les cartes bancaires et la monnaie électronique dite monétique.

La monétique n'a cessé d'évoluer pour offrir de plus en plus de services. Plusieurs progrès technologiques et organisationnels ont été aussi accomplis sur le plan international afin d'interconnecter les systèmes de paiement de plusieurs pays, faisant ainsi étendre la portée de ce moyen à des endroits de plus en plus éloignés. De nos jours, ces nouveaux moyens de paiement électroniques peuvent accompagner le consommateur partout dans ses déplacements domestiques et internationaux en lui offrant la liberté, la portabilité, mais surtout la sécurité,

La monétique est un élément prépondérant du système bancaire algérien, car elle permet de faciliter les transactions commerciales et de développer la bancarisation de l'économie.

Le système bancaire algérien a connu plusieurs mutations dans son ensemble, la modernisation de ce système est devenue une obligation, avec l'apparition de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous assistons à une modernisation des systèmes de monétique en particulier et du système bancaire en général.

L'Algérie, à l'instar des autres pays, s'investit depuis 1990, dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et de s'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de la loi n°90-10 du 14 Avril relative à la monnaie et au crédit. Plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tout le système bancaire.

L'Algérie a introduit la monétique dans son secteur bancaire en 1997, mais le véritable changement se réalise en 2006 lors du lancement du paiement par carte interbancaire sur l'ensemble du territoire national. Est ainsi créée la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique) ; dont la principale mission est d'accompagner les banques dans la conception et la mise en œuvre des produits monétiques. Le lancement du projet monétique pour la SATIM a permis la mise en place du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie, favorisant une plus grande proximité entre les banques et leurs clients à travers l'offre du service de retrait de billets de banque aux guichets automatiques et le service de paiement sur le Terminal de Paiement Electronique (TPE). Notre intérêt pour cette thématique a été suscité par son évolution, que nous avons tous pu suivre. Cette évolution nous a permis d'approfondir notre compréhension de cette thématique, que nous abordons dans ce mémoire.

Notre objet d'étude porte fondamentalement sur : « l'importance de la monétique dans le développement du secteur bancaire algérien »

La question centrale est le rôle que la monétique joue au sein de la BNA agence 583 de Tizi-Ouzou. Ce qui nous amène à formuler la problématique suivante :

« Quel est le rôle que la monétique joue dans le développement du secteur bancaire algérien, notamment au niveau de la BNA agence 583 de Tizi-Ouzou ».

De cette question principale, nous pouvons soulever un certain nombre de questions secondaires à savoir :

- Qu'est-ce que la monétique ? Quels sont les produits monétique proposés par la BNA et quelles sont leurs fonctionnalités ?
- Quelles sont les causes de la sous-utilisation de la monétique en Algérie ?
- Quelle est l'importance de la culture monétique dans le développement de la monétique en Algérie ?

L'objectif de notre recherche est double. Sur le plan théorique, il s'agit de présenter des éléments théoriques relatifs à la problématique posée. Sur le plan pratique, il s'agit d'analyser le degré d'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement électronique en Algérie en nous focalisant sur la BNA (Agence 583 de Tizi-Ouzou) mais aussi d'identifier les raisons principales de sa sous-utilisation et d'essayer de formuler quelques perspectives qui pourraient être utiles à la généralisation de la culture monétique et du paiement électronique.

Pour répondre aux questions posées, nous avons adopté une démarche descriptive et analytique à double approche, la première est d'ordre théorique, elle repose sur la recherche documentaire et bibliographique qui portent essentiellement sur la monétique. La seconde est

une étude de cas au sein de la BNA agence 583 de Tizi-Ouzou, nous avons utilisé une combinaison d'entretiens libres et de questionnaires d'enquête.

La démarche de notre travail vise à répondre à ce questionnement, à travers trois chapitres qui structurent ce mémoire.

Le premier chapitre, est réalisé en présentant dans la première section un bref rappel sur la banque. La deuxième section traite de l'évolution de la monnaie et la troisième section d'un aperçu sur la monétique.

Dans le deuxième chapitre, nous abordons la monétique en Algérie à travers trois sections. La première section porte sur le système bancaire algérien. Dans la deuxième section, nous mettons l'accent sur les généralités relatives à la monétique en Algérie. La troisième section traite des instruments de la monétique en Algérie.

Le troisième chapitre, en dernier qui est une approche pratique, est dédié à l'étude du cas de la monétique au sein de la BNA, en trois sections. La première section présente l'organisme d'accueil. La deuxième section présente les produits et services monétiques proposés par la BNA. La troisième section est consacrée à une étude empirique de terrain auprès des clients de la BNA.

Le cas pratique nous permet non seulement d'identifier mais également de comprendre le positionnement de la monétique en Algérie. Nous tentons d'apporter quelques explications sur les retards dans l'utilisation de la monétique soit par les détenteurs de la carte interbancaire soit par les commerçants par l'utilisation des TPE et enfin, nous mettons en relief les différentes difficultés constatées.

A la fin de notre travail nous essayons de formuler et de proposer quelques perspectives qui pourraient éventuellement être utiles au développement de la culture de la monétique en Algérie.

Chapitre I

Aperçu global sur la banque, la monnaie et la monétique

Introduction

La banque est une institution financière qui offre des services de dépôt, de crédit, de placement et de conseil financier à ses clients. Elle joue un rôle essentiel dans l'économie en facilitant le transfert de fonds entre les agents économiques et en participant à la création de la monnaie.

La monnaie est un moyen de paiement dont les formes varient selon les structures économiques et sociales. La monnaie se caractérise par la confiance que ses utilisateurs lui accordent dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir de moyen d'échange. La monnaie, a sous ces conditions, un pouvoir libérateur. Il remplit plusieurs fonctions, une fonction d'intermédiaire dans les échanges, une fonction de réserve de valeur et une fonction d'unité de compte. Le domaine de la monnaie et des moyens de paiement, alimenté par les progrès technologiques, est en constante évolution. En effet, l'univers des moyens de paiement s'est fortement développé à travers le temps et cela se voit par ses multiples formes, passant de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique, qui a dominé le monde des échanges durant ce dernier siècle, d'où l'apparition de la monétique.

La monétique désigne l'ensemble des technologies et des systèmes utilisés pour les paiements électroniques. Elle comprend notamment les cartes bancaires, les terminaux de paiements électroniques, les guichets automatiques, les systèmes de paiements en ligne, etc.....

Ce chapitre sera scindé en trois sections, la première traitera un bref rappel sur la banque, la seconde les contours du concept de monnaie et la troisième section sera consacrée à un aperçu sur la monétique.

Section 1 : Bref rappel sur la banque

La notion de banque remonte à l'antiquité, où les prêteurs sur gages fournissaient des prêts en échange de dépôts de garantie. Cependant, la banque moderne telle que nous la connaissons aujourd'hui a évolué à partir de la pratique de la banque médiévale en Italie, où les changeurs de monnaie ont commencé à offrir des services de dépôt et de prêt. Ces institutions sont devenues connues sous le nom de « banques », du mot italien « BANCA » qui signifie « banc » ou « table », car les changeurs de monnaie utilisaient des tables pour effectuer leurs transactions.

Dans le cadre de cette première section, nous allons présenter quelques concepts relatifs à l'activité bancaire.

1. La banque : Définition, rôle et activités

Pour mieux comprendre les banques, il est important de commencer par en définir les principales caractéristiques.

1.1. La banque ; une multiplicité de définitions

On peut définir la banque comme étant : « un intermédiaire financier spécifique dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts »¹. En général elle effectue cette activité grâce à un réseau d'agence implantés sur le territoire national.

« Une banque est une institution financière essentielle qui collecte l'épargne, accorde des prêts et met à la disposition des clients des moyens de paiement. Bien encadrée, elle est un puissant levier de développement économique, mal encadré, l'activité bancaire est source d'instabilités et de crises »².

« Une banque est une entreprise publique ou privée qui fait le commerce de l'argent : elle reçoit des capitaux placés sur des comptes (d'épargne ou non), échange de la monnaie, prête de l'argent et exécute pour le compte de tiers toutes les opérations du genre financier »³.

A partir de ses trois définitions précédentes, nous constatons que la banque représente un concept qui varie, il serait donc important de définir la banque selon quelques critères économiques, modernes et juridiques.

1.1.1. Définition économique de la banque

Dans leur définition de la banque, les économistes ont tendance à mettre l'accent sur la fonction économique de celle-ci (définition fonctionnelle). Dans ce sens, elle est définie

¹ LAURENCE SCIALOM, « Economie bancaire », 3^{ème} édition, la découverte, Paris, 2013, P. 11.

² <https://www.economie.gouv.fr/facileco/banque>, consulté le 14/04/2023, à 09h38.

³ STEVE BOMPETSI ISAKO, « La restructuration du système bancaire par la banque centrale du Congo », édition L'Harmattan, 2021, p. 7.

comme Suit : « la banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de Deux processus distincts :

-En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux : c'est l'intermédiation bancaire.

-En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire...), c'est le phénomène de désintermédiation»⁴.

De ce qui précède, la banque se situe au centre de l'activité économique, elle est à la fois un secteur, une entreprise et une profession.

1.1.2. Définition moderne de la banque

« La banque moderne est un ensemble de processus industriels mis au service de la Clientèle. Pour la plupart, ces processus mettent en action un grand nombre de fonctions ou de métiers. Ce sont ces enchevêtrements, ces liens et ces interconnexions, quasi permanente, qui rendent complexe l'activité bancaire ».⁵

Le développement des activités bancaire et l'élargissement de celle-ci à d'autres domaines d'intervention (marché financier) nous conduit à identifier la banque moderne qui se différencie de la banque classique ou bien traditionnelle par des activités diverses dans le domaine des services et du hors-bilan.

1.1.3. Définition juridique de la banque

Du point de vue juridique, « une banque est une institution financière faisant des opérations de banque (manipulation de l'argent) telles que définies par la loi et qui sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires correspondantes »⁶.

1.2. Le rôle et les activités de la banque

Les activités de la banque permettent de remplir son rôle.

1.2.1. Le rôle de la banque

Les définitions ci-dessus nous rendent compte des multiples services offerts par les banques, cependant, elles précisent bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux ainsi que les personnes qui ont besoin de fonds.

Du point de vue économique, les banques jouent un rôle très important. « Elles contribuent à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin et présentant des garanties suffisantes. Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de leurs perspectives économiques. Leur rôle peut être comparé à celui du

⁴ GARSUAULT PHILIPPE. PRIAMI STÉPHANE, « La banque : Fonctionnement et stratégies », édition ECONOMICA, Paris, 1995, p.8.

⁵ Idem, p. 241.

⁶ STEVE BOMPETSI ISAKO, Op.cit, P.7.

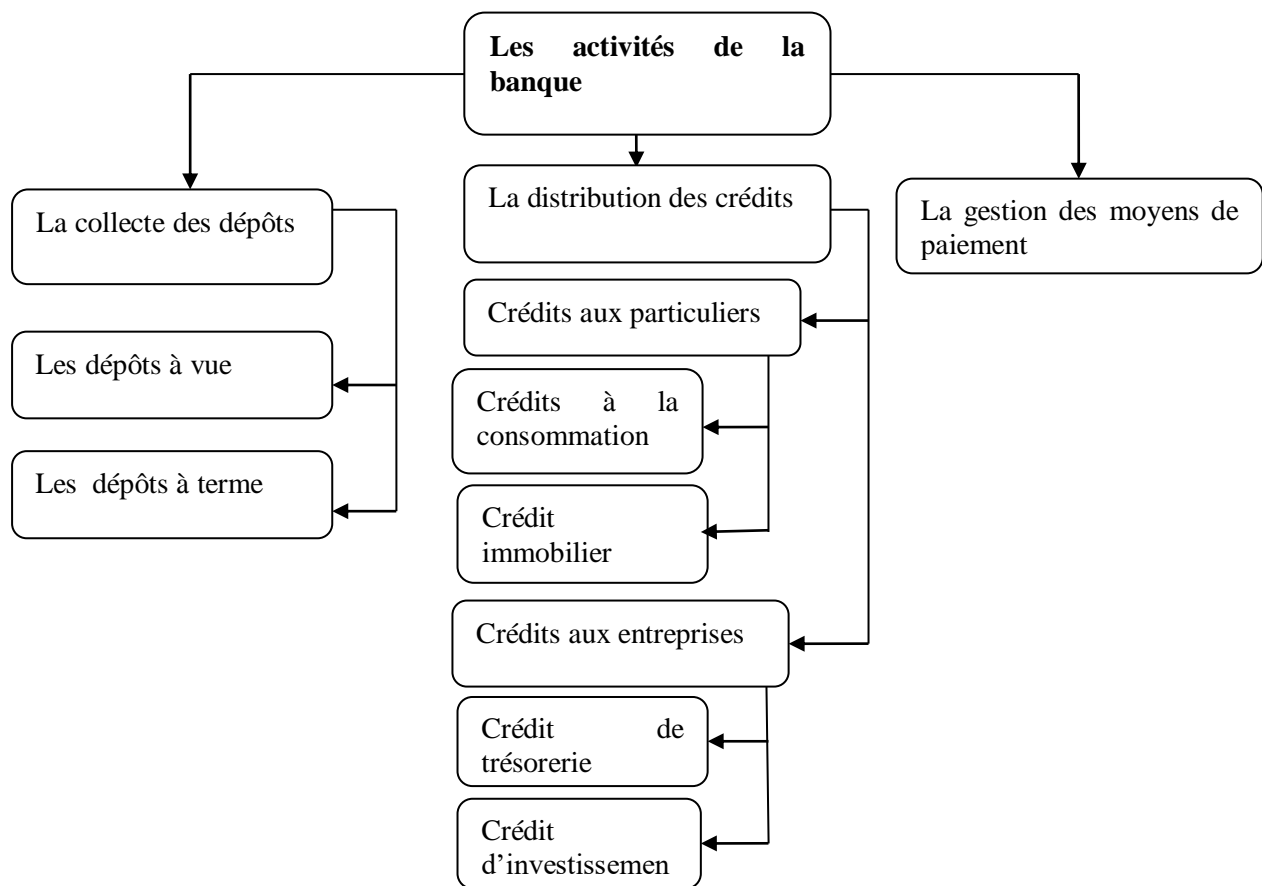
cœur dans un corps humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes qui en ont besoin »⁷.

1.2.2. Les activités de la banque

Parmi les activités de la banque, on peut citer⁸ :

- La collecte des dépôts ;
- La distribution des crédits ;
- La gestion des moyens de paiement.

Schéma n°01 : les activités de la banque



Source : réalisé par nous-mêmes, à partir de la synthèse de nos lectures.

1.2.2.1. La collecte des dépôts

Les dépôts bancaires sont des fonds que les particuliers et les entreprises déposent auprès d'une banque. Ces fonds peuvent être rémunérés ou non, et peuvent être déposés sous forme

⁷STEVE BOMPETSI ISAKO, Op.cit, P.8.

⁸ CATHERINE KARYOTIS, « l'essentiel de la banque » 2^{ème} édition, lextenso France, 2015-2016, pp, 20-30.

scripturale ou non. La banque a le droit de disposer de ces fonds pour ses propres besoins, mais elle doit également fournir à ses clients un service de caisse⁹.

Il existe deux grandes formes de dépôts : les dépôts à vue et les dépôts à terme.

A. Les dépôts à vue

Un dépôt à vue est un type de dépôt bancaire qui permet au déposant de retirer ses fonds à tout moment, sur simple demande du déposant ou de son mandataire.

B. Les dépôts à terme

Les dépôts à terme sont des comptes d'épargne qui offrent un taux d'intérêt plus élevé que les dépôts à vue, mais qui imposent un blocage des fonds pendant une période déterminée.

La durée de ces dépôts à terme est comprise entre un (01) mois et cinq (05) ans.

1.2.2.2. La distribution des crédits

Les banques ont pour fonction historique de financer l'économie. On distingue deux grands types de crédits¹⁰ :

- Crédits aux particuliers ;
- Crédits aux entreprises.

A. Les crédits aux particuliers

On recense deux grands types de crédit pour les particuliers : Les crédits à la consommation. Et les crédits immobiliers.

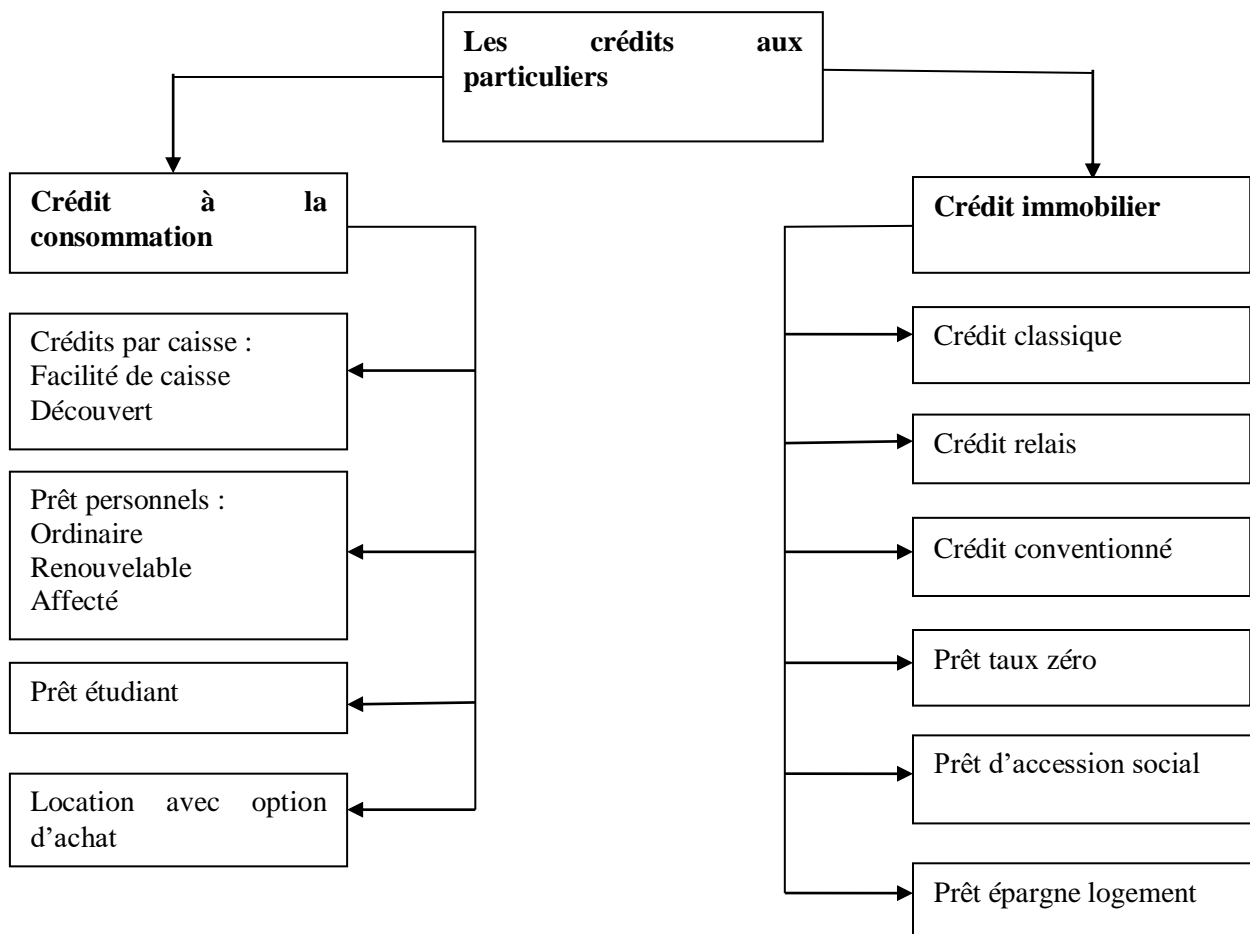
Les crédits à la consommation : (crédits par caisse, prêts personnels, prêt étudiant et location avec option d'achat).

Les crédits immobiliers : (crédits classique, crédits relais, crédit conventionné, prêt à taux zéro, prêt d'accession sociale et prêt épargne logement).

⁹ CATHERINE KARYOTIS, Op.cit, p, 20.

¹⁰ Idem, p. 22.

Schéma n°02 : Les crédits aux particuliers



Sources : réalisé par nous-mêmes, à partir de la synthèse de nos lectures.

B. Les crédits aux entreprises

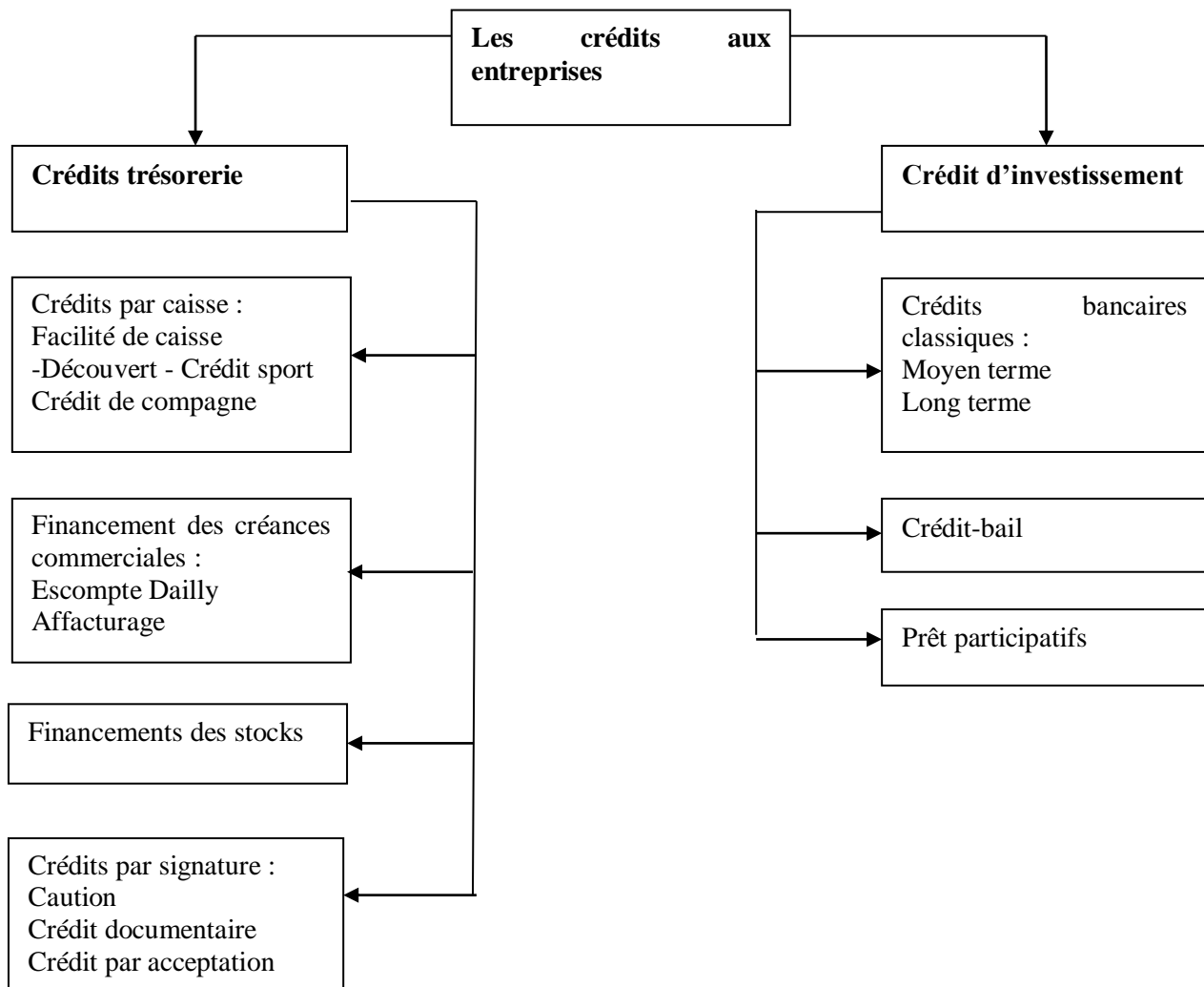
Deux modes de financements s'offrent aux entreprises : les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement¹¹ :

Crédits de trésorerie : (crédit par caisse, financement des créances commerciales, financement de stocks et crédits par signature) ;

Crédits d'investissement : (crédits bancaire classique, crédit-bail et prêt participatifs).

¹¹ CATHERINE KARYOTIS, Op.cit, p, 26.

Schéma n°03 : les crédits aux entreprises



Source : réalisé par nous-mêmes, à partir de la synthèse de nos lectures.

1.2.2.3. La gestion des moyens de paiement

Les banques sont tenues de fournir à leurs clients un service de caisse complet, qui comprend la conservation des fonds déposés, le retrait d'espèces, l'encaissement de chèques et la délivrance de moyens de paiements. Ces services sont essentiels pour permettre aux clients de gérer leur argent efficacement et en toute sécurité.

On appelle moyens de paiement l'ensemble des techniques ou des supports mis à la disposition de la clientèle des banques pour procéder aux règlements ou aux transferts de fonds¹².

¹² CATHERINE KARYOTIS, Op.cit, p.30.

1.3. Les ressources financières, la clientèle et les classifications des banques

Les ressources financières sont la base de l'activité bancaire.

1.3.1. Les ressources financière de la banque

Pour fonctionner, une banque doit collecter des ressources financières avec lesquelles elle pourra accorder des crédits ou acheter des actifs financiers. Ses premières décisions portent alors sur les actions à engager pour collecter ces ressources de façon à ne pas se retrouver en manque et à pouvoir continuer à se développer¹³.

1.3.1.1. Les ressources issues des autres banques et de la banque centrale

Dans le cadre des opérations interbancaires et de trésorerie, une partie des ressources peut être sollicitée auprès des autres banques où de la banque centrale.

1.3.1.2. Les ressources issues de la collecte d'épargne

La raison d'être d'une banque est la collecte de l'épargne des agents économiques, pour la redistribuer sous forme de crédits. Pour ce faire, elles ont besoin d'épargne disponible sur une longue durée. En échange de cette épargne, les clients reçoivent une rémunération, qui peut être définie par le taux d'intérêt réglementé ou libre. Les comptes courants, quant à eux, ne sont pas forcément rémunérés.

Cette ressource n'a pas été fortement privilégiée durant de nombreuses années. Les banques, avec leurs compagnies d'assurance, ont développé des offres alternatives comme les produits d'assurance-vie ou ont proposé des placements en titres financiers, ce qui a détourné l'épargne du bilan des banques. On parle ainsi d'épargne de bilan (comptes courants, livrets, comptes à termes...) et d'épargne hors bilan (placements financiers, assurance vie...) ¹⁴.

1.3.1.3. Les ressources issues des marchés financiers

La collecte de ressources sur les marchés de la dette classique est devenue une source de financement importante pour les banques, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'accès au marché interbancaire. Pour accéder à ces marchés, les banques doivent respecter certaines conditions, notamment la notation de leurs émissions de dettes, la divulgation d'informations sur leurs situations financières et leurs objectifs de développement, et le choix d'une durée d'endettement adaptée à leurs besoins.

L'intérêt du marché de la dette est de pouvoir émettre des produits financiers, comme les obligations, qui vont lui permettre de trouver de la ressource sur une durée assez longue. C'est

¹³ÉRIC LAMARQUE, VINCENT MAYMO, « Économie et gestion de la banque », édition Dunod, Paris, 2015, p. 121.

¹⁴ Idem. p. 123.

une nécessité pour la banque qui pourra ainsi s'engager dans des crédits à moyen ou long terme.

Un établissement financier a l'habitude de mener ce type d'opération pour ses clients. Cependant, lorsqu'il s'agit de sa propre dette, il doit convaincre des investisseurs extérieurs de l'acheter. Il se retrouve alors en concurrence avec d'autres entreprises et l'État, ce qui peut entraîner une hausse des taux d'intérêt.

1.3.1.4. Les fonds propres

Les banques doivent disposer d'un niveau de fonds propres suffisant pour faire face à leurs obligations.

Actuellement, les fonds propres ne représentent que 5% de l'ensemble du passif des banques, contre 25% pour les entreprises classiques les plus endettées.

Pour augmenter leurs fonds propres, les banques peuvent soit :

- Dégager un bénéfice et le conserver dans leurs réserves, cela signifie limiter les distributions de dividendes aux actionnaires ;
- Procéder à des augmentations de capitale, cela consiste à émettre de nouvelles actions pour les acheter.

La seconde solution est plus difficile à mettre en œuvre. La politique financière des banques consiste à trouver un équilibre entre les différentes sources de financements, afin de réduire leur coût et d'assurer leur disponibilité¹⁵.

1.3.2. Les clients de la banque

Parmi les clients de la banque on a trois principaux client sont :

1.3.2.1. Les particuliers

Les particuliers sont des personnes physiques qui ont des besoins bancaires en dehors de leurs activités professionnelles. Ils peuvent être identifiés par des informations telles que leur état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse...), leurs patrimoines et leur capacité civile (majeur, mineur, incapable...).

Les besoins des particuliers sont nombreux et variés. On peut les classer en fonction de leur durée et de leur nature :

- Les besoins à court terme, sont des besoins ponctuels et imprévus, tels que les dépenses de santé ou les réparations d'urgence ;
- Les besoins à moyen terme, sont des besoins récurrents, tels que l'achat d'un véhicule ou la construction d'une extension ;

¹⁵ÉRIC LAMARQUE, VI NCENT MAYMO, Op.cit, p, 126.

- Les besoins à long terme, sont des besoins qui s'inscrivent dans la durée, tels que l'achat d'un bien immobilier.

1.3.2.2. Les entreprises

Les entreprises sont des acteurs économiques qui produisent des biens et services et les vendent à des clients.

A ce moment-là, il s'oriente vers la banque pour déposer des fonds ou avoir des crédits.

1.3.2.3. L'État

L'État est un client des banques, comme les particuliers et les entreprises. L'État dépose des fonds au sein des banques et reçoit des crédits, ou que l'appelle la dette publique pour qu'elles puissent régler ses engagements.

1.3.3. La classification des banques

On peut classer les banques selon le métier et selon le critère juridique:

1.3.3.1. Selon le métier

Selon le métier on trouve¹⁶:

A. La banque de détail

Les banques de détail (ou banque commerciale) proposent des services aux particuliers et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ces services comprennent la gestion des dépôts, la fourniture de moyens de paiement et l'octroi de crédits.

B. La banque d'investissement

Les Banques de Financements et d'Investissement (BFI) fournissent des services financiers aux très grandes entreprises. Ces services leur permettent d'accéder aux marchés financiers et de réaliser des transactions complexes.

C. Les autres métiers de la banque

Les banques ont élargi leurs services à la gestion d'actifs, c'est-à-dire de portefeuilles de titres et d'OPCVM, pour le compte de clients épargnants ou d'entreprises.

1.3.3.2. Selon le critère juridique

Selon le critère juridique on peut dénombrer les banques publiques, privées et mixtes;

A. Les banques publiques

Une banque publique est une institution financière dont les propriétaires sont l'État et les acteurs publics.

¹⁶JÉZABEL COUPPEY-SOUBEYRAN, CHRISTOPHE NIJDAM, « Parlons banque en 30 questions », La documentation Française. Paris, 2014, P, 18.

B. Les banques privées

Les banques privées sont des établissements financiers ou les propriétaires sont des acteurs privés, des entreprises privées ou des particuliers.

C. La banque mixte

Une banque mixte est une société bancaire où les propriétaires sont un mix entre les acteurs publics et privés.

Les banques jouent un rôle important dans la circulation de la monnaie

Section 2 : les contours du concept de monnaie

Pour pouvoir se procurer les biens et services, l'individu utilise un bien particulier, c'est la monnaie.

En effet, tout au début, l'homme lorsqu'il réalisait ses opérations d'achat et de vente de biens, il utilisait le troc qui consiste à échanger une marchandise contre une autre. Mais, ce moyen a montré qu'il faut avoir double coïncidence des besoins et que le stockage doit avoir un coût. De ce fait, une nouvelle forme de monnaie est apparue il s'agit de la monnaie marchandise qui consiste à utiliser des marchandises comme moyens d'échange (bétail, coquillage, Epices...etc.).

La monnaie donc n'est pas restée à ce stade, car elle a subi de nombreuses transformations à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les pièces fabriquées par le trésor public ou monnaie divisionnaire et les billets de la banque ; la monnaie scripturale qui représente la forme la plus importante, elle n'existe, que sur la base des écritures passées dans les comptes des banques tels que les chèques, virements, l'avis de prélèvement et les titres interbancaire de paiement, jusqu'à en arriver à la monnaie électronique.

2.1. La monnaie : Définition et acteurs

La définition de la monnaie est le point de départ pour comprendre les acteurs qui jouent un rôle dans son fonctionnement.

2.1.1. Définition de la monnaie

« La monnaie est un outil de compte et d'échange commun à tous les citoyens de la même zone économique (par extension on pourra dire « universel », en ayant conscience qu'il s'agit d'un « universel » au sein de la zone monétaire considérée) »¹⁷.

¹⁷STÉPHANE LABORDE, « Théorie relative de la monnaie », V2.718, rev.137, 28 octobre2017, p 16.

2.1.2. Les acteurs de la monnaie

Le système monétaire, est l'ensemble des institutions, des mécanismes et des marchés qui permettent la création, la circulation et l'utilisation de la monnaie. Il joue un rôle essentiel dans l'économie, en permettant aux agents économiques de se financer et de réaliser leurs transactions¹⁸.

Nous distinguerons trois composantes d'un système financier : les banques, les marchés et les autorités qui les contrôlent.

2.1.2.1. Les banques

Les intermédiaires financiers sont marqués par leur diversité et par la multiplicité des fonctions qu'ils remplissent. De l'organisme spécialisé dans certaines activités de marché à la banque « universelle », capable d'offrir à sa clientèle tous les services, toute classification exhaustive, comme en propose la comptabilité nationale, fait ressortir l'hétérogénéité des formes juridiques, des tailles, des activités propres à chaque intermédiaire. Seule une partie d'entre eux est impliquée dans des opérations concernant la monnaie.

2.1.2.2. Les marchés de capitaux

Traditionnellement, les marchés financiers sont divisés en deux catégories : le marché monétaire, qui traite des fonds à court terme, et le financier, qui traite des fonds à long terme. Cependant, il est désormais nécessaire d'ajouter les marchés dérivés à cette classification¹⁹.

A. Le marché monétaire

Le marché monétaire est un marché où les agents économiques s'échangent des liquidités à court terme. Il ne s'agit donc pas de monnaie au sens strict, mais de prêts et d'emprunts.

B. Le marché financier

Le marché financier est un marché où les agents économiques peuvent investir de l'argent à long terme. Il est divisé en deux segments : le segment primaire, où les titres sont émis pour la première fois, et le segment secondaire, où les titres déjà émis sont échangés.

Les titres émis sur le marché financier sont des obligations ou des actions :

- **Les obligations** : les obligations sont des titres de créance, représentatifs d'emprunts contractés pour des durées longues, souvent plus de sept (07) ans. Leurs détenteurs sont rémunérés par un coupon payé chaque année et par d'éventuelles primes à l'émission ou au remboursement.
- **Les actions** : sont des titres de propriété, représentatifs d'une part du capital de la société émettrice. Elles donnent à l'actionnaire, un certain nombre de droits : droit de vote dans les

¹⁸ SOPHIE BRANA, MICHEL CAZALS, « la monnaie » 3^{ème} édition, Dunod, Paris, 2014, pp, 25-26.

¹⁹ Idem, p, 28.

assemblées générales, droit à souscription prioritaire lors d'augmentation de capital ou à attribution gratuite d'actions lors d'incorporation de réserves dans le capital, droit à une rémunération : le dividende. Ce dividende dépend des résultats de la société et de la décision prise en matière de distribution des bénéfices.

C. Les marchés dérivés

Les marchés dérivés organisés sur produits financiers sont apparus aux États-Unis dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Sur ces marchés, les participants n'échangent pas des valeurs mobilières ou des devises, mais des contrats qui se rapportent à des actifs sous-jacents qui concernent tant le marché financier que le marché monétaire ou des devises. Ces contrats sont utilisés pour couvrir les risques de taux, de changes ou de variation des cours.

Les deux formes fondamentales de contrats dérivés sont les contrats à terme et les options²⁰.

- **Un contrat à terme** : un contrat à terme est un accord entre deux parties, l'acheteur et le vendeur, qui s'engagent à échanger un actif (sous-jacent) à un prix fixé à l'avance à une date future.

- **Une option** : une option est un contrat qui donne à son titulaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'un actif (sous-jacent) à un prix fixé à l'avance, à une date future.

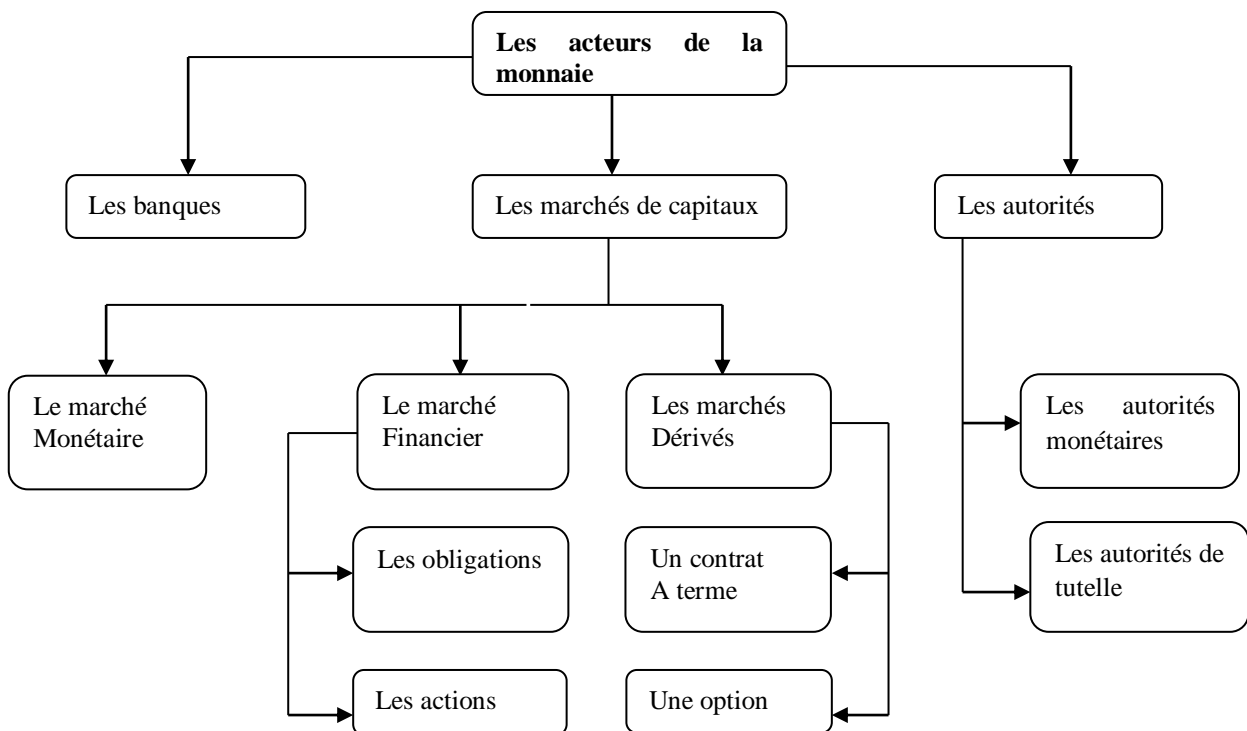
2.1.2.3. Les autorités

Il existe deux types d'autorités financières, les autorités monétaires et les autorités de tutelle. Les autorités monétaires sont responsables de la politique monétaire, tandis que les autorités de tutelle sont responsables de la réglementation et de la surveillance du système financier. C'est le principe de séparation²¹.

²⁰ SOPHIE BRANA, MICHEL CAZALS, Op.cit, pp, 32-33.

²¹ Idem, pp.33-35.

Schéma n°04 : Les acteurs de la monnaie



Source: réalisé par nous-mêmes, à partir de synthèse de nos lectures.

2.2. Les fonctions et les formes de la monnaie

Les fonctions de la monnaie son déterminées par les formes de la monnaie.

2.2.1. Les fonctions de la monnaie

La monnaie est un équivalent général, c’est-à-dire une marchandise qui exprime la valeur d’échange de toutes les autres marchandises. On lui reconnaît traditionnellement trois fonctions :

- Sa première fonction est relative à son caractère d’étalon des valeurs ;
- La seconde est relative à son statut d’intermédiaire dans les échanges ;
- Enfin la monnaie remplit la fonction de réserve de valeur.

2.2.1.1. La monnaie : unité de compte ou étalon des valeurs

La monnaie est un moyen de comparer la valeur des biens et services. En ce sens, elle remplit une fonction d’unité de compte. Elle permet de comparer la valeur de différents biens et services. Cela simplifie les échanges, car il n’est plus nécessaire de négocier les prix relatifs de chaque bien.

Prenons un exemple fictif : si un coquillage de cauri remplit cette fonction d’unité de compte dans une société donnée et qu’un litre de lait équivaut à un coquillage tandis qu’un

litre d'huile équivaut à trois coquillages, alors le rapport d'échange s'établit tel que trois litres de lait équivalent à un litre d'huile²².

La deuxième fonction de la monnaie est aussi liée à sa nature d'équivalent général.

2.2.1.2. La monnaie comme instrument des échanges marchands

La monnaie sert comme moyen d'échange, c'est-à-dire comme outil de transaction. C'est la fonction la plus connue. La monnaie est un moyen d'échange qui permet d'acquérir des biens (voiture, machine, ciment, etc.) et des services (loisir, communication, voyage, etc.), en échange d'une somme d'argent. L'acheteur remet de l'argent au vendeur, qui lui remet le bien ou le service désiré²³.

2.2.1.3. La monnaie en tant que réserve de valeur

Cette fonction de réserve de valeur est considérée comme secondaire par certains auteurs dans la mesure où dans l'histoire, certaines monnaies ne l'ont pas assumée en raison d'une forte instabilité de leur valeur tout en conservant les deux autres fonctions.

La monnaie est un moyen pour les agents économiques de conserver leur pouvoir d'achat dans le temps. Ainsi, comme le soulignait Keynes, elle est un lien entre le présent et l'avenir.

Cette mise en réserve de monnaie peut être motivée par deux raisons principales :

- La synchronisation des revenus et des dépenses, les revenus ne sont pas toujours reçus au moment où les dépenses doivent être effectuées. La détention de monnaie permet de couvrir ce décalage. Par exemple, si un agent est payé au début du mois, il peut détenir de la monnaie pour payer ses factures à la fin du mois ;
- L'incertitude, les agents économiques ne savent pas toujours ce qui va se passer dans le futur. La détention de monnaie permet de se prémunir contre des événements imprévus, tels qu'une perte d'emploi ou une maladie.

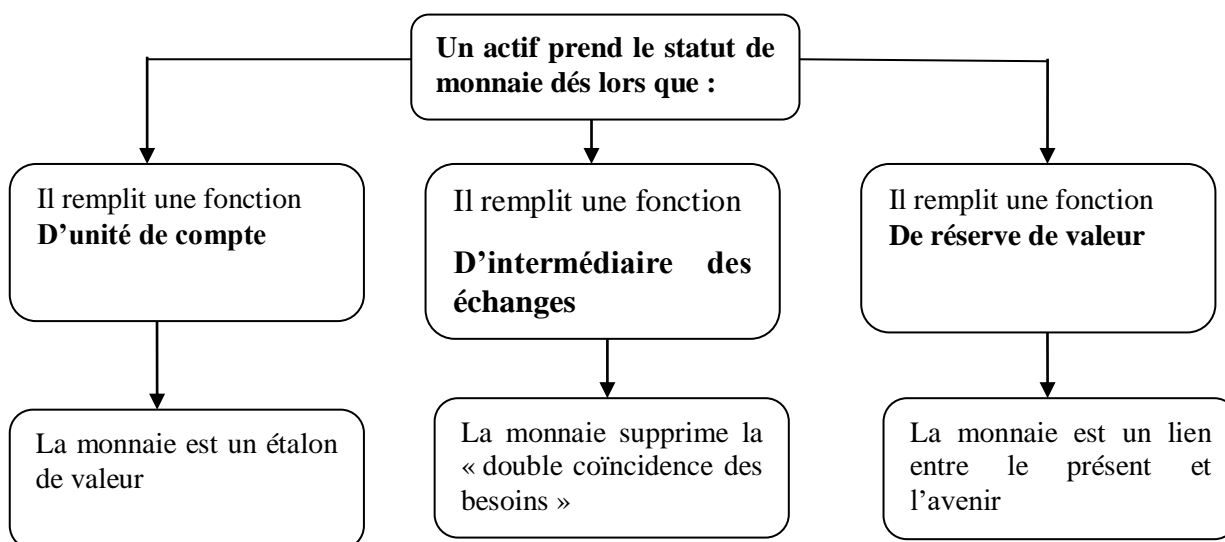
Cependant, afin de constituer une réserve de valeur, l'agent pourrait acquérir du métal précieux, des immeubles ou des valeurs mobilières. Il est important de comprendre pourquoi la monnaie est un meilleur instrument de réserve des valeurs²⁴.

²² ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, « Introduction à l'économie monétaire », 2^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2021, pp. 19-20.

²³ MAGNA NAZAIRE BICABA, « Initiation à la banque », édition L'Harmattan, Paris, 2017, pp. 17-18.

²⁴ MARIE DELAPLACE, « monnaie et financement de l'économie », 5^{ème} édition Dunod, Malakoff, 2017, pp. 36-37.

Schéma n°05 : les fonctions de la monnaie



Source : ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, « Introduction à l'économie monétaire », 2^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2021, p. 25.

2.2.2. Les formes de la monnaie

Les formes de la monnaie ont évolué au fil du temps, pour remplacer le troc.

2.2.2.1. Le troc

« Le troc est un système économique primitif qui/ n'inclut pas les échanges financiers. Beaucoup de personnes l'ont adopté bien avant la création de la monnaie et certaines continuent d'utiliser le principe pour jouir de certains avantages. Par exemple, la personne X fournit du miel à une personne Y et cette dernière à la place d'argent, fournit en retour du sucre »²⁵

Le troc ne disparaîtra pas complètement mais laissera place à un autre moyen de paiement.

2.2.2.2. La monnaie marchandise

« La monnaie marchandise se caractérise par le fait que le support monétaire présente une valeur intrinsèque égale à sa valeur monétaire. Elle est généralement considérée comme la forme la plus « primitive » ; on parle également de paléo-monnaie »²⁶.

Les premières monnaies étaient des objets, des marchandises, qui avaient une valeur intrinsèque, c'est-à-dire qu'elles étaient appréciées pour leur propre usage. Même si elles n'étaient utilisées que comme monnaie, elles devaient être appréciées de toute la communauté dans laquelle elles sont apparues pour être acceptées comme moyen d'échange.

²⁵<https://www.troc-echange.com/blog/le-troc-definition-et-principes/> consulté le 21 mai 2023 à 14h35.

²⁶ ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, Op.cit, P.50.

Différent types de marchandises ont joué ce rôle :

- Une marchandise qui répond aux besoins fondamentaux de la communauté, C'est le cas par exemple du bétail chez les éleveurs. Le bœuf a ainsi été utilisé comme une monnaie marchandise en Égypte, en Grecs et les Romains jusqu'aux VI^e et V^e siècle avant Jésus-Christ ;
- Une marchandise qui est un objet de luxe, C'est le cas des coquillages, tels que le cauri, ont été utilisés comme monnaie dans de nombreuses cultures, notamment en Chine, en Inde, au Brésil et même en Afrique jusqu'au début du XX^e siècle. Les pierres précieuses, telles que les turquoises, ont également été utilisées comme monnaie par certains Indiens d'Amérique ;
- Des instruments de travail (haches, pelles en fer, en Afrique centrale par exemple, Hameçons dans certaines îles du Pacifique) ;
- une marchandise qui est échangée avec d'autres communautés fréquemment (sel chez Les Incas, en Abyssinie).

La monnaie-marchandise a donc une double utilité : une utilité spécifique en tant que bien satisfaisant un besoin particulier et une utilité universelle en tant qu'instrument d'échange. Cependant, très rapidement une monnaie particulière, la monnaie métallique va s'imposer²⁷.

2.2.2.3. La monnaie métallique

La monnaie métallique est une forme de monnaie-marchandise qui se distingue des autres par l'utilisation des métaux précieux comme support monétaire. Ces métaux, tels que l'or et l'argent, ont une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une valeur en tant que marchandise. Cette valeur est en principe égale à leur valeur monétaire.

La monnaie métallique présente plusieurs avantages par rapport aux paléo-monnaies, elle est plus durable, car les métaux précieux sont résistants à la corrosion et à l'usure. Elle est également plus facile à diviser, ce qui permet de faciliter les échanges de biens et de services de faible valeur. Enfin, elle est composée de métaux précieux qui sont universellement acceptés, ce qui facilite les échanges commerciaux entre des sociétés éloignées²⁸.

L'émergence de la monnaie métallique est difficile à dater et à localiser avec précision. Il existe différents types de monnaies métalliques, apparues à différentes époques et dans différents lieux. Les premières monnaies métalliques étaient en métaux non précieux, tels que le fer, le cuivre et le bronze. Cependant, les métaux précieux, tels que l'or et l'argent, se sont

²⁷MARIE DELAPLACE, Op.cit, PP, 21-22.

²⁸ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, Op.cit, P.56.

rapidement imposés en raison de leur valeur intrinsèque, de leur durabilité et de leur facilité d'échange²⁹.

2.2.2.4. La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire est une monnaie qui n'a pas de valeurs intrinsèque. Elle est constituée de billets de banque et de pièces de monnaie, émis exclusivement par la banque centrale. Ces billets et pièces de monnaie sont acceptés en paiement en raison de la confiance que leur accordent les citoyens.

La forme de la monnaie fiduciaire a évolué au fil du temps, la monnaie a pris des formats et des couleurs variées, selon la volonté exprimée par chaque État ou groupement d'États. Pour ce qui est du fondement, et c'est le plus important, la monnaie est l'exclusivité de sa gestion à une institution qui est la banque Centrale. Les billets de banque sont acceptés en paiement par tous, car ils sont garantis par la banque centrale³⁰.

A. Les billets de banque

Les billets de banque sont émis par la banque centrale du pays ou la zone monétaire concernée. Ils ont cours légal, ce qui signifie qu'ils doivent être acceptés comme moyen de paiement. Ils ont également un cours forcé, ce qui signifie que tout le monde est obligé de les accepter.

La deuxième composante de la monnaie fiduciaire est la monnaie divisionnaire.

B. La monnaie divisionnaire

Il s'agit de pièces de monnaie nommées ainsi en raison du fait qu'elles divisent l'unité de compte. Elles sont fabriquées par le Trésor Public, qui les vend ensuite à la banque centrale à leur valeur faciale. Cette différence de prix permet au Trésor Public de générer des revenus.

Par exemple en France, cette monnaie est fabriquée par le Trésor public (agent financier de l'État) pour ensuite être vendue à la banque de France à sa valeur faciale. Avec cette pratique, le trésor public perçoit un revenu du fait de l'existence d'une différence entre la valeur faciale des pièces (deux euros, par exemple) et la valeur intrinsèque de la pièce évaluée aux coûts de production (quelques centimes pour une pièce de deux euros)³¹.

²⁹ MARIE DELAPLACE, Op.cit, P. 22.

³⁰ MAGNA NAZAIRE BICABA, Op.cit, p. 20.

³¹ ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, Op.cit, P.71.

2.2.2.5. La monnaie scripturale

La monnaie scripturale appelée aussi dépôts à vue, est constituée de l'ensemble des sommes déposées sur des comptes bancaires courants, tenus soit sur des supports papier, soit sur des supports électroniques³². Cette forme de monnaie existe depuis longtemps.

Elle est, quant à elle, de façon simplifiée, celle qui résulte d'un jeu d'écritures qui se passe dans les banques à travers les chèques et les virements de compte à compte. Ainsi, par exemple, si on a un compte dans une banque et qu'on veut s'acquitter d'une dette envers quelqu'un qui a aussi un compte dans la même banque ou dans une autre banque, on peut réaliser cette opération en demandant à la banque d'effectuer un virement ou alors en remettant directement au créancier un chèque.

Lorsqu'un client d'une banque souhaite effectuer un virement ou remettre un chèque à un autre client, la banque procède à un simple jeu d'écritures comptables. La somme est débitée du compte du débiteur et créditée au compte du créancier. La seule condition pour effectuer ce jeu d'écriture par le banquier est que le débiteur dispose, au moment de l'opération, d'une provision suffisante dans son compte³³.

La monnaie scripturale satisfait la condition de pouvoir libératoire général dans la mesure où les comptes courants impliquent l'usage de divers instruments de paiement, tels que le chèque bancaire, la carte bancaire ou encore le prélèvement/virement bancaire, qui permettent de régler les transactions sans impliquer une conversion en monnaie fiduciaire (même si, bien entendu, cette conversion est un droit sur simple demande pour l'agent non financier et une obligation pour la banque).

Les instruments de circulation de la monnaie scripturale

Les instruments de paiements qui permettent à la monnaie scripturale de circuler ne sont pas de la monnaie scripturale en eux-mêmes. Ils sont simplement des moyens de transférer de la monnaie scripturale d'un compte à un autre.

Ces instruments sont émis soit par le titulaire du compte, c'est le cas du chèque, de l'ordre de virement et de la carte bancaire ou du porte-monnaie électronique ; d'autres font intervenir le créancier, c'est le cas de l'avis de prélèvement, ou encore du titre interbancaire de paiement. Certains sont automatisés (le prélèvement automatique, la carte bancaire, par exemple), d'autres sont matérialisés par un papier (chèque, titre interbancaire de paiement, etc.)³⁴.

³²ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, Op.cit, P.71.

³³MAGNA NAZAIRE BICABA, Op.cit, p. 21.

³⁴MARIE DELAPLACE, Op.cit, p.44.

A. Le chèque

Le chèque est un moyen de paiement qui permet à une personne (le tireur) de donner l'ordre à sa banque (le tiré) de payer une somme d'argent à une autre personne (le bénéficiaire). La banque débite le compte du tireur et crédite le compte du bénéficiaire.

B. La carte bancaire

C'est un instrument équivalent à un carnet de chèque mais qui fonctionne de manière totalement informatisée. La carte bancaire est un instrument de paiement qui permet de régler des achats et de retirer des espèces. Elle est émise par une banque et est liée à un compte bancaire. La carte bancaire est équipée d'une puce électronique qui permet de sécuriser les transactions.

C. L'ordre de virement

L'ordre de virement est un document écrit par lequel un client d'une banque donne l'ordre au gestionnaire de son compte de débiter son compte de la somme indiquée et de transférer cette somme au titulaire du compte qui est mentionné.

D. Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Le (TIP) est un Titre Interbancaire de Paiement. Il est émis par un créancier qui l'adresse au débiteur en même temps que sa facture. Le TIP contient le numéro de compte du débiteur, le montant de la facture et la référence du paiement. Le débiteur signe le TIP et le renvoie au créancier. La banque de créancier prélèvera le montant du facteur sur le compte de débiteur et le créditera sur le compte de créancier³⁵.

E. Le prélèvement automatique

Un mandat de prélèvement est un document remis par un créancier à un débiteur. Celui-ci, en le signant et en remettant ses coordonnées bancaires, autorisera le créancier à prélever des sommes sur son compte bancaire de manière automatique et récurrente.

F. Le porte monnaie électronique

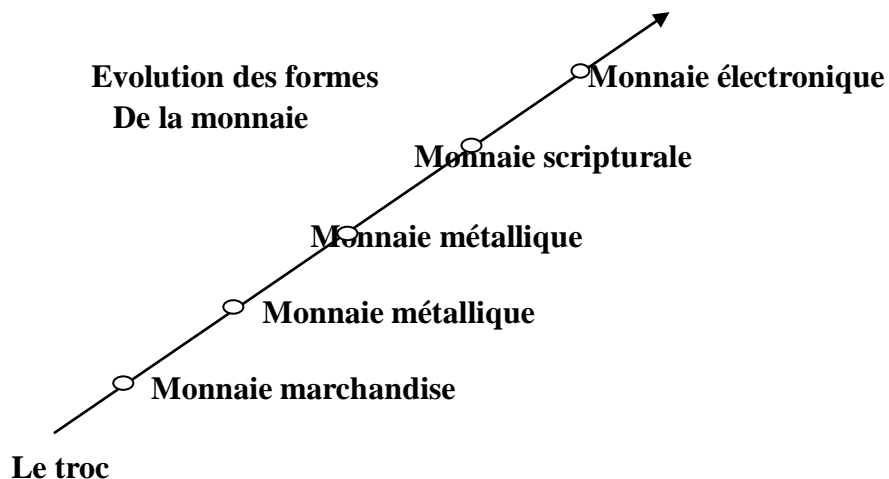
Le porte monnaie électronique est un moyen de paiement numérique qui permet d'effectuer des achats de faible montant sans avoir à utiliser de pièces. Son développement est encore limité³⁶.

Parmi l'ensemble des instruments de paiement, la carte bancaire est la plus utilisée.

³⁵MARIE DELAPLACE, Op.cit, p, 45.

³⁶Idem, p. 45.

Schéma n° 06 : Evolution des formes de la monnaie



Source : réalisé par nous-mêmes, à partir de la synthèse de nos lectures.

L'évolution de la monnaie nous permet de mieux comprendre les principes de la monétique.

Section 03 : Aperçu sur la monétique

La monétique est un domaine qui concerne les systèmes de paiement électronique. Cela englobe les technologies, les infrastructures et les processus permettant d'effectuer des transactions financières à l'aide de cartes de crédit, de cartes de débit, de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), de Guichets Automatiques de Banque (GAB) et d'autres dispositifs similaires.

La monétique facilite les paiements électroniques en permettant aux utilisateurs d'effectuer des transactions rapidement, en toute sécurité et de manière pratique. Elle offre également des fonctionnalités telles que la gestion des comptes, le suivi des transactions, la gestion des risques et la lutte contre la fraude.

3.1. La monétique : Définition, naissance et développement

La définition de la monétique permet de mieux comprendre sa naissance et son développement.

3.1.1. Définitions de la monétique

A l'origine, le terme « monétique » a été créé pour désigner l'ensemble des activités liées à la carte de paiement³⁷.

Le mot « monétique » est formé des mots « monnaie » et « informatique » (monnaie + informatique = monétique). Il désigne l'ensemble des technologies et des applications

³⁷ DIDIER HALLÉPÉE, « L'univers de la monétique », édition FONDCOMBE, 2009, P.18.

informatiques qui permettent de traiter les flux monétaires. En d'autres termes, la monétique permet de remplacer la circulation des valeurs par la circulation des chiffres, les opérations correspondantes étant effectuées discrètement par un système de traitement des données automatiques interbancaires³⁸.

La banque centrale européenne a défini la monnaie électronique comme : « un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction, mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé ».

La monnaie électronique est une valeur monétaire dans une devise spécifique, émise sous forme de données électronique, stockée sur des supports électroniques, et sert d'outil paiement et de transfert de fonds pour atteindre divers objectifs, et elle jouit d'une large acceptation³⁹.

3.1.2. La naissance de la monétique

La monétique est apparue pour la première fois en 1914, avant l'invention du microprocesseur. Les premières cartes bancaires, en métal, ont été introduites par Western Union cette année-là⁴⁰.

Après les premières cartes bancaires en métal, commercialisées par Western Union en 1914, il faut attendre 1950 pour voir apparaître les premières cartes de paiement en carton, proposées par Diner's Club sous forme de petits carnets. Ces cartes sont remplacées par les cartes en plastique d'American Express en 1957. L'embossage en relief des cartes apparaît en 1960, puis une piste magnétique est ajoutée en 1971.

En 1974, le Français Roland Moreno invente la carte à puce. Le brevet est déposé le 25 mars 1974. Cette invention a révolutionné l'univers des cartes bancaires, notamment avec l'apparition des cartes sans contact en 2004.

Le paiement par carte n'a depuis cessé d'évoluer, de croître, de se développer et de s'étendre à des régions de plus en plus éloignées jusqu'à nous offrir les cartes internationales que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons établi une chronologie d'événements importants ayant marqué cette industrie.

³⁸RAFABA BRAHIM, «La monétique en Algérie, développement et perspectives », Journal d'études en économie et Management, Volume 03, Numéro 06, Décembre 2020, pp, 249-308. P. 296.

³⁹ LAHOUAL BENALI, TAUCHE KANDOUCI, « La monnaie virtuelle : défis, risques et avantages », Revue Algérienne des Recherches Economiques et Financières, Volume 04, Numéro 2, 13 Octobre 2021, pp, 172-185, P.174.

⁴⁰<http://www.indg.fr/MOE/monetique.html> consulté le 15/05/2023, à 15h37.

Voici quelques dates importantes dans l'histoire de la monétique :

3.1.2.1. La naissance de la carte de paiement

La naissance de la carte de paiement se présente dans le tableau qui suit :

Tableau n° 01 : La naissance de la carte de paiement

Date	Naissance et/ou évolution des cartes de paiement
1914	Western Union – support d'identification.
1914-1950	identification associée à un crédit.
1950	identification associée à un crédit.
1951	Franklin National Bank : carte bancaire de crédit.
1953	Cartes bancaires de débit.
1957	Naissance de Bank Americard (future Visa).
1958	Naissance de la carte American Express
Années 60	Naissance des cartes de crédit privées Cetelem, Sofrino, Cofinoga
Années 60	Années 1960 – Naissance d'Eurocard en Suède

Source : DIDIER HALLÉPÉE, « L'univers de la monétique », édition FONDCOMBE, 2009, pp 15.16.

La naissance de la carte de paiement a vu le jour en 1914 en Western Union qui était un support d'identification. Après plusieurs années, en 1960, la naissance des cartes de crédit privées ont vu le jour juste avant l'ère de la puce.

3.1.2.2. La naissance des grands réseaux

La naissance des grands réseaux se résume dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : La naissance des grands réseaux

Date	Naissance et/ou évolution des cartes de paiement
1965	En Belgique, premiers DAB par la Générale de Banque (actuelle BNP PARIBAS Fortis).
1967	Naissance d'Interbank (futur MasterCard).
1967	Naissance de Charge Master et Naissance des cartes de banque (garantie de chèques).
1967	Naissance de la Carte Bleue
1967	Premiers DAB au Japon
1968	Naissance d'Eurochèque
1968	Accords Interbank et Charge Master qui deviendront Mastercard.
1977	Naissance de Visa
1978	Naissance des cartes cobrandées
1978	Naissance de Visa Europe à Londres
1979	Naissance de Mastercard
1980	La piste magnétique se généralise

Source : DIDIER HALLÉPÉE, « L'univers de la monétique », édition FONDCOMBE, 2009, p, 16.

La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire.

3.1.2.3. L'ère de la puce

L'ère de la puce se résume dans le tableau qui suit :

Tableau n°3 : Naissance et évolution des cartes de paiement dans L'ère de la puce

Date	Naissance et/ou évolution des cartes de paiement
1982	La carte téléphonique à puce
1989	La carte à crypto processeur.
1994	Le porte-monnaie électronique
1997	La carte sans contact
2001	La carte téléphonique virtuelle
2004	Premières cartes bancaires sans contact.

Source : DIDIER HALLÉPÉE, « L'univers de la monétique », édition FONDCOMBE, 2009, p, 15.

En 1982 la première puce est apparue qui s'intitule la carte téléphonique à puce ou appelé aussi télécarte. Ensuite elle a subi plusieurs évolutions jusqu'en 2004.ou sont apparus les premières cartes bancaires sans contact.

Et au milieu de tout ça se trouvent non seulement les banques mais également différents organismes, diverses technologies et une réglementation pour encadrer cette montée en charge des échanges monétaires dématérialisés. La monétique fait également travailler de nombreux corps de métiers tels que les industriels qui fabriquent les cartes à puce, les fabricants de Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) et de Guichets Automatiques de Banque (GAB) sans oublier les centres d'appels qui enregistrent les oppositions quand on perd ou qu'on se fait voler sa carte de crédit.

3.1.3. Développement de la monnaie électronique

Trois générations de monnaie électronique se sont succédé⁴¹ :

3.1.3.1. La monnaie électronique de première génération (1G)

Au cours des années 1960, les Etats-Unis ont vu apparaître la « carte plastique » où « la carte magnétique», qui permettait alors à son porteur que de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier.

Plus tard, cette carte a été équipée d'une puce électronique, permettent au titulaire du compte de débiter directement le montant de son achat sur le compte du commerçant.

⁴¹ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, P. 298.

Le Commerçant fait lire la carte par un appareil dénommé « lecteur » et saisit la somme convenue sur le clavier de ce dernier, lequel permettra de faire débiter le compte via un réseau matériel de communication constitué, d'une part, par des lignes téléphoniques ou des câbles spéciaux et d'autre part des comptes bancaires. Toute cette opération s'effectuant sans les moindres écritures comptables ou papier.

3.1.3.2. La monnaie électronique de deuxième génération (2G)

La carte à puce, inventée dans les années 1970, a évolué pour devenir un support de monnaie numérique. Cela a donné naissance à la deuxième génération de monnaie électronique. On en distingue trois catégories :

- La carte à puce porte-monnaie ;
- La carte à puce « porte-monnaie » convertible ;
- La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable.

3.1.3.3. La monnaie électronique de troisième génération (3G)

Aujourd'hui, toutes les banques ont la possibilité de faire circuler entre elles des quantités de monnaie plus ou moins importantes, ce qui revient pour les unes à des déchargements du disque dur de leur ordinateur porte-monnaie virtuel et pour les autres, à des chargements de leur. On aura donc tendance, à voir apparaître dans ces échanges monétaires interbancaires la troisième génération de monnaie électronique : « le portemonnaie virtuel ».

Grâce aux progrès de l'informatique et de télécommunication, les unités électroniques ne sont plus stockées sur des cartes plastiques, mais dans une zone du disque dur de l'ordinateur personnel à partir duquel elles seront chargées. Pour charger le disque dur de l'ordinateur personnel, il suffira de connecter l'ordinateur à l'ordinateur du banquier. Et pour le décharger, il suffira de le connecter à l'ordinateur du commerçant chez lequel le bien sera ou à celui de la banque⁴².

3.2. Les acteurs et les caractéristiques de la monétique

Les acteurs de la monétique sont les principaux responsables de la mise en place de la gestion des caractéristiques de la monétique.

3.2.1. Les acteurs de la monétique

La monétique fait intervenir quatre (4) acteurs⁴³ :

3.2.1.1. Le porteur (le client)

Le porteur est le propriétaire de la carte, et l'utilise pour effectuer des transactions de paiement ou de retrait.

⁴² RAFAFA BRAHIM, Op.cit, P. 298.

⁴³DIDIER HALLÉPÉE, Op.cit, pp. 37-39.

- Sa carte est associée à son compte bancaire ;
- Le compte peut être un compte courant ou un crédit renouvelable ;
- Il l'utilise pour le paiement ou le retrait ;
- Le montant de l'achat est débité immédiatement ;
- Le montant de retrait est débité immédiatement ;
- Le montant d'un retrait est plafonné ;
- Si l'achat est supérieur à un plafond, il y a demande d'autorisation ;
- La demande d'autorisation est systémique pour certaines cartes ;
- Paye une cotisation annuelle ;
- Paye une commission sur ses retraits à l'étranger.

3.2.1.2. L'émetteur (la banque du client)

La banque émettrice est l'institution qui fournit la carte de paiement au porteur. Elle est destinataire des transactions de paiement effectuées par le porteur et les règle au nom du porteur à partir du compte de celle-ci.

- Gère le compte du porteur ;
- Déterminer les conditions contractuelles d'émission de la carte et en informe le porteur ;
- Fait fabriquer la carte (émission ou renouvellement) ;
- Met à disposition du porteur sa carte et son code confidentiel ;
- Assure la confidentialité des informations confidentielles ;
- Prend des accords avec des réseaux d'acceptation ;
- Perçoit la cotisation annuelle ;
- Débite le compte du porteur du montant des transactions ;
- Reverse le montant des transactions vers les banques acquéreur, commission déduites⁴⁴.

3.2.1.3. L'accepteur (le commerçant)

L'accepteur est le destinataire du paiement par carte. Il peut être un commerçant, un prestataire de services ou toute autre personne ou entité qui accepte les paiements par carte.

- S'assure que la carte est valide ;
- Lit la carte (embossage, piste, puce) ;
- Fait authentifier la transaction (signature ou code confidentiel) ;
- S'assure que l'authentification est valide (vérification de la signature) ;
- Demande l'autorisation au dessus d'un certain montant ;
- Confisque les cartes suspectes ;

⁴⁴DIDIER HALLÉPÉE, op.cit, P. 37.

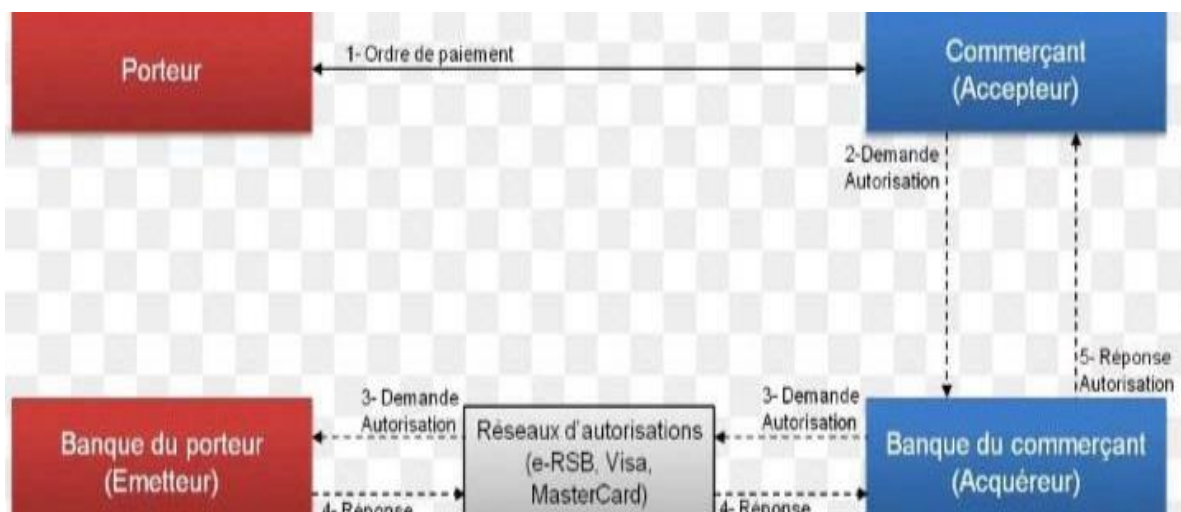
- Assume la fraude si le processus n'a pas été respecté ;
- Remet la liste de ses transactions à sa banque pour être payé ;
- Paye une commission sur les transactions.

3.2.1.4. L'acquéreur (la banque du commerçant)

La banque acquéreur est l'intermédiaire entre le commerçant et la banque émettrice. Elle reçoit les transactions du commerçant, les transmet à la banque émettrice et gère le compte du commerçant.

- Gère le compte du marchand ;
- Met en œuvre les infrastructures permettant au commerçant de demander des autorisations au moment de la transaction ;
- Agrée et fournit les dispositifs d'acceptation (TPE) ;
- Reçoit du commerçant les remises quotidiennes ;
- Reçoit le montant des transactions de la part des banques émettrices, commissions déduites ;
- Crédite le compte du commerçant du montant des transactions, commissions déduites⁴⁵.

Figure n°01: Les quatre coins représentant les relations entre les acteurs



Source : <http://www.comprendrelespaiements.com/wp-content/uploads/2014/05/Mod%C3%A8le-4-coins-autorisation.png> consulté le 03/05/2023 à 22h10.

3.2.2. Les caractéristiques de la monnaie électronique

Les paiements électroniques des transactions doivent remplir certaines Conditions⁴⁶ :

- L'atomicité : une transaction doit être exécutée dans son intégralité pour produire un résultat. Cette propriété permet de revenir à l'état initial en cas d'interruption ;

⁴⁵DIDIER.HALLÉPÉE, Op.cit, pp.38-39.

⁴⁶ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p, 297.

- La consistance : l'accord de toutes les parties est nécessaire pour que la transaction soit conclue ;
- L'isolement : les transactions doivent être isolées les unes des autres pour que le résultat final d'un ensemble de transactions soit cohérent, quel que soit l'ordre de leur exécution ;
- La durabilité : c'est la propriété qui permet de retrouver l'état antérieur au début de la transaction, si le système tombe en panne en cours d'opération. Aucun acheteur ne doit se trouver forcé à payer une transaction interrompue ;
- La personnalisation : l'identité de l'acheteur est nécessaire pour que le paiement soit effectué. Elle permet de relier un moyen de paiement au débiteur, directement ou indirectement ;
- La traçabilité : la traçabilité permet de suivre l'historique d'une transaction. Dans les cartes à puce, une zone protégée conserve les informations sur les opérations effectuées. Cependant, une confidentialité totale des échanges est assurée à l'aide d'un algorithme de chiffrement puissant.

Conclusion

Ce chapitre a présenté les principales notions relatives à la banque, la monnaie et la monétique il a ainsi défini ces concepts, expliqué leurs rôles et leur fonctions, et évoqué leur évolution.

Après avoir traité ce chapitre nous constatons que malgré les difficultés et les obstacles connus dans le monde de l'économie, la monnaie n'a cessé d'évoluer de jour en jour passant d'un système primitif qui est le troc arrivant à un système mondial basé sur une monnaie électronique très avancée.

La banque, la monnaie et la monétique sont des éléments essentiels de l'économie. Elles permettent aux agents économiques de réaliser leurs transactions, d'investir et d'épargner. Elles sont également au cœur de l'innovation financière, qui se développe rapidement grâce aux nouvelles technologies.

Dans le chapitre qui suit nous allons nous approfondir dans le monde de la monétique et son utilisation en Algérie.

Chapitre II

Généralités sur la monétique en Algérie.

Introduction

A la suite de son indépendance en 1962, l'Algérie a commencé à construire son économie nationale, en passant par plusieurs étapes. L'une des plus importantes de ces étapes concerne l'organisation bancaire.

Depuis, de nombreuses réformes ont été entamées pour abandonner le modèle d'économie planifiée et mettre en place une économie de marché.

Parallèlement, le système bancaire algérien a subi une série de transformations pour essayer d'être en conformité avec les standards internationaux. Cette nouvelle perspective met l'établissement bancaire et financier algérien en situation de concurrence croissante favorisée par le changement et le passage du système bancaire vers l'économie de marché. Cela a donné lieu à une autonomie des banques notamment les banques étrangères qui se sont installées en Algérie depuis la privatisation du système bancaire algérien au début des années 1990.

Dans ce deuxième chapitre, nous allons faire un tour d'horizon sur l'historique du système bancaire algérien que nous estimons utile afin de bien comprendre son évolution, ce qui sera l'objet de la première section. Quant à la deuxième section, elle sera consacrée aux généralités sur la monétique en Algérie. Et en derniers lieu, la troisième section portera sur les instruments de la monétique en Algérie.

Section 1 : le système bancaire Algérien

Après avoir accédé à l'indépendance en 1962, les autorités politiques algériennes de l'époque se sont préoccupées de la mise en place d'un système bancaire authentique algérien en remplacement du système laissé par les colons, afin de récupérer la souveraineté économique, notamment monétaire.

A ce titre, il est nécessaire de connaître l'histoire économique et politique du pays afin de comprendre le rôle du système bancaire algérien et de donner un aperçu sur le contexte dont lequel a évolué la banque depuis l'indépendance à ce jour. Le système bancaire algérien est passé par différents stades reflétant un nouveau cadre de réforme.

On peut caractériser le système bancaire algérien en deux phases :

-La période avant 1990, où la banque centrale avait pour rôle de financer sans limites institutionnelles les besoins du trésor et les besoins de l'économie directement, les banques ne supportaient en fait aucun risque.

-La période après 1990, les banques sont devenues des entreprises commerciales et la banque centrale de par la loi n° 90-10 a retrouvé son rôle originel de banque centrale et les banques ont commencé à supporter des risques de par la nature nouvelle de leurs activités¹.

1. historique sur l'évolution du secteur bancaire Algérien

L'évolution du système bancaire algérien est étroitement liée aux évolutions économiques et politiques du pays.

1. Le système bancaire algérien durant la période de l'économie administrée (sociale)

La politique financière est un élément clé de la politique économique d'un pays. Après l'indépendance l'Algérie a opté pour un système de gestion administrative de l'économie : jusqu'en 1988. De nombreuses réglementations en matière bancaire permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés, nous distinguons généralement ces grandes étapes :

1.1. Le système bancaire algérien avant 1990 (de l'indépendance à 1990)

Durant cette période, nous distinguons généralement ces grandes étapes :

1.1.1. L'étape de souveraineté (1962-1966)

Une fois l'indépendance acquise, le secteur bancaire algérien a connu de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectif la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leurs développements dans les meilleures conditions.

¹KHERCHI HANYA, « l'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationale », Revue d'économie et de statistique appliquée, Volume 5, Numéro 1, 2008-06-30, p. 31.

Cette période a vu la naissance de quatre principales institutions : le Trésor, la Banque Centrale, la Caisse Algérienne de Développement, ainsi que la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.

1.1.1.1. La Banque Centrale d'Algérie

L'Algérie a acquise sa souveraineté monétaire et le droit d'émettre sa propre monnaie, en créant la Banque Centrale d'Algérie (BCA) le 13 décembre 1962 par la loi n°62-144², en remplacement de la Banque de l'Algérie, qui était sous contrôle français. Elle joue le rôle de banque des banques et d'institut d'émission avec la création d'une unité monétaire nationale le Dinar Algérien (DA) en remplacement du Franc Algérien (FA) par une loi monétaire promulguée le 10 avril 1964.

A ces actions s'ajoutent d'autres telles que, la création de nouveaux organismes pour le financement de l'économie et du logement.

1.1.1.2. La création de la Caisse Algérienne de Développement

La Caisse Algérienne de Développement (CAD) a été créée par la loi n°63-165³ du 07 Mai 1963, elle est chargée de gérer les crédits à long terme accordés par le Trésor Public aux entreprises de l'État, de mobiliser les emprunts internationaux au profit du trésor public en cas de besoin ; de gérer le budget de l'Etat et la fonction de l'intermédiation financière sur le marché en exerçant toutes opérations sur les valeurs mobilières et en gérant les avoirs en devises sur le marché de change.

1.1.1.3. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) a été créée en 10 Août 1964 par la loi n°64-227⁴. Sous forme d'établissement public jouissant de l'autonomie financière. Ses missions principales étaient la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat⁵.

1.1.2. La nationalisation des banques étrangères (1966-1967)

Entre 1966 et 1967, les autorités algériennes ont décidé de nationaliser les banques étrangères encore en activité dans le pays. Ces banques ont été regroupées en trois banques commerciales, chacune spécialisée dans un secteur d'activité bien défini :

² RADP, Journal officiel n°2, loi n°62-144, 28 décembre 1962, p.110.

³ RADP, journal officiel n°29, loi n°63-165, 07 mai 1963, P. 418.

⁴ RADP, journal officiel n°66, loi n°64-227, 10 août 1964, P. 898.

⁵BENZIANE WASSILA, BERKATI MERIEM, « les moyens de paiements et la monétique en Algérie », mémoire de master, université ABDERRAHMANE MIRA de Bejaia, promotion 2015, p.6.

1.1.2.1. La Banque Nationale d'Algérie

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a été créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966⁶, et elle fut la première banque en Algérie créée après l'indépendance, elle exerce toutes les activités d'une banque de dépôt, elle assure notamment le service financier des groupements professionnels, des entreprises. Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques⁷.

1.1.2.2. Le Crédit Populaire d'Algérie

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a été mis en place par l'ordonnance n°66-366 du 29 Décembre 1966⁸. Le CPA traite les opérations de crédits et de banque. Il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toute entreprise, mobiliser pour le compte d'autres crédits consentis par d'autres institutions⁹.

1.1.2.3. La Banque Extérieure d'Algérie

La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) fut créée par l'ordonnance n°67-204 du 1^{er} Octobre 1967¹⁰, pour se spécialiser dans le financement exclusif des grandes entreprises énergétiques et industrielles algériennes tels que les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics¹¹.

Elle était chargée essentiellement de développer les relations bancaires avec l'étranger.

1.1.3. La réorganisation des secteurs financiers (1971-1985)

La période de 1971 à 1985 a été marquée par une réorganisation du secteur financier Algérien, notamment par la réforme des mécanismes financiers. Face à l'augmentation des besoins de l'économie, la spécialisation des banques s'est avérée nécessaire pour répondre à cette demande croissante.

Dans ce cadre, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ont été restructurées. Donnant ainsi naissance à deux nouveaux organismes bancaires ; la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et la Banque de Développement Local (BDL).

⁶ RADP, journal officiel n°51, Ordonnance n° 66-178, 13 juin 1966, p.582.

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d%27Alg%C3%A9rie#, consulté le 02/02/2023, à 14h28.

⁸ RADP, journal officiel n°110, Ordonnance n° 66-366, 19 décembre 1966, p.1904.

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9dit_populaire_d%27Alg%C3%A9rie, consulter le 02/02/2023, à 14h11.

¹⁰ RADP, journal officiel n°82, Ordonnance n°67-204, 1^{er} Octobre 1967, p. 866.

¹¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_ext%C3%A9rieure_d%27Alg%C3%A9rie, consulter le 02/05/2023, à 15h30.

1.1.3.1. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a été créée par le décret n°82-106 du 13 Mars 1982¹². Elle est une société nationale, issue de la restructuration de la BNA¹³. La BADR a pour mission principale de financer les activités agricoles et agro-industrielles. Elle met en place de nouveaux mécanismes pour répondre aux besoins spécifiques de ces secteurs.

1.1.3.2. La Banque de Développement Local

La Banque de Développement Local (BDL) est une banque commerciale créée par le décret n°85-85 du 30 Avril 1985¹⁴, sous forme d'une banque de dépôt. Née de la restructuration du (CPA) en ayant repris certaines de ces activités. La Banque de Développement Local est d'abord des PME/PMI et du commerce dans sa conception la plus large et ensuite la banque des professions libérale, des particuliers et des ménages¹⁵.

Cette période a donc connu le passage d'un système bancaire constitué de trois banques à un système constitué de sept banques :

- La BEA était chargée du financement du secteur de l'énergie et du transport maritime,
- La BNA était chargée de l'industrie lourde et des services,
- Le CPA avait en charge les secteurs de l'industrie légère et le bâtiment,
- La BADR avait pour mission le financement du secteur agricole,
- La BDL était en charge des petites et moyennes entreprises et les entreprises locales,
- La CNEP se chargeait du financement du logement,
- La BAD était chargée du financement des investissements planifiés à long terme.

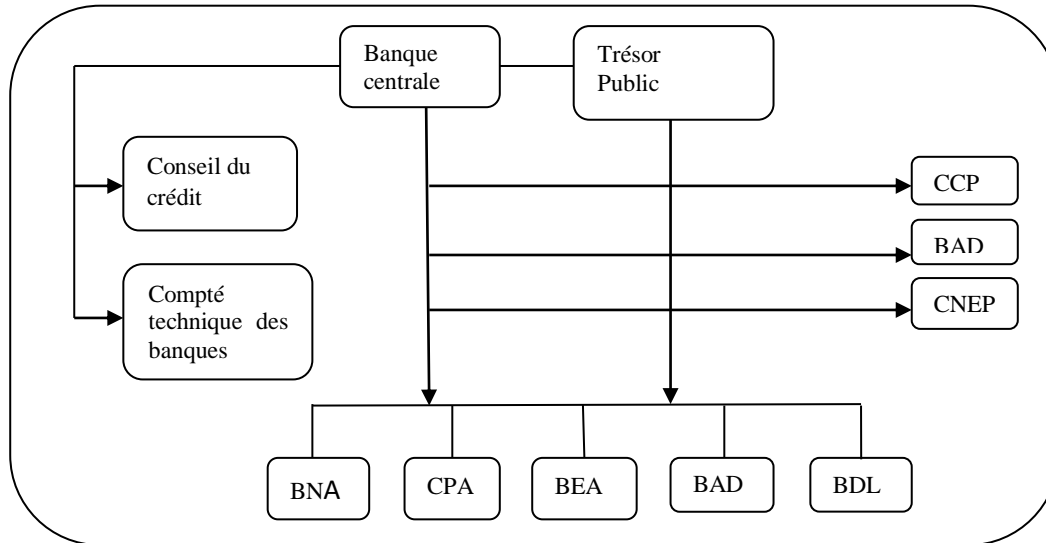
¹² RADP, journal officiel n°11, décret n°82-106, 13 mars 1982, p.369.

¹³https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_de_l%27agriculture_et_du_d%C3%A9veloppement_rural, consulter le 02/05/2023 à 15h10.

¹⁴ RADP, journal officiel n°19, décret n°85-85, 30 avril 1985, p. 387.

¹⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_de_d%C3%A9veloppement_local, consulter le 02/05/2023 à 15h25.

Schéma n° 07 : le système bancaire national après la réforme de 1970



Source : KHERIF YACINE, SALAH KARIM, « la dématérialisation des moyens de paiement et le développement de la monétique en Algérie », mémoire de master, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, promotion 2017, p.49.

Le système de financement mis en place dans les années 70 a rapidement montré ses limites. En effet, il ne parvenait plus à répondre aux besoins de l'économie réelle, notamment en raison du manque de responsabilisation des banques dans la prise de décision d'investissement¹⁶.

1.1.4. La privatisation du secteur

En 1988, l'Etat algérien a entamé un vaste processus de réforme des entreprises publiques, via la promulgation de la loi n°88-01 du 12 Janvier 1988¹⁷, relative à l'orientation des Entreprises Publiques Économiques (EPE). Cette loi a introduit un certain nombre de changements importants, notamment la transformation des (EPE) en sociétés par actions ou à responsabilités limités.

Afin d'accompagner le plan national de développement, un plan national du crédit a été mis en place pour permettre l'exécution de ce plan de manière cohérent et efficace, la loi bancaire de 1986 définit deux types d'institution :

1.1.4.1. Les institutions bancaires (financière)

La loi de 1986¹⁸ décompose dans son article 14 les institutions bancaires en deux catégories :

¹⁶ KHERCHI HANYA, Op.cit, p. 34.

¹⁷ RADP, journal officiel n°02, loi n°88-01, 12 Janvier 1988, p.18.

¹⁸ RADP, Journal officiel n°34, loin°86-12, 19 Août 1986, p. 984.

A. La banque centrale

La loi définit les prérogatives de la Banque Centrale qui restent les même que celles d'avant la promulgation de la loi à savoir :

- Le privilège de l'émission monétaire et de l'exécution des opérations sur l'or et les devises ;
- L'octroi de découvert en compte courant au Trésor Public ;
- La participation à la négociation des prêts et emprunts internationaux pour le compte de l'Etat ;
- La proposition de mesures adéquates pour assurer les équilibres monétaires ;
- La contribution à l'exécution et le suivi du plan national de crédit ;
- La mise en œuvre du Plan National du Crédit ;
- Veiller à la sauvegarde des moyens mis à leur disposition et monétaire.

B. Les établissements de crédit

Les établissements de crédit étaient subdivisés en deux catégories :

- Les établissements de crédit à vocation générale « les banques » qui effectuaient les opérations de banque définies à l'article 17 de la loi ;
- Les établissements de crédit spécialisés qui selon l'article 18 de la loi n'étaient habilités qu'à collecter les catégories de ressources et octroyer les catégories de crédit relevant de leur objet.

1.1.4.2. Les institutions administratives

La loi de 1986 décompose dans son article 29¹⁹ les institutions administratives en deux catégories :

A. Le conseil national de crédit

Le conseil national de crédit : dont la principale mission était l'émission des avis et observation sur les équilibres macroéconomiques et la structure monétaire et financière du pays, le conseil national de crédit participait également à l'élaboration du plan nation du crédit

B. Une commission de contrôle des opérations de banques

La commission de contrôle des opérations de banques : qui était chargée du contrôle des opérations bancaires avait pour mission la mise en place des mesures nécessaire à une réglementation adéquate et une surveillance efficace des institutions bancaires.

En général, à l'époque les banques commerciales étaient des établissements publics dont le rôle principal était de financer les plans de l'État. Elles n'avaient qu'une autonomie théorique, car elles étaient en réalité soumises à la tutelle de l'État. Concernant la Banque Centrale, elle

¹⁹RADP, journal officiel n°34, loi n°86-12, article 29, 19 Août 1986, p. 986.

jouissait en termes de législation d'une autonomie large dont elle ne pouvait pas appliquer sur le terrain suite aux interventions successives de l'État²⁰.

1.2. Le système bancaire après 1990

En 1990, la Loi relative à la Monnaie et au Crédit (LMC) a réorganisé le système financier et monétaire algérien afin de soutenir les réformes économiques de 1988. Cette loi a conféré une autonomie accrue à la banque d'Algérie et a permis l'ouverture du secteur bancaire aux investisseurs privés. Elle a également contribué à la redynamisation de l'économie nationale. Notre système bancaire ne cesse d'évoluer et de se moderniser à travers d'autres réformes que nous allons aborder ci-dessous

1.2.1. La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit

La loi n°90-10 du 14 Avril 1990²¹, relative à la monnaie et au crédit, a conféré à la banque centrale le monopole de la politique monétaire en Algérie.

Par ailleurs, cette loi a également modifié la dénomination de la Banque Centrale d'Algérie (BCA), qui est passée de banque centrale d'Algérie à banque d'Algérie. Cette modification visait à refléter l'indépendance de la Banque Centrale (BC), qui a été renforcée par la loi.

La loi a également conféré à la banque d'Algérie la mission de Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), qui lui permet de conseiller le gouvernement sur les questions monétaires et financières. En outre, la loi a confié à la banque d'Algérie la mission de Conseil d'Administration (CA), ce qui lui permet de participer à la gestion de la banque.

En fin, la loi instauré une réglementation à appliquer par les banques et les établissements financiers. Cette réglementation vise à garantir la stabilité du système financier algérien²².

Parmi les dispositions de cette loi, on peut distinguer :

- La banque centrale elle n'est pas soumise à l'enregistrement au registre du commerce.
- Elle n'est pas soumis aux prescriptions légales ou réglementaire concernant la comptabilité publique de l'Etat ni au contrôle de la cour des comptes ; elle suit les règles ordinaires de la comptabilité commerciale.
- Elle n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 12 Janvier 1988²³, portant loi d'ordination sur les entreprises publiques économiques. Autrement dit, la banque d'Algérie est totalement indépendante de l'État²⁴.

²⁰ KHERCHI HANYA, Op.cit, p.36.

²¹ RADP, journal officiel n°16, loi n°90-10, 14 Avril 1990, p.450.

²² AMIRA ABOURA, CHAHIDI.MOHAMED, « le système bancaire Algérien : évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation », Volume1, Numéro2, 2017-03-01, pp, 01-18, p. 4.

²³ RADP, journal officiel n°02, loi n°88-01, 12 Janvier 1988, p.18.

²⁴ AMIRA ABOURA, CHAHIDI MOHAMED, Op.cit, p. 5.

1.2.2. Ordonnance du 27 Février 2001

L'ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001²⁵ a modifié et complété la loi n°90-10 du 14 avril 1990, en divisant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé de la direction et de l'administration de la Banque d'Algérie,
- Le second organe est quant à lui constitué par le conseil de la monnaie et du crédit jouant le rôle d'autorité monétaire.

1.2.3. La réforme de 2003

La réforme de 2003 a été motivée par la faillite de deux banques privées, EL KHALIFA BANK et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (BCIA). Cette faillite a mis en évidence les faiblesses du système financier algérien et a poussé les pouvoirs publics à renforcer les mesures de transparence, de contrôle et de surveillance des organismes de crédit.

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003²⁶ a modifié la loi n°90-10 afin de renforcer la réglementation du secteur financier. Cette modification a notamment introduit de nouvelles mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et la corruption.

Ainsi, la mission attribuée à la Banque d'Algérie a été plus détaillée, la libéralisation du secteur bancaire a été maintenue tout en renforçant les conditions d'installations de nouvelles institutions et de nouvelles prescriptions ont été introduites en matière de supervision et contrôle du tissu bancaire et financier national.

1.2.4. L'ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010

L'ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010²⁷ a été adoptée pour renforcer le cadre juridique et réglementaire régissant le système monétaire et financier algérien.

Cette ordonnance a élargi les missions de la banque d'Algérie, actualisé les attributions du conseil de la monnaie et du crédit, et autorisé les banques et établissements financiers à effectuer de nouvelles opérations connexes.

Cette réforme vise à renforcer la stabilité et la résilience du système financier, et à soutenir le développement économique du pays.

2. La structure du système bancaire algérien

Avant la mise en œuvre des réformes notamment réglementaire telles que citées précédemment, le secteur bancaire algérien était constitué de la Banque Centrale et de cinq

²⁵ RADP, journal officiel n°14, ordonnance n°01-01, 27 février 2001, p. 04.

²⁶ RADP, journal officiel n°52, ordonnance n°03-11, 26 août 2003, p. 03.

²⁷ RADP, journal officiel n°50, ordonnance n°10-04, 26 août 2010, p. 10.

banques publiques issues de la nationalisation des banques françaises en 1986, d'une banque d'investissement et d'une caisse d'épargne.

2.1. Les acteurs du système bancaire algérien

Aujourd'hui, le secteur bancaire algérien est composé de la Banque d'Algérie, 19 banques commerciales et 08 établissements financiers²⁸, six bureaux de représentation de grandes banques internationales²⁹, une bourse des valeurs, une société de clearing, une Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM), une Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF). Avec environ 1200 agences bancaires réparties sur le territoire national.

2.1.1. La Banque d'Algérie

La Banque Centrale d'Algérie fut créée par la loi n°62-144 votée par l'assemblée constituante le 13 Décembre 1962, portant création et constitution des statuts de la Banque Centrale³⁰.

2.1.2. Les banques et les établissements financiers

L'environnement bancaire en Algérie est constitué aujourd'hui de deux types d'organisation, à savoir : « les Banques » et « les Etablissements Financiers ».

- La distinction entre banques et établissements financiers

Il existe deux distinctions majeures entre ces deux organisations financières :

- L'ordonnance du 26 Août 2003, relative à la Monnaie et au Crédit précise dans son article 71 que : « les établissements financiers ne peuvent ni recevoir de fonds du public, ni gérer les moyens de paiement ou les mettre à la disposition de leur clientèle. Ils peuvent effectuer toutes les autres opérations ». Et dans l'article 70, il est indiqué que seules les banques sont habilités à effectuer ces opérations à titre de profession habituelle³¹.

Par ailleurs, le règlement du 23 Décembre 2008³², relatif au capital minimum des banques et des établissements financiers exerçant en Algérie. Stipule dans son article 2 que les banques et les établissements financiers, constitués sous forme de société par actions de droit algérien, doivent disposer, à leur constitution, d'un capital libéré en totalité et en numéraire au moins égal à : (10.000.000.000 DA) soit Dix Milliards de dinars algériens pour les banques, et (3.500.000.000) DA soit Trois Milliards Cinq Cent Millions dinars algériens pour les établissements financiers³³.

²⁸ <https://www.algerie-eco.com> consulté le 04 Juin 2023 à 08h :02.

²⁹ <https://www.bank-of-algeria.dz>, consulté le 04 Juin 2023 à 08h :08.

³⁰ <https://www.bank-of-algeria.dz>, consulté le 04 Juin 2023 à 09h :18.

³¹ RADP, journal officiel n°52, ordonnance 03-11, article 71, 72, 26 Août 2003, p. 10.

³² RADP, Règlement n°08-04, 23 décembre 2003, p. 1.

³³ RADP, Règlement n°08-04, article 02, 23 décembre 2003, p. 01.

A. Les banques :

On a six (06) banques publiques et treize (13) banques privées :

B. Les établissements financiers :

Qui sont au nombre de huit (08) et dont l'activité est basée principalement sur le crédit-bail et le financement d'acquisition de logements.

Tableau n° 04 : les banques publiques, privées et les établissements financiers

B- banques publiques	Banques privées	Les établissements financiers
La Banque Nationale d'Algérie (BNA)	El Baraka Banque.	Société de Refinancement Hypothécaire (SRH).
La Banque Extérieur d'Algérie (BEA)	Citibank Algérie	Société Financière d'Investissement, de participation et de placement-spa- (SOFINANCE-SPA)
Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)	ArabBanking Corporation-Algérie (ABC-Algérie).	Arab Leasing Corporation (Société de Credit-Bail) (ALC).
La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)	Natixis Algérie	Maghreb Leasing Algérie (MLA).
La Banque de Développement Locale (BDL)	Société générale Algérie (SGA)	Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA).
La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (CNEP).	Arab Bank PLC-Algeria	Société Nationale de Leasing- (SNL)-SPA-.
	BNP Parisbas El Djazair	Ijar Leasing Algérie (ILA)-SPA.
	Gulf Bank Algeria (AGB)	El DjazairIjar (EDI) - SPA-.
	Trust Bank Algeria	
	The Housing Bank For Trade and Finance-Algeria	
	Fransabak El-Djazair SPA	
	H.S.B.C- Algeria.	
	Al Salama Bank-Algeria.	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir du <https://www.bank-of-algeria.dz/banques-commerciales-2/> et <https://www.bank-of-algeria.dz/etablisements-financiers/> consulter le 25/05/2023 à 21h16.

2.1.2. Les bureaux de représentation

Un bureau de représentation³⁴ est créé de manière temporaire : sa durée de vie est limitée à deux (2) ans, renouvelable. Le bureau de représentation ne doit en aucun cas exercer d'activités commerciales. Son but est principalement de prospecter le marché.

Ils sont au nombre de six (6) :

Tableau n° 05 : les bureaux de représentation

Les bureaux de représentation
British Arab Commercial Bank (BACB)
Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)
Crédit Industriel et Commercial (CIC)
Banco Sabadell
Monte DiePaschi Di Siena
CaixaBank « Espagne ».

Source : réalisé par nous-mêmes à partir du <https://www.bank-of-algeria.dz/bureaux-de-representation/> consulter le 25/05/2023 à 21h34.

Avec l'évolution de domaine bancaire et l'intégration de la monétique d'autre aspect peuvent caractériser le système bancaire algérien notamment les organismes et de modalité de fonctionnement que nous parlons dans la section deux.

Section 2 : Etat des lieux de la monétique en Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus de vingtaines d'années dans un programme de réformes bancaire visant la modernisation et l'initiation de nouveaux moyens de paiement.

2.1. Bref historique des réformes monétiques en Algérie

Les réformes économiques prise depuis les années 1990 ont engendré de profondes mutations, qui ont permis l'émergence de la monétique dans le secteur bancaire Algérien.

L'introduction de la monétique en Algérie a été une longue et tortueuse route. Les premières tentatives d'introduire des cartes bancaires en Algérie remonte à 1975, mais elles n'ont pas abouti. D'autres projets ont été lancés au cours des années suivantes, mais ils sont restés au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant.

³⁴<https://www.bank-of-algeria.dz> , consulté le 05 Mai 2023 à 17h49.

- La (BADR) qui a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR³⁵.
- La (BEA) qui a mis en place une carte monétique spéciale pour l’achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL en remplacement des bons d’assurance.
- Algérie poste occupe une place privilégiée, vu le nombre de carte qu’elle a émis et le parc DAB de son réseau³⁶.

En 1995 la SATIM est née pour promouvoir le développement de la monétique en Algérie, en tant que seul organisme qui assure la gestion et l’automatisation des transactions par Carte Interbancaire (CIB). Dès 1997, la SATIM à démarrer le retrait d’espèce à partir des DAB/GAB en mettant en place un Réseau Monétique Interbancaire (RMI).

L’année 2006, la SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper les commerçants de Terminal de Paiement Electronique (TPE) afin de promouvoir le paiement par Carte Interbancaire (CIB).

En 2014, le Groupement d’Intérêt Economique de la monétique (GIE-monétique) à été créé par l’Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF).

En 2016, le lancement d’E-paiement.

Nous allons citer quelques principales étapes qui caractérisent le développement de la monétique en Algérie.

Tableau n° 06 : Chronologie d’évolution de la monétique en Algérie

Année	Evénement
1990	<p>-Adaptation de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit :</p> <p>Cette loi réforme le secteur bancaire en modifiant les rôles des acteurs clés, notamment la banque centrale, le trésor public, les banques commerciales et les établissements financiers.</p> <p>Ainsi, cette réforme apporte les transformations majeures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le changement des statuts et la recapitalisation des banques publiques - L’ouverture de secteur bancaire aux capitaux privés. - La modernisation des systèmes d’information. - La mise en place d’une chambre de compensation. - Le but de cette réforme est d’adopter du dynamisme et de la concurrence au secteur bancaire.

³⁵ LAZREG Mohamed, « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives »,Thèse Présentée pour l’obtention d’un diplôme de doctorat en sciences de gestion, UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN, promotion2014/2015, P 63.

³⁶ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p.299.

1993	<p>-Algérie Télécom met en service le réseau national « DZPAC » :</p> <p>Algérie Télécom lance le réseau national DZPAC, un réseau informatique à haut débit destiné aux institutions et établissements nationaux, notamment la poste, les ministères, SONALGAZ, NAFTAL, et les établissements bancaires et financiers.</p>
1995	<p>-Création de la SATIM :</p> <p>Huit (08) banques publiques (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP et ALBARAKA) créent la SATIM dont ils sont actionnaires majoritaires, d'autres banques commerciales adhéreront par la suite à cette association.</p> <p>Cette société est chargée de gérer les transactions interbancaires.</p>
1996	<p>-La SATIM lance le Réseau Monétique Interbancaire :</p> <p>Ce réseau interconnecte les systèmes d'informations des banques adhérentes ainsi que leurs Distributeur Automatiques de Billet. Le RMI est opérationnel depuis 1997.</p> <p>-Emission des premières cartes bancaires :</p> <p>Les premières cartes émises ne permettent que le retrait au niveau des DAB/GAB des banques membres de la SATIM.</p>
2002	<p>-Accord entre Algérie Télécom et la Banque d'Algérie pour la mise en place d'un réseau spéciale :</p> <p>La Banque d'Algérie signe une convention avec le Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) pour la réalisation au profit de la communauté bancaire un réseau d'abonnés fermes, à grand débit, fiable, efficace, et sécurisé.</p> <p>-La Banque d'Algérie lance un projet de modernisation de la chambre de compensation :</p> <p>Au cours de la même année ont été mis en place les groupes de travail ayant pour mission de définir la stratégie de modernisation des paiements dit paiement de masse. Il s'agit en particulier de statuer sur l'architecture, de faire un état de lieu des réseaux de transmission et des systèmes d'information des participants, de voir les conditions nécessaires pour le développement des instruments de paiements, en particulier, des instruments électronique.</p>
2006	<p>-Création du Centre de Pré-Compensation Interbancaire (CPI) :</p> <p>La Banque d'Algérie crée la filiale (CPI) avec la participation des banques et d'Algérie poste pour assurer la réalisation du futur système de télé compensation.</p> <p>Le CPI a par la suite signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes.</p> <p>-Démarrage des deux systèmes de paiement (ARTS et ATCI) :</p> <p>Le 08 Février 2006 lancement du système (ARTS), le 15 Mai l'opérateur (CPI) démarre</p>

	le système de télé-compensation (ATCI). En Octobre, le (RMI) de la (SATIM) est connectée au (CPI) pour permettre la compensation des transactions interbancaires. -Premier paiement par carte interbancaire en Algérie : La SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper des commerçants de TPE afin promouvoir le paiement par carte interbancaire (CIB).
2014	-Création de Groupement d'Intérêt Economique-monétique en Juin 2014.
2016	-Le lancement d'e-paiement le 14 Octobre 2016.

Source : CHALLAL MALIKA, CHELAL WISSAM, « impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la commercialisation des produits monétique au sein de la banque », mémoire de master, université MOULOUD MAMMERIE de Tizi-Ouzou, promotion 2020/2022. p.25.

2.2. Les principales étapes du développement de la monétique en Algérie

Nous allons citer quelques principales étapes qui caractérisent le développement de la monétique en Algérie :

2.2.1. La création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

L'année 1995, a remarqué la création de l'unique opérateur monétique en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM), avec la collaboration des banques publics algériennes. Dont l'objectif principal est la mise en place d'un réseau monétique interbancaire dans le cadre de la modernisation des banques en Algérie, et est une filiale de sept (07) banques Algériennes ; BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA, et de l'institution des assurances CNMA, avec un statut de SPA.

Actuellement SATIM réuni dix-neuf (19) adhérent dans son réseau monétique interbancaire, se composant de dix-huit (18) banques dont six (6) banques publique et douze (12) banques privées ainsi qu'Algérie Poste.

SATIM a connu une croissance significative et soutenue ces dernières années, avec un nombre croissant d'automates bancaires, de terminaux de paiement électronique et de sites web marchands connectés à ses serveurs. Cette croissance est principalement due à l'adoption croissante de carte CIB par les citoyens algériens³⁷.

2.2.1.1. Les missions de la SATIM

Les principales missions de la SATIM sont³⁸ :

-Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.

³⁷ <https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous>, consulté le 06/06/2023, à 12h34.

³⁸ <https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idx-1480.html#:~:text=Les%20principales%20missions%20de%20satim,du%20R%C3%A9seau%20Mon%C3%A9tique%20enAlg%C3%A9rie>, Consulté le 06/06/2023, à 12h55.

- Assure l'interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie en mettant en place et en gérant une plate-forme technique et organisationnelle.
- Participe à la mise en place des règles interbancaire de gestion des produits monétique interbancaires étant une force de proposition.
- Accompagne des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalise les chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces.
- Met en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, la rapidité des transactions, l'économie des flux financiers, etc....
- Assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB.
- La personnalisation des cartes de retrait interbancaires « pour les banque », la mise en place de Switch pour les membres ayant leur propre système d'automatisation.

2.2.1.2. Les activités de la SATIM

Les activités de la SATIM se situent essentiellement sur trois (03) axes :

- chèque : depuis sa création, SATIM assure la prestation de personnalisation pour la majorité des établissements bancaire.
- Le retrait par Carte Interbancaire (CIB) : en 1997, la SATIM a créé le réseau monétique interbancaire, permettant aux clients de retirer de l'argent aux DAB/GAB de n'importe quelle banque. SATIM assure la connexion et la gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes interbancaires et la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propre système d'autorisation.
- le paiement par Carte Interbancaire (CIB) : le paiement par carte interbancaire est un élément essentiel du projet de modernisation du système de paiement de masse. Il est indispensable au développement du secteur bancaire, car il permet d'accroître la sécurité et l'efficacité des transactions.

2.2.1.3. La structure de la SATIM

- un centre serveur back office³⁹ ;
- un centre serveur front office ;
- un serveur de compensation ;

³⁹ CHALLAL MALIKA, CHELAL WISSAM, « impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la commercialisation des produits monétique au sein de la banque », mémoire de master, université MOULOUD MAMMERIE de Tizi-Ouzou, promotion 2020/2022..p.25.

- une station de personnalisation de carte.

2.2.1.4. Les avantages de la SATIM

Les avantages de la SATIM sont :

- Interbancaire totale (banques et Algérie Poste) ;
- Disponibilité du service (système opérationnel 24h/24 et 7j/7) ;
- Disponibilité de l'argent à tous moments ;
- Diminution de la circulation du cash ;
- Élimination du risque d'encaissement de faux billets ;
- Diminution du risque de vol ou de perte de l'argent ;
- Utilisation d'une carte multifonctions (retrait et paiement) ;
- Sécurité.

2.2.2. Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI) assure un service public disponible 24h/24 et 7j/7, et permet aux utilisateurs de la Carte Interbancaire (CIB) l'accès au service interbancaire de retrait et de paiement sur tout le territoire national⁴⁰. Ce réseau assure :

- L'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs adhérents.
- la mise à disposition de DAB par RMI aux banques adhérentes.
- L'intégration au RMI de DAB propre à la banque adhérente.
- l'intégration de Terminaux de Paiement Electronique (TPE).
- l'intégration du système monétique des banques qui ont possédé.
- l'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- le traitement des transactions DAB pour le compte des banques adhérentes.
- la préparation et le transfert de flux financiers destinés à la pré-compensation des transactions DAB⁴¹.

2.2.3. Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

En 2004, la banque d'Algérie a créé le Centre de pré-Compensation Interbancaire CPI, une société par actions dont le capital est ouvert aux banques et à Algérie Poste. Le CPI a pour mission de mettre en œuvre le Système de Télé Compensation Interbancaire (ATCI), qui permet d'échanger de manière sécurisée les moyens de paiement dématérialisés entre les banques.

⁴⁰ Document interne de la BNA.

⁴¹ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p.300.

Le CPI a ensuite signé une convention avec l'ensemble des participantes au système ATCI, afin de régir leurs relations.

Le CPI assume les missions suivantes :

- La gestion des échanges, de la télé compensation, des mouvements nets de règlement et l'archivage des données ;
- Il a la responsabilité de contrôler et assurer un échange interbancaire sécurisé et automatiser des paiements de masse et leur compensation suivant les règles de neutralité et de transparence⁴².

2.2.4. La création du système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)

En 13 Octobre 2005, la banque d'Algérie a mis en place un système de règlement brut en temps réel de gros montant et de paiement urgent (RTGS), le système a été lancé le 08 Février 2006. Ce système, appelé aussi Algeria Real Time Settlement (ARTS), permet aux banques de régler des paiements de gros montant ou urgents en temps réel, c'est-à-dire immédiatement. Les paiements sont effectués un par un, sans compensation il a été réalisé selon les standards internationaux, ce qui garantit la fiabilité des transactions⁴³.

Les principaux participants au RTGS sont⁴⁴ :

- La Banque d'Algérie ;
- Les banques ;
- Le Trésor Public ;
- Algérie Poste ;
- Algérie Clearing pour les paiements à la Bourse ;
- Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) pour les paiements de masse.

2.2.5. Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI)

La Banque d'Algérie a créé le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI) en 2004. Ce système a été mis en service en Mai 2006 et a pour objectif d'assurer les paiements de petits montants au détail. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse. Le système a été mis en production avec la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments du paiement ont été introduits dans le système

⁴² <https://www.giemonetique.dz> consulter le 06/06/2023, à 18h10.

⁴³ Rapport de la Banque d'Algérie, « chapitre VI : modernisation de l'infra structure du système bancaire », 2006, p. 107.

⁴⁴ Idem, p. 115.

progressivement. Le système ATCI est géré par le Centre de pré-Compensation Interbancaire (CPI)⁴⁵.

Les objectifs du système ATCI

Les objectifs visés par la mise en place du système ATCI peuvent être énumérés comme suit :

- La réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèque, effets, virements) ;
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvements, opérations par carte) ;
- La réduction des coûts des échanges interbancaires ;
- L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
- Les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés.

2.2.1.6. Introduction des cartes visa et MasterCard

En 2010, la SATIM lance dans un projet ambitieux d'introduction des cartes international les Visa et MasterCard en Algérie. La BDL, la BEA et le CPA sont les premières banques algériennes à adhère à Visa, en Algérie la carte Visa et MasterCard sont valables uniquement pendant un voyage à l'étranger ou pour des achats sur Internet⁴⁶.

2.2.1.7 Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique)

En Juin 2014, La création du Groupement d'Intérêt Economique monétique (GIE-monétique) a marqué une étape importante dans le développement du système monétique algérien. La GIE Monétique a pour mission de régler le système monétique interbancaire et définir les missions et des attributions de l'ensemble des acteurs de ce système. L'objectif est de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique⁴⁷.

A. Définition de GIE-Monétique

La GIE Monétique est un groupement d'intérêt économique regroupant dix-neuf (19) membres adhérents, dont dix-huit (18) banques et Algérie Poste. La banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent, afin de veiller à la sécurité des systèmes et des moyens de pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur⁴⁸.

⁴⁵ Rapport de la Banque d'Algérie, Op.cit, p, 109.

⁴⁶ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p.302.

⁴⁷ <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous>, Consulté le 10/06/2023, à 17h :22.

⁴⁸ KASSOUL SOFIANE, MELKI TARIK, « le rôle du groupement d'intérêt économique monétique (GIE-Monétique) au développement du E-Banking en Algérie », Revue Innovation, Volume 12, Numéro 02, 12/12/2022, pp ,437-454, p.444.

Elle est également chargée d'assurer l'interbancaire du système monétique et son interopérabilité avec des réseaux monétiques locaux ou internationaux.

B. Les fonctions du GIE-Monétique

La GIE-Monétique pilote le système monétique par le biais des fonctions essentielles suivantes⁴⁹ :

- La gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique ;
- La définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle ;
- La gestion de la plate-forme technique de routage ;
- L'homologation ;
- La gestion de la sécurité.

Elle assure la transparence et la cohérence des normes et des règles de l'activité monétique. Cela permet de libérer les investissements dans l'industrie de la monétique. L'objectif étant de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique.

B. Les organes statutaires de la GIE-Monétique

La GIE-Monétique est composé de⁵⁰ :

- L'Assemblée Générale

L'assemblée Générale du GIE Monétique est composée de tous les membres, qu'ils soient adhérents ou non. Elle est compétente sur toute question relative à travers l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Le Conseil de Direction

Le Conseil de Direction du GIE-Monétique est composé de onze (11) membres adhérents désignés par l'Assemblée Générale et de la Banque d'Algérie. Il est chargé de conduire la politique générale engagée par le GIE-Monétique pour le développement de la monétique interbancaire. La présidence du Conseil de Direction est confiée à un Directeur Général parmi les membres adhérents.

- Administrateur

Le GIE-Monétique est dirigé par un Administrateur unique, qui est une personne physique nommé par le Conseil de Direction. Il est chargé d'assurer la gestion du GIE-Monétique et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission.

L'Administrateur est le représentant légal du GIE-Monétique vis-à-vis des tiers.

⁴⁹ <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous>, consulter le 08/06/2023, à 08h :04.

⁵⁰ <https://giemonetique.dz> consulté le 08/06/2023, à 08h :30.

- Comité Opérationnel

Le Comité Opérationnel du GIE-Monétique est composé de douze (12) membres adhérents et de la Banque d'Algérie. Les membres adhérents sont désignés par le conseil de direction. Il est présidé par l'Administrateur du GIE-Monétique.

2.2.1.8. Le lancement du paiement en ligne

Le service du paiement électronique (e-paiement) a été officiellement lancé en Algérie en Octobre 2016, avec onze (11) banques publique et privées, ainsi que neuf (09) entreprises proposant ce service à leurs clients. Concernant les banques il y a six (06) banques publiques la BADR, CPA, BDL, BNA, BEA, CNEP, et cinq (05) autres privées, Trust Bank Algérie, Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Gulf Bank Algérie et Al Baraka. Et pour les entreprises participantes sont, Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, la CNAS, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances⁵¹.

Les généralités sur la monétique en Algérie nous ont permis de comprendre le cadre général dans lequel s'inscrivent les instruments monétique. Nous allons maintenant nous intéresser à ces instruments de manière plus détaillé.

Section 03 : les instruments de la monétique en Algérie

Les instruments de la monétique sont des moyens de paiement électroniques qui permettent aux individus et aux entreprises d'effectuer des transactions financières sans utiliser d'argent liquide. Ils sont de plus en plus populaires en Algérie, où ils offrent de nombreux avantages, notamment la sécurité, la commodité et l'efficacité.

3.1. La Carte Interbancaire

Pour en savoir plus sur la carte interbancaire, voici sa définition, ses types et ses caractéristiques.

3.1.1. Définition, types et caractéristiques de la Carte Interbancaire

Les cartes interbancaires sont disponibles en plusieurs types, chacun avec ses propres caractéristiques.

3.1.1.1. Définition de la Carte Interbancaire

La Carte (CIB) est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo (CIB) imprimé sur sa face avant, ainsi que le logo de la banque émettrice de la carte.

La carte CIB est équipée d'un micro-processeur appelé communément (puce), qui gère et sécurise les transactions de paiement. Elle est adossée à un compte bancaire, et sa validité est limitée à trois(3) ans.

⁵¹RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p. 302.

La carte interbancaire permet à son titulaire d'effectuer, sur tout le territoire national, des paiements auprès des commerçants et de retirer des espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). Elle est attribuée gratuitement pour les clients des banques, et son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou par le porteur.

La carte CIB a été lancée en 2006 par l'opérateur technique de la monétique, la société d'automatisation et de transaction interbancaire et de la monétique SATIM⁵².

La carte interbancaire est définie par quatre éléments essentiels

- Un BIN (Bank Identification Number) qui donne l'identité de l'établissement émetteur de la carte ;
- Le nom du titulaire ;
- La date de fin de validité ;
- Le numéro CVV (code de vérification value) ou CVV2 (ce sont les 3 derniers chiffres au verso de la carte bancaire, et servent à son authentification lors d'un paiement sur internet). (Voir annexe n°01).

3.1.1.2. Type de cartes interbancaire

Deux types de cartes sont proposés à la clientèle à savoir :

A. Carte classique

La carte classique offre des services de retrait et de paiement interbancaire, elle est proposée à la clientèle selon des critères définis par la banque. Ce type de carte est de couleur bleue, elle est destinée aux porteurs disposent de revenus moyens. (Voir annexe n02)

B. Carte gold

La carte gold proposée à la clientèle selon des critères établie par la banque. Elle offre des plafonds de paiement et de retrait plus élevés que la carte classique. Ce type de carte est de couleur dorée et est destinée aux porteurs qui disposant de revenu supérieur. (Voir annexe n03)

3.1.1.3. Caractéristiques des cartes interbancaires

Les cartes interbancaires sont conçues pour simplifier la vie, elles permettent non seulement de gagner du temps pour les retraits et des opérations bancaires, mais elles donnent aussi accès à des services d'assistance gratuits.

⁵²Document interne de la banque.

A. Gain de temps

Afin d'éviter l'attente au guichet en effectuant des opérations courantes directement sur les guichets automatique de banque :

- Retraits ;
- Consultation de solde ;
- Edition de mini-relevés des opérations ;
- Impression de relevés d'identité bancaire ;
- Virement de compte à compte ;
- Commande de chéquier.

B. Disponibilité

Tous les clients peuvent disposer de leur argent 7j/7 et 24h/24 dans l'ensemble des Guichets Automatique de Banque et dans tous les distributeurs de billets affichant le logo (CIB).

B. Souplesse

Les clients peuvent personnaliser leurs plafonds de retrait et de paiement.

3.1.2. Les opérations par carte interbancaire

On distingue trois (03) types d'opérations par carte interbancaire :

3.1.2.1. Opération de paiement

Elles sont réalisées sur les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) ou sur le Terminal Virtuel de Paiement (TVP) des commerçants accepteurs.

3.1.2.2. Opérations de retrait d'espèces

Elles sont réalisées sur les distributeurs automatiques de billets et guichets automatiques de banque (DAB/GAB) installés dans les agences commerciales des banques et d'Algérie Poste.

3.1.2.3. Opérations de Cash-Advance

Elles ont réalisé sur les terminaux de paiements électroniques (TPE) des agences du réseau commercial de la banque.

3.1.3. Modalités d'octroi de la carte de retrait et de paiement interbancaire

La carte doit être proposée par le chargé de clientèle à l'ouverture du compte au niveau de l'agence. L'octroi de la carte donne lieu à⁵³ :

- La signature par le client du formulaire de demande de Carte Interbancaire CIB (voire annexe n°04) ;

⁵³ Document interne de la banque.

- La signature d'un contrat en double exemplaire (voir annexe n°05). L'original est à remettre au client et la copie à conserver au niveau de la banque ;
- Le contrat définit les conditions générales et particulières d'utilisation de la carte par le titulaire du compte ainsi que les responsabilités de chaque partie ;
- L'imputation directe et automatique au compte du titulaire du compte, du montant de l'opération (retrait ou paiement) effectuée par sa carte, majoré d'une commission pour les opérations de retrait en espèces sur le DAB ou le GAB, les opérations de paiement quant à elles sont gratuites (sans commissions), conformément aux conditions générales de banque⁵⁴.

3.1.4. Conservation et remise des cartes aux clients

L'acheminement des cartes et des codes confidentiels vers la banque se fait séparément par l'AME. A la réception des cartes et des codes confidentiels, la banque doit après les contrôles d'usage :

- Adresser au département contrôle de la DRE, le deuxième volet du listing de remise des cartes ou des codes après en avoir accusé réception ;
- Conserver soigneusement les cartes et les codes confidentiel dans un coffre-fort. La conservation des cartes et des codes doit se faire dans des coffres séparés ;
- Inviter le client à prendre possession de sa carte et de son code confidentiel ;
- Si le client ne répond pas aux messages l'invitant à récupérer sa carte, la banque doit engager la procédure d'oblitération de la carte ;
- Une fois la carte et le code remis au client par leurs détenteurs respectifs, faire signer le client sur les registres tenus à cet effet. Les registres doivent comprendre : le nom et prénom du porteur, le numéro de la carte, le numéro et la date d'établissement du contrat ainsi que la date de la remise de la carte ou de code à son titulaire.

La banque ne doit en aucun cas conserver la carte et le code plus de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de leur réception des services de l'AME. Elle ne doit pas adresser la carte au client par pli postal ou la remettre par procuration.

A la réception du deuxième volet du listing relatif à la remise des cartes ou des codes, le Département Promotion et Action Commerciale de la DRE doit procéder aux contrôles et vérifications nécessaires en confrontation avec des données relatives aux créations de cartes et codes ainsi qu'à leur acheminement par l'AMF.

La Direction de la Monétique est chargée de transmettre aux DRE les données relatives aux créations de cartes et codes.

⁵⁴ Document interne de la banque.

3.1.5. Renouvellement, annulation et oblitération de la Carte Interbancaire

Le renouvellement de la carte interbancaire comprend l'annulation et l'oblitération de l'ancienne carte⁵⁵.

3.1.5.1. Renouvellement de la Carte Interbancaire

La carte CIB est renouvelée automatiquement à échéance. Le nom renouvellement doit être notifié à la banque par une demande manuscrite fait par le porteur, deux (02) mois avant l'échéance.

La banque maintiendra le contrat initial dès lors le client répond toujours aux conditions d'octroi de la carte. Dans le cas où la banque souhaite modifier les paramètres de la carte (ex : modification des plafonds), lors du renouvellement, un nouveau contrat doit être établi, la modification devra être portée sur le système d'information.

3.1.5.2. Annulation de la Carte Interbancaire

Le porteur ou la banque peuvent à tout moment sans justificatif ni préavis, sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au contrat d'octroi de la carte.

L'annulation de la carte signifie résiliation du contrat porteur et peut se faire soit à l'initiative :

- Du client (ex : pour non utilisation ou de vol)
- De la banque (ex : pour utilisation abusive, décès du client ou clôture de son compte)

La carte peut également être annulée soit à l'expiration de sa durée de validité et en cours de validité.

Dans les deux cas, le préposé au niveau agence doit traiter l'opération sur le système d'information afin d'éviter son renouvellement automatique.

3.1.5.3. Oblitération de la Carte Interbancaire

Toutes les cartes annulées ou perdues doivent impérativement faire l'objet d'oblitération.

La procédure d'oblitération de la carte exige les actions suivantes :

- Couper la carte à l'aide d'un ciseau au niveau de la puce, en prenant soin de garder intactes les parties où sont mentionnées le nom du client et le numéro de la carte ;
- Etablir un procès-verbal d'oblitération (annexe n°05), en utilisant le formulaire d'oblitération de cartes capturées (voir annexe n°06) ;
- Signer le P.V d'oblitération par le préposé à l'opération et le directeur de la banque ;
- Transmettre le P.V dûment renseigné et signé ainsi que la carte oblitérée au Département Promotion et Action Commerciale de la DRE.

⁵⁵ Document interne de la banque.

3.1.6. Capture de la Carte Interbancaire par le DAB/GAB

La carte est capturée par le DAB ou le GAB pour les motifs suivants :

- Retard de saisie du code confidentiel ;
- Utilisation de trois (03) codes faux ;
- Oubli de la carte à la fin de la transaction ;
- Carte expirée ;
- Carte déclarée perdue ;
- Opposition sur la carte.

3.2. Les moyens d'acceptations

Parmi les moyens d'acceptation les plus courants, on trouve :

3.2.1. Le Distributeur Automatique de Billets de Banque (DAB)

Le Distributeur Automatique de Billets de la Banque (DAB), est un automate qui permet aux détenteurs de la carte (CIB) d'effectuer les opérations de retrait d'espèces ainsi que la consultation du solde du compte⁵⁶. (Voir annexe n°07).

3.2.1.1. La gestion du DAB

La banque est tenue de maintenir les automates en état de marche permanent et régulier, afin de permettre aux porteurs de cartes CIB d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde de compte à tout moment.

L'exploitation chargée du DAB doit :

- Vérifier l'état de la ligne TCP/IP, et contacter les services de télécommunication en cas de dérangement ;
- Changer les consommables ;
- Charger les caisses en billets de la banque en cas de nécessité ;
- Aviser la D.M en cas de panne pour demander l'intervention des services de maintenance ;
- Arrêter les caisses chaque fin de journée.

3.2.1.2. Alimentation de la caisse DAB

Sous la responsabilité du chef de service caisse, l'exploitant chargé du DAB assure l'alimentation des caisses DAB en billet de banque.

L'exploitant doit procéder à l'évolution des existences chaque fin de journée en vérifiant les données affichées sur l'écran de contrôle.

⁵⁶ Document interne de la banque.

3.2.1.3. Vérification du DAB

Chaque matin, l'exploitant chargé du fonctionnement du DAB doit vérifier l'état de marche de l'automate et signaler à la D.M toute panne (anomalie) ou dysfonctionnement de la machine.

Il doit également signaler à cette dernière toutes les cartes capturées par le DAB en renseignant le formulaire de contrôle de carte capturée. (Voir annexe n°08).

Par ailleurs, il est tenu de vérifier la caisse de rejet et signaler éventuellement l'existence de billets de banque.

3.2.2. Le Guichet Automatique de Banque (GAB)

Le Guichet Automatique de Banque (GAB) est un automate qui permet aux détenteurs d'une carte (CIB) d'effectuer les opérations suivantes : retrait d'espèces, consultation du solde de compte, consultation des dix (10) dernières opérations, consultation du Relevé d'Identité Bancaire (RIB), virement interbancaire, commande de chéquier, adhésion au service MobilGAB, ainsi que les opérations sur le livret épargne électronique⁵⁷.

3.2.3.1. Gestion du GAB

Au même titre que les DAB, la banque a également l'obligation de maintenir ses automates GAB en étant de marche permanente et régulière, afin de permettre aux porteurs de carte de banque d'effectuer les différentes opérations du front office à tout moment.

L'exploitant chargé du GAB doit :

- vérifier quotidiennement la machine ;
- charger les cassettes en billets de banque à chaque fois que cela s'avère nécessaire ;
- vérifier l'état de la connexion du GAB et aviser la D.M en cas de dérangement ;
- changer les consommables ;
- aviser la D.M en cas de panne pour demander l'intervention des services de maintenance ;
- collecter les billets et les chèques déposés par les clients chaque fin de journée ;
- arrêter la caisse GAB chaque fin de journée.

3.2.3.2. Alimentation de la caisse GAB

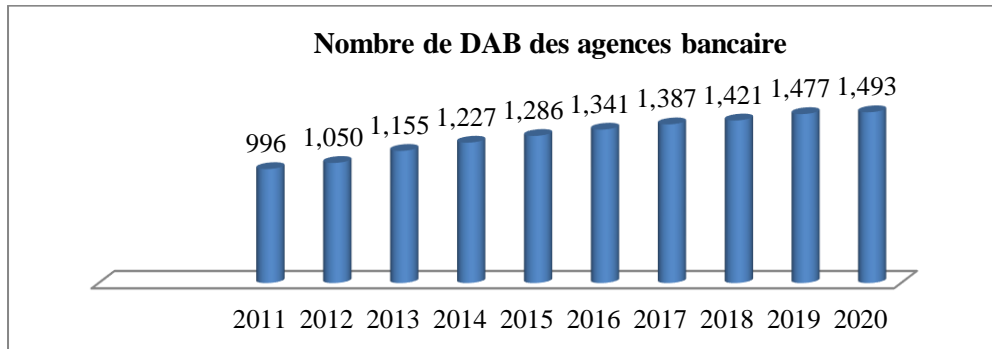
Sous la responsabilité du chef de service caisse, l'exploitant assure l'alimentation des caisses du GAB en billets de banque à partir de la caisse dinars de la banque (transfert inter caisse).

L'exploitant doit procéder à l'évolution des existences chaque fin de journée en vérifiant les données affichées sur l'écran de contrôle.

⁵⁷Document interne de la banque.

Les billets de banque doivent être neufs et non agrafés.

Figure n°02 : Nombre de Distributeur Automatique des Billets (DAB) des agences bancaires pendant la période 2011-2020.

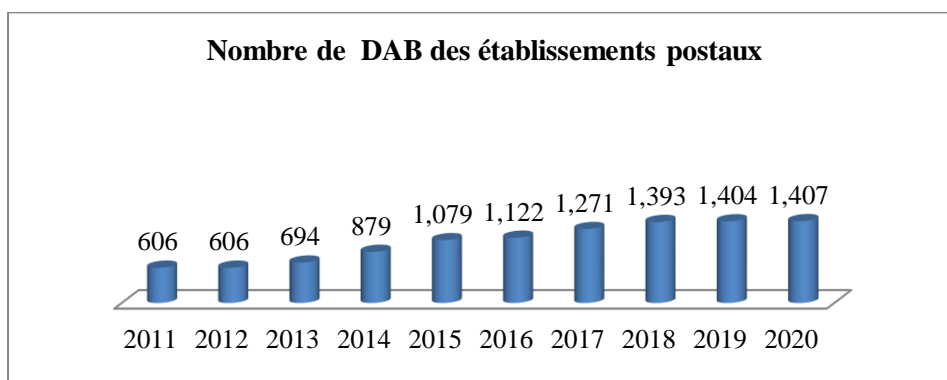


Source : élaboré par nous-mêmes à partir de <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-dab-gab/> consulté le 09/05/2023 à 10h10.

La figure montre que le nombre de DAB dans les agences bancaires en Algérie a augmenté de manière régulière au cours de la période 2011-2020. En 2011, il y avait 996 DAB, et en 2020, ce nombre est passé à 1493. Cela représente une augmentation de 497 DAB.

L'augmentation du nombre de DAB est due à plusieurs facteurs, notamment ; la croissance de l'utilisation des cartes bancaires par les consommateurs et la concurrence entre les banques, qui ont investi dans l'installation de DAB pour attirer de nouveaux clients.

Figure n°03 : Nombre de Distributeur Automatique des Billets (DAB) des établissements postaux pendant la période 2011-2020



Source : élaboré par nous-mêmes à partir de <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-dab-gab/> consulté le 20/05/2023 à 10h10.

La figure montre que le nombre des DAB dans les agences postales en Algérie a augmenté de manière régulière au cours de la période 2011-2020. En 2011, il y avait 606 DAB, et en 2020, ce nombre est passé à 1407. Cela représente une augmentation de 801 DAB.

Cette progression montre que la SATIM a déployé des efforts pour couvrir tout le territoire national de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), afin d'accélérer le développement du système monétique interbancaire.

3.2.3. Le Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Le Terminal de Paiement Electronique (TPE) est un équipement spécifique, qui permet au détenteur de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats, aux prestations chez un commerçant, rapidement et en toute sécurité⁵⁸.

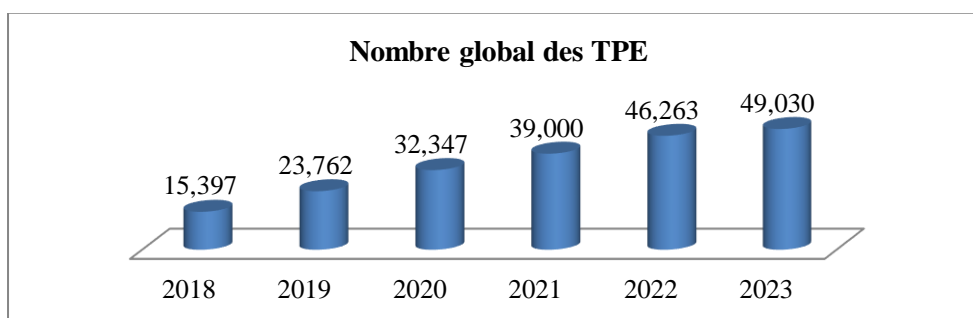
Le Terminal de Paiement Electronique (TPE) désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse. C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire. (Voir annexe n°07)

Il existe deux types de TPE :

- le TPE fixe à lecteur de puce PIN-PAD pour les grandes surfaces.
- le TPE mobile pour les surfaces réduites.

La SATIM et les banques proposent aux commerçants une solution de paiement de proximité par carte CIB. Cette solution permet de sécuriser les transactions financières, de protéger les personnes contre les vols, les agressions et la fausse monnaie grâce à l'utilisation d'un code confidentiel. Les sommes perçues sont versées directement et automatiquement sur le compte du commerçant, et les délais de crédit sont très courts⁵⁹.

Figure n°04 : Evolution de Terminal de Paiement Electronique (TPE) pendant la période 2018/ Avril 2023



Source : élaboré par nous-mêmes à partir de <https://www.algerie-eco.com> consulter le 20/05/2023 à 11h48.

La figure montre que le nombre de TPE en Algérie a augmenté de façon constante au cours des six dernières années. En 2018, il y avait 15 397 TPE en Algérie. Ce nombre est

⁵⁸ Document interne de la banque

⁵⁹ RAFAFA BRAHIM, Op.cit, p. 303.

passé à 23 762 en 2019, puis à 32 347 en 2020. En 2021, il y avait 39 000 TPE, puis 46 263 en 2022. En 2023, le nombre de TPE est estimé à 49 030.

Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment ; la popularité croissante des paiements électroniques, qui offrent une commodité et une sécurité accrues et les efforts des autorités algériennes pour promouvoir les paiements électroniques.

3.2.4. Le Terminal Virtuel de Paiement (TVP)

Un Terminal Virtuel de Paiement est un logiciel qui permet aux commerçants et aux facturiers d'accepter les paiements par carte bancaire sur leur site web ou via une application mobile⁶⁰.

⁶⁰ Document interne de la banque.

Conclusion

Le système bancaire Algérien a connu une évolution importante au cours des dernières décennies. Cette évolution a été marquée par la privatisation du secteur, l'ouverture à la concurrence et le développement de la monétique, en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeurs automatiques de billets, de guichets automatiques de banque et de terminaux de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

En vue de promouvoir les moyens électroniques, la SATIM a été créée dans le but de prendre en charge le programme de développement et de modernisation des banques. La SATIM ne compte pas en reste à ce stade, elle envisage une série de mesures visant à accélérer le développement du système monétique interbancaire en Algérie

Dans le chapitre qui suit, nous nous concentrons sur une étude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583.

Chapitre III :
Etude empirique sur l'adoption et
l'utilisation de la carte interbancaire par
les clients de la BNA agence 583 comme
moyens de paiement électronique

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Introduction

Le domaine bancaire est en perpétuelle mutation, notamment par l'adoption des nouvelles technologies d'informatiques et logiciels.

La monétique aussi à son tour a connu un développement remarquable durant les dernières années, on peut voir ça dans les pays développés par rapport à la carte bancaire qui est devenu un produit phare et indispensable pour ses différentes fonctions qu'elle assure : retrait, paiement. Ce qui nous a amenés à nous intéresser au degré de son utilisation en Algérie.

Dans le dernier chapitre de ce travail de recherche nous avons optés pour une enquête en utilisant le questionnaire et la communication direct avec les clients et la chargée du service monétique de l'agence BNA de Tizi-Ouzou, pour nous ces deux méthodes sont les outils de collecte d'information les mieux placés pour recueillir un certain nombre de données qui seront utiles dans notre étude.

Pour cela, nous avons divisé ce troisième chapitre en trois sections, la première comportera la présentation de l'organisme d'accueil, dans la seconde section nous allons voir un aperçu général des produits et services monétique proposées par la banque nationale d'Algérie ; pour finir la troisième section consistera en une présentation et interprétation des résultats de notre enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil (la Banque Nationale d'Algérie, agence 583, Tizi-Ouzou)

Nous avons effectué notre stage pratique au niveau de l'agence 583 de la banque nationale d'Algérie sise à Tizi-Ouzou. Nous allons consacrer cette section à la présentation d'un bref historique de la BNA, et de son organisme d'accueil.

1. Présentation générale de la Banque Nationale d'Algérie

La Banque Nationale d'Algérie, qui a été créée en 1963, a connu une évolution constatée au fil des années.

1.1. L'évolution de la BNA

Après l'indépendance, il est apparu nécessaire pour les pouvoirs publics algériens de procéder à la réorganisation du système bancaire en vue de son adaptation aux nouvelles exigences algériennes. Cette réorganisation avait commencé avec la nationalisation des banques étrangères et la création des banques qui viennent ainsi élargir le secteur bancaire algérien. Dans ce contexte, la banque nationale d'Algérie est la première banque commerciale nationale, créée le 13 Juin 1966, elle détenait le monopole de financement de l'agriculteur et de l'industrie ; et en l'occurrence elle exerçait toutes activités d'une banque de dépôt.

En dépit : on résume l'évolution de cet organisme comme suit :

1.1.1. La période de 1966-1990

C'est la période d'avant les réformes économiques. Depuis sa création le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculteur. En 1982 il y a eu la création de la BADR issue de restructuration de la BNA, une restructuration qui a pour objectifs la spécialisation, la densification du réseau de l'agence, la réorganisation de la direction générale et la création des directions d'exploitation.

Puis une orientation des entreprises publiques économiques vers leur autonomie par la promulgation de la loi n°88-01 du 12 janvier 1988¹.

1.1.2. La période de 1990-2018

Cette période est marquée par l'orientation de l'Algérie vers l'économie de marché, ce choix est concrétisé par la publication de la loi n°90-10 du 14 avril 1990² relative à la monnaie et au crédit a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

¹RADP, journal officiel n°02, loi n°88-01, 12 Janvier 1988, p.18.

²RADP, journal officiel n°16, loi n°90-10, 14 Avril 1990, p.450.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

La BNA était la première banque qui a obtenu son agrément par délibération du conseil de la monnaie et du crédit le 05 septembre 1995.

Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 41,6 milliards de Dinars Algériens.

1.1.3. La période de 2018 à nos jours

Au mois de juin 2018, le capital de la BNA est passé de 41,6 milliards de Dinars Algériens à 150 milliards de Dinars Algériens. Et à lancée la finance islamique en 2020.

Aujourd'hui, la BNA est un intermédiaire sur le marché. Elle continue à œuvrer en adaptant ses métier aux services de la monétique, l'E-Banking, services technologique etc. En s'appuyant sur la détermination de son encadrement et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs autour d'un double objectif, par la contribution au financement de l'économie et la satisfaction de sa clientèle³.

1.2. BNA en chiffre en 2023

Tableau n° 07 : La répartition de la BNA sur le territoire national

La répartition de la BNA sur le territoire nationale	
21 Directions régionales	88.805 Clients Abonnés en E-Banking
235 Agence en Algérie	8.000 Terminaux de Paiements Electroniques TPE
5.851 collaborateurs	64 Site Web Marchands
100 Guichets Automatiques de Banques GAB	9 Agences Dédiées Finance Islamique
180 Distributeurs Automatiques de Billets DAB	32 Agence digitales
543.772 Cartes Interbancaires	68 Guichets Finance Islamique
2.639.319 Compte Clientèles	137.228 Abonnés Wimpay-BNA

Source : site officiel de la BNA, <https://www.bna.dz/bna-en-chiffres/>, consulté le 01/09/2023 à

14h48.

³<https://www.bna.dz/presentation-de-la-bna/> consulté le 30/06/2023 à 08h6.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

1.3. La forme juridique de la BNA

- Capital sociale : 150.000.000.000 DA
- Statut juridique : la BNA est une société par action (SPA)
- Activité : elle traite toutes les opérations bancaires (opérations de change et de crédit, de placements, de dépôts)
- Siège sociale : 08 boulevard Ernesto Che Guevara, immatriculé au registre de commerce sous le numéro 84B178.

1.4. Les missions et les objectifs de la BNA

Les missions et objectifs de la BNA sont repris dans ses statuts

1.4.1. Les missions de la BNA

La Banque Nationale d'Algérie, c'est un organe d'action commerciale dans l'émission principale constituant à :

- La recherche et la collecte des ressources ;
- La distribution des crédits ;
- La gestion des moyens de paiement.

On a le point de vue de l'agence vis-à-vis du développement et de la rentabilité de son fonds de commerce à travers la distribution et le placement des produits et des services à la clientèle conformément à la politique commerciale de la banque et orientation de la direction générale.

L'agence dispose de prérogative de la gestion dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, à ce titre elle veille à sauvegarder l'image de marque de la banque et assurer son développement dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés.

Elle doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens mais à sa disposition en vue d'une bancarisation optimale lui permettant de collecter et drainer de nouvelles ressources.

Elle exécute les opérations de la clientèle avec diligence et en conformité avec les textes réglementaires et organiques en vigueur.

Pour mener à bien sa mission l'agence est dotée de moyens matériels et humains on a des conscients avec son niveau d'activité⁴.

1.4.2. Les objectifs de la BNA

La réaction des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays.

En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

⁴Document interne de la banque

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

- S'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation ;
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité ;
- La préservation de ses propres équilibres ;
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale⁵.

1.5. Le classement des agences de la BNA

L'agence est classée en fonction du niveau d'activité déployé, selon les catégories suivantes :

- Agence principale ;
- Agence de première catégorie ;
- Agence de deuxième catégorie ;
- Agence de troisième catégorie ;

Les agences principales et celles de première catégorie sont dirigées par un directeur et deux directeurs adjoints selon leurs importances et le nombre de clientèle géré.

Les agences de deuxième et celle de troisième catégorie sont dirigés par un directeur et un directeur adjoint et sont respectivement restructurés en trois à cinq services.

2. Présentation de la BNA agence 583, Tizi-Ouzou

L'agence 583 de la Banque Nationale d'Algérie est une agence de la deuxième catégorie, elle fait partie du réseau d'exploitation, elle assure la représentation de la banque au niveau local, elle est placée sous la responsabilité d'un directeur et d'un directeur adjoint.

Elle est structurée en six services, ce que nous vous présenterons sous forme d'organigramme.

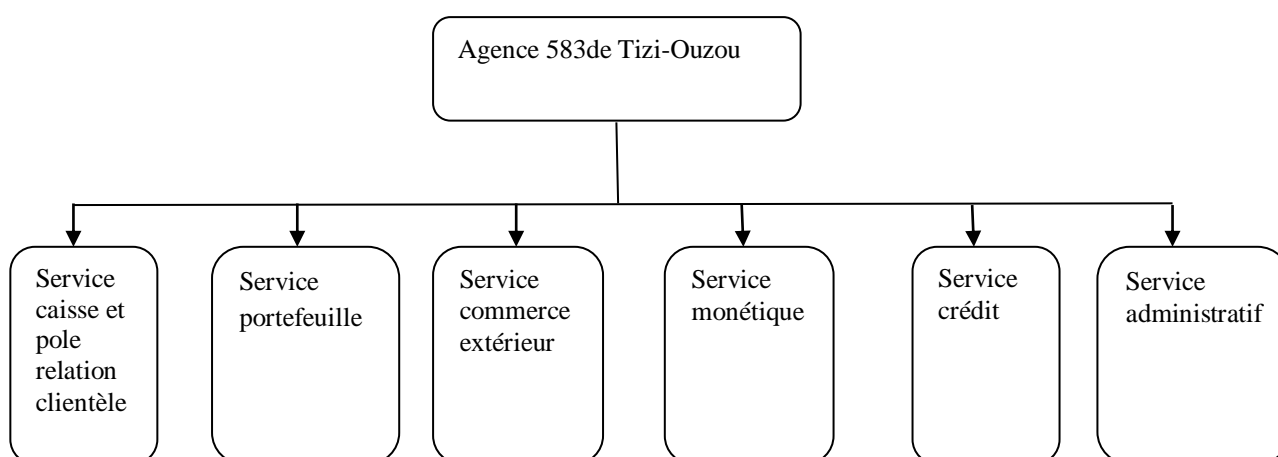
- **Service caisse** : c'est là où s'effectuent toutes les opérations de dépôts d'espèces et de versements ou virement de toutes origines.
- **Service portefeuille** : c'est là où sont traitées les opérations de recettes dont ; l'encaissement des chèques et des effets sur place.
- **Service commerce extérieur** : il est chargé du conseil de l'assistance du soutien du réseau de la banque dans la réalisation des opérations du commerce extérieur.

⁵ Document interne de la banque.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

- **Service monétique** : c'est le service dans lequel nous avons effectué notre stage pratique, ce service se charge de la gestion des automates de la banque (DAB ; GAB) et aussi de la gestion des moyens de paiements électroniques (CIB ; TPE).
- **Service crédit** : c'est là où sont traités les dossiers de demandes de crédits.
- **Service administratif** : celui-ci est chargé de maintenir la discipline générale au sein de l'agence.

Schéma n°07 : Représentation de l'organigramme de l'agence 583 de Tizi-Ouzou



Source : réalisé par nous-mêmes depuis les documents internes de la BNA.

Après avoir présenté l'agence BNA 583 de Tizi-Ouzou, nous allons maintenant nous intéresser aux produits et services monétiques proposés par la banque.

Section 2 : aperçu général sur les produits et services monétiques proposés par la BNA

Dans le cadre de la mise à niveau de la fonction monétique au sein de la BNA, certaines mesures ont été prises visant l'amélioration de la qualité des services proposés à la clientèle par le biais de la monétique en introduisant de nouveaux services de banque en ligne ainsi que des moyens de paiement électronique pour répondre aux mieux aux exigences et attentes de ses clients.

Dans cette section nous allons présenter un aperçu général sur les différents produits et services monétique proposés par la BNA.

2.1. Les cartes conventionnelles et islamiques au sein de la BNA

Les chiffres présentés dans cette partie, sont arrêtés au 28 septembre 2022.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

2.1.1. Les cartes conventionnelles

Une carte conventionnelle de la banque nationale d'Algérie est une carte bancaire qui fonctionne selon la finance conventionnelle. Elle offre une gamme de services et d'avantages adaptés à tous les besoins.

2.1.1.1. Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA

Figure n°05 : Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA

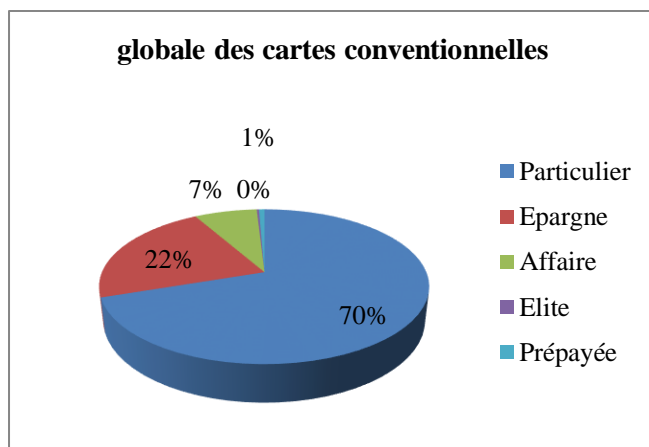


Tableau n°08 : Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA

Les cartes conventionnelles	Totale des cartes conventionnelles
Particulier	355 304
Épargne	105 447
Affaire	35 151
Elite	1 238
Prépayée	3 097

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

La figure montre que les cartes conventionnelles de la BNA sont principalement détenues par des particuliers. En effet, les cartes particulier représentent (70%) du total des cartes conventionnelles, suivie des cartes épargne (22%), puis les cartes affaires (7%), ensuite les cartes prépayées (1%) et en fin les cartes élite avec un taux de (0%).

La figure montre que la BNA offre une gamme complète de cartes conventionnelles pour répondre aux besoins de ses clients.

2.1.1.2. Création, activation et annulation globales des cartes

Figure n°06 : Création, activation et annulation globales des cartes

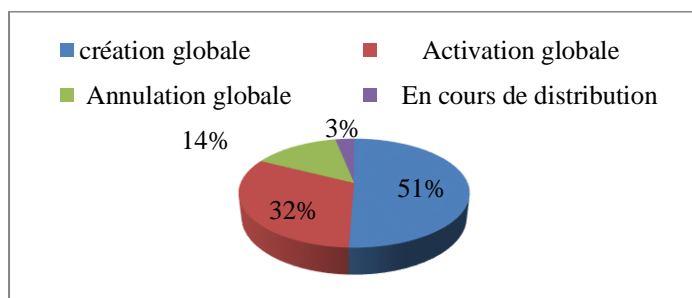


Tableau n°09 : Création, activation et annulation globales des cartes

Création, activation et annulation globales des cartes	Totale
Création	480 237
Annulation	139 439
Activation	300 472
En cours de distribution	28 348

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Selon la figure, on remarque que le taux de création globale des cartes est de (51%), ce qui signifie que (51%) des cartes émises sont des cartes nouvelles. Le taux d'activation globale est de (32%), ce qui signifie que (32%) des cartes créées sont activées et prêtes à être utilisées. Le taux d'annulation global est de (14%) des cartes créées sont annulées avant d'être activées. Le taux de distribution en cours est de (3%), ce qui signifie que (3%) des cartes créées sont en cours de distribution et ne sont pas encore actives.

2.1.2. Les cartes islamiques

2.1.2.1. Globale des cartes islamiques au sein de la BNA

Figure n°07 : globale des cartes islamiques au sein de la BNA

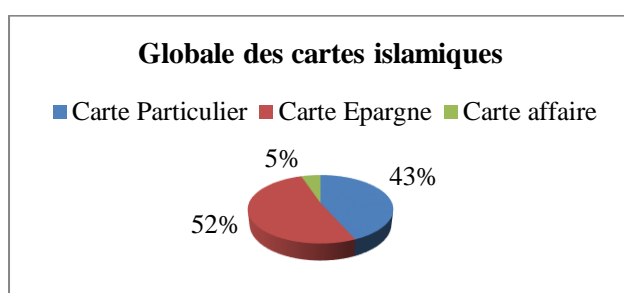


Tableau n°10 : globale des cartes islamiques au sein de la BNA

Globale des cartes islamiques	total
Carte particulier	4 788
Carte Épargne	5 681
Carte Affaire	567

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Selon la figure, la carte épargne représente (52%) de l'ensemble des cartes islamiques, suivie de la carte particulier avec (43%). La carte affaire représente quant à elle seulement (5%) des cartes islamiques.

Cette répartition peut s'expliquer par le fait que les cartes épargnes et les cartes particulier sont les types de cartes les plus utilisés par les particuliers algériens. Ces cartes sont généralement utilisées pour les achats quotidiens, les retraits d'espèces et les paiements en ligne. Les cartes affaires sont quant à elles utilisées par les activités commerciales.

2.2. Transaction par carte bancaire

2.2.1. Nombre de transaction sur ATM

Figure n°08 : Nombre de transaction sur ATM

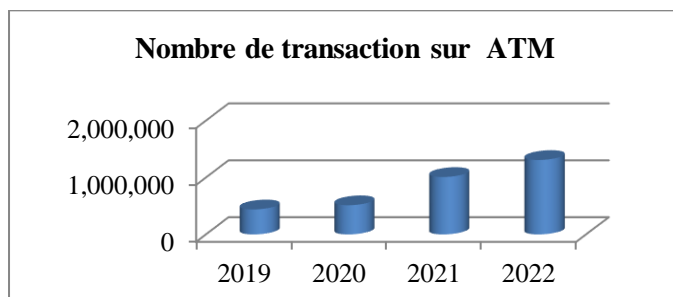


Tableau n°11 : Nombre de transaction sur ATM

Nombre de transaction sur ATM	Année
439 247	2019
513 020	2020
1 009 351	2021
1 308 141	2022

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

La figure montre qu'il y eu une augmentation significative du nombre de transactions sur ATM entre 2019 et 2022. En 2019, il y a eu 439 247 transaction, en 2020 il y eu 513 020, en 2021, il y en a eu 1 009 352 et en 2022, il y en a eu 1 308 141.

L'augmentation du nombre de transaction sur ATM est une tendance positive, car elle montre que les gens utilisent de plus en plus les services bancaires électroniques.

2.2.2. Nombre de transaction sur TPE

Figure n° 09 : Nombre de transaction sur TPE

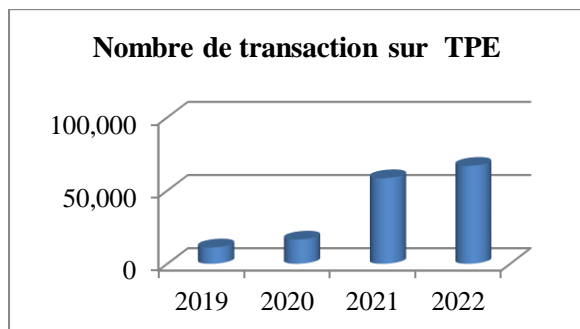


Tableau n° 12 : Nombre de transaction sur TPE

Nombre de transaction sur TPE	Année
11 142	2019
16 518	2020
58 449	2021
66 874	2022

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

La figure montre une augmentation générale du nombre de transaction sur TPE entre 2019 et 2022, avec un pic en 2021. En 2019, il Ya eu 11 142 transactions, en 2020, il y en a eu 16 518, en 2021, il y en a eu 58 449 et en 2022, il y en a eu 66 874.

Il y a plusieurs raisons possibles à cette augmentation. Une possibilité est que le nombre de commerces acceptant les paiements par carte bancaire a augmenté. Une autre possibilité est que les gens utilisent de plus en plus les cartes bancaires pour effectuer des paiements.

2.2.3. Nombre de transaction sur Web marchand

Figure n°10 : Nombre de transaction sur Web marchand

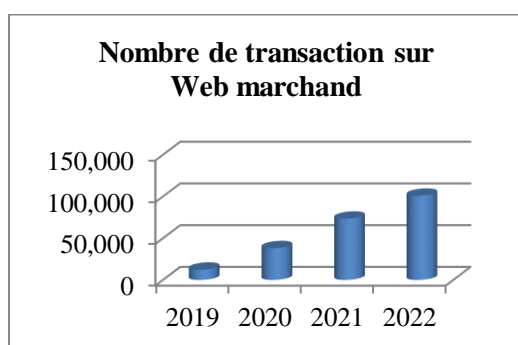


Tableau n°13 : Nombre de transaction sur Web marchand

Nombre de transaction sur Web marchand	Année
12 280	2019
38 060	2020
73 403	2021
100 846	2022

Source : réalisé par nous-mêmes depuis les documents internes de la BNA.

La figure indique que le nombre de transactions sur Web marchand a augmenté de manière significative au cours des quatre dernières années. En 2019, il y avait 12 280

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

transactions. Ce nombre est passé à 38 060 en 2020, puis à 73 403 en 2021. En 2022, le nombre de transactions a atteint un sommet de 100 846.

Cette augmentation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment : la croissance de l'utilisation d'internet et des Smartphones, la popularité des achats en ligne et la pandémie de COVID-19, qui a favorisé les achats en ligne.

2.2.4 Utilisation de la carte sur les moyens de paiement

Figure n° 11 : Utilisation de carte sur les moyens de paiement

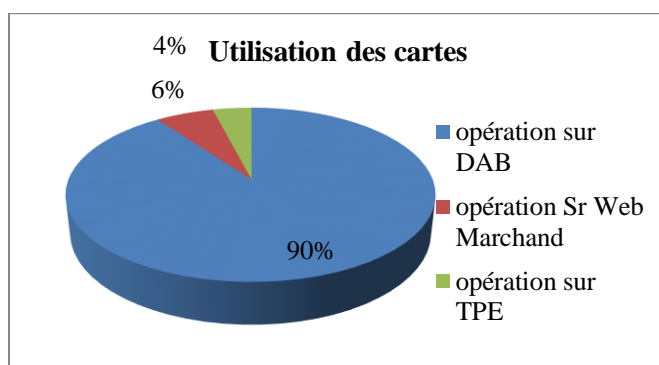


Tableau n° 14 : Utilisation de carte sur les moyens de paiement

moyens de paiement	utilisation des cartes
Opération sur DAB	90%
Opération Sr Web Marchand	6%
Opération sur TPE	4%

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

La figure indique que les opérations sur DAB sont la forme d'utilisation la plus courante des carte bancaire. En 2022, les opérations sur DAB représentent (90%) de toutes les transactions par carte. Les opérations sur Web marchand représentent (6%) des transactions, et les transactions sur les TPE représentent (4%) des transactions.

Cette répartition peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment : la nécessité de disposer d'espèces pour les petites transactions et les achats en liquide et la commodité des retraits d'espèces aux DAB, qui sont disponibles 24 heures sur 24 e 7 jours sur 7.

2.2. Lancement de la monétique à l'agence 583, BNA, Tizi-Ouzou

La monétique a été introduite dans cette agence en 2009, mais son développement significatif a débuté en décembre 2016, lorsque le responsable a constaté que des cartes préexistantes avaient été activées et que les codes secrets étaient stockés au même endroit que les cartes. Les clients n'ayant pas récupéré leurs cartes, le gérant a décidé d'embaucher un chargé monétique, qui a annulé toutes les cartes et d'en commander de nouvelles.

Depuis, la monétique a connu une croissance remarquable dans cette agence, qui se classe désormais au quatrième rang pour l'activation de cartes et au sixième rang pour la création de cartes sur un total de 223 agences de la BNA dans le pays. (Voir annexe n°09).

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

2.3. Typologie des cartes émises par la BNA (agence 583)

La typologie des cartes émises par la BNA, porte sur les différents types de cartes, telles que :

2.3.1. Cartes épargne

La carte épargne est une Carte Interbancaire (CIB), la carte est attribuée à la demande de toutes personne physique titulaire d'un compte épargne. Elle permet au client d'effectuer, sur tout le territoire national, plusieurs opérations bancaires.

Cinq types de Cartes Épargne Interbancaire (CIB) adossées aux comptes d'épargne sont mises à la disposition de la clientèle à savoir :

- La Carte Epargne avec intérêt ;
- La Carte Epargne sans intérêt ;
- La BNA propose un nouveaux produit qui la carte épargne junior « Moustakbaly », destiné aux enfants de moins de 15 ans. Ce compte propose deux types de cartes la première avec intérêt et la seconde sans intérêt.
- La carte Epargne plus. (Voir annexe n°10)

Figure n°12 : Nombre de carte épargne créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

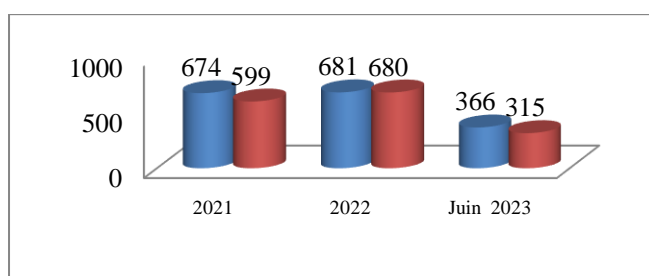


Tableau n°15 : Nombre de carte épargne créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

années	2021	2022	Juin 2023
Nombre de carte créée	674	681	366
Nombre de carte distribuée	599	680	315

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

La figure indique que le nombre de carte épargne créées par la BNA a augmenté de manière significative en 2022, par rapport à 2021. En 2021, 674 cartes ont été créées et 599 ont été distribuées. En 2022, 681 cartes ont été créées et 680 ont été distribuées. En juin 2023, le nombre de cartes épargne créées a diminué, par rapport à 2022. Cette diminution est probablement due à la saisonnalité, car les dépenses des consommateurs sont généralement plus faibles pendant l'été. Et il est probable que ce nombre continuera à augmenter dans les mois à venir.

2.3.2. Carte particulier

Deux types de cartes sont rattachés à ce compte, à savoir la carte classique et la carte gold.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Ces cartes permettent à leur titulaire de faire des retraits, des paiements de proximité et à distance, des virements et des encaissements.

Pour être titulaire d'une carte classique, le salaire doit être compris entre minimum 15.000 DA et de 70.000 DA maximum. Pour la carte gold, le salaire doit être égal ou supérieur à 70.0000 DA.

Figure n°13 : Nombre de carte particulier créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

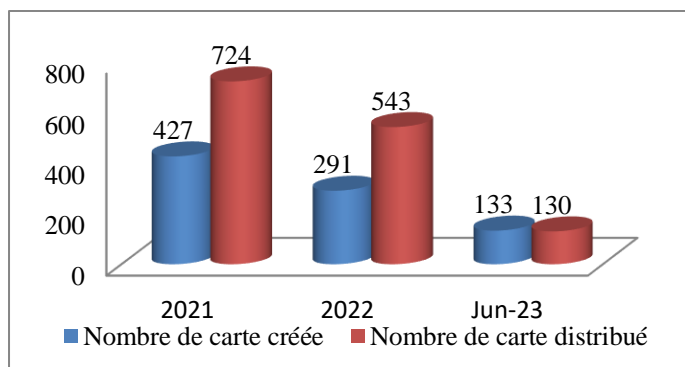


Tableau n° 16 : Nombre de carte particulier créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

années	2021	2022	juin-23
Nombre de carte créée	427	291	133
Nombre de carte distribué	724	543	130

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Selon la figure, de 2021 à juin 2023, le nombre de cartes créées reste bas par rapport au nombre de cartes distribuées. Cela est dû au fait que les cartes distribuées incluent toutes les cartes créées ainsi qu'une partie de l'archive.

2.3.3. Carte affaire

Ces carte permettent à leur titulaire (ministres, administrations publiques, entreprises publiques, sociétés commerciales, différents activité professionnelles, affaires personnelles...) d'effectuer des retraits, des paiements de proximité et à distance afin de couvrir les différents dépenses liées à son activité (frais de déplacement, diner d'affaires...).

La BNA propose deux types de cartes affaire, à savoir la carte affaire classique et la carte gold affaire. (Voir annexe n°11).

Figure n°14 : Nombre de carte affaire créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

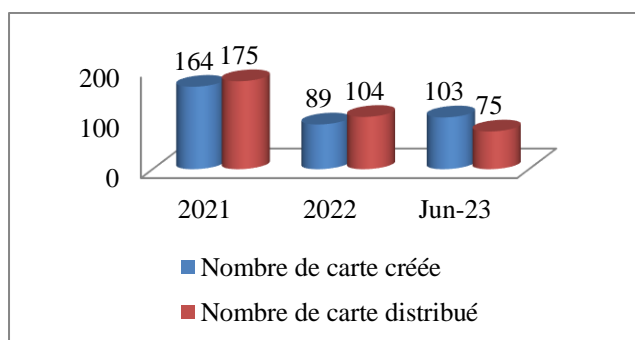


Tableau n° 17 : Nombre de carte affaire créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

années	2021	2022	juin-23
Nombre de carte créée	164	89	103
Nombre de carte distribué	175	104	75

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Selon la figure, entre 2021 et 2022, le nombre de cartes créées est presque égal au nombre de carte distribuée, avec une différence de 10 cartes. En juin 2023, on remarque que le nombre de cartes créées dépasse le nombre de cartes distribuées. Ce déséquilibre s'explique par le fait que les clients ne viennent pas pour récupérer leurs cartes régulièrement.

2.3.4. La carte ELITE

Pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle à travers l'élargissement de la gamme des cartes interbancaires et le développement d'une offre personnalisée, il a été décidé de la mise en place de la carte Elite.

Cette carte est une carte interbancaire de retrait et de paiement destinée aux clients de la banque, particuliers, professionnels et entreprises. Elle est valide pour la durée de 03 années.

Deux types de cartes Elite sont proposés à la clientèle à savoir :

- La carte Elite particulier ;
- La carte Elite Affaires. (Voir annexe n°13)

Figure n°15 : Nombre de carte ELITE créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

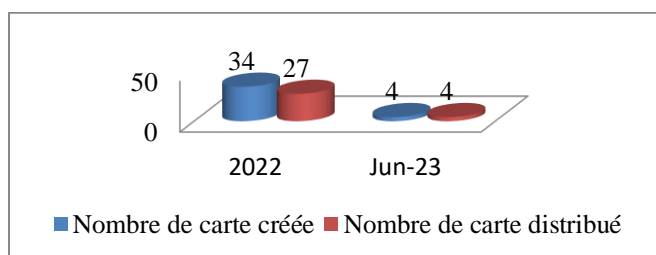


Tableau n°18 : Nombre de carte ELITE créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583

Années	2022	juin-23
Nombre de carte créée	34	4
Nombre de carte distribué	27	4

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

D'après les données observées dans la figure, le nombre de cartes créées et distribuées est faible. Ce type de carte bancaire étant nouveau, il est possible que les clients ne l'acceptent pas encore en raison d'une méconnaissance de carte et de ses services.

2.3.5. La carte prépayée

Dans le cadre de l'enrichissement de la gamme de cartes par la banque et la satisfaction des besoins de la clientèle, il est décidé la mise en place de la Carte Interbancaire CIB Prépayée.

La carte CIB Prépayée est une carte interbancaire de retrait et de paiement rechargeable. Elle est préalablement alimentée par le client. Attribuée gratuitement à toute personne physique, titulaire d'un compte de chèque ou d'un compte épargne de détenteur de carte CIB. Les conditions et critères d'octroi de la carte prépayée sont les suivants :

- L'octroi de carte CIB prépayée est conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire PREPAID dédié à l'utilisation de carte (prépayée) et rattaché au compte du client ;

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

- Le compte bancaire PREPAID est dédié à une seule carte CIB prépayée ;
- Le titulaire du compte peut octroyer plusieurs cartes CIB prépayée à des différents porteurs, mais il ne peut octroyer plus d'une carte CIB prépayée pour le même porteur ;
- Le nombre de carte prépayée adossé au compte est limité à dix(10) cartes ;
- La carte CIB prépayée permet à son porteur habilité ou préalablement mandaté par le titulaire du compte, d'effectuer des opérations monétiques sur celui-ci dans la limite de son mandat
- La disponibilité d'un solde minimum de 1000 DA en compte PREPAID permettant la création de la carte ;
- L'absence d'incidents sur le compte du client.
- Le titulaire du compte peut alimenter le compte bancaire prépayée pour le rechargement de la carte CIB prépayée, soit :
 - Par une opération de guichet (retrait, versement) ;
 - Par un virement de son compte de chèque effectué au niveau du guichet, des DAB et des GAB de la banque ou via e-banking, bn@tic et wimpay. (Voir annexe n°14)

Figure n°16 : Nombre de cartes prépayées créées et distribuées au sein de l'agence BNA 583

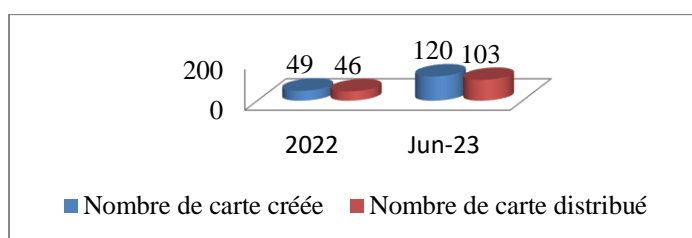


Tableau n°19 : Nombre de cartes prépayées créées et distribuées au sein de l'agence BNA 583

années	2022	juin-23
Nombre de carte créée	49	120
Nombre de carte distribué	46	103

Source : réalisé par nous-mêmes depuis les documents internes de la BNA.

Selon la figure, on peut remarquer que, bien que ce type de carte bancaire soit nouveau, il existe une forte demande est une preuve que les clients ont été convaincus des avantages et des caractéristiques de cette carte. Ces caractéristiques sont donc les raisons de cette forte demande.

2.3.6. Les cartes islamiques

La BNA propose à sa clientèle disposant d'un compte islamique quatre types de cartes à savoir :

- Carte islamique gold ;
- Carte islamique classique ;
- Carte affaire islamique sans intérêt ;
- Carte épargne islamique sans intérêt. (Voir annexe n°12)

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Les cartes du compte islamique disposant des mêmes caractéristique que celles des cartes des autres comptes qu'on a développé dans les points précédents, y compris la limite de retrait auprès des automates, de paiement en ligne et de paiement via TPE.

Figure n°17 : Nombre de carte islamique créée, reçue et distribuée au sein de l'agence BNA 583.

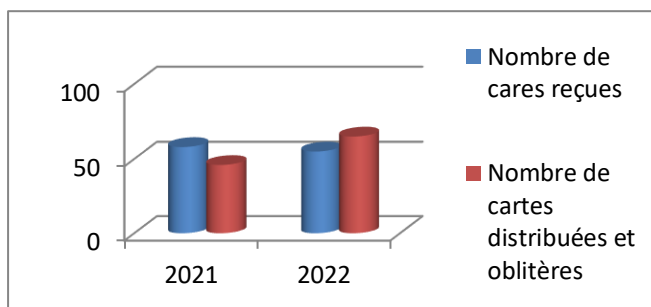


Tableau n°20 : Nombre de carte islamique créée, reçue et distribuée au sein de l'agence BNA 583.

années	2021	2022
Nombre de cares reçues	58	55
Nombre de cartes distribuées et oblitérées	46	65

Source : réalisé par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BNA.

Selon la figure, le nombre de cartes reçues en 2021 est supérieur au nombre de cartes distribuées et oblitérées, car les clients n'ont pas pris leur carte. En revanche, en 2022, le nombre de cartes distribuées et oblitérées est supérieur au nombre de cartes reçues, car ils ont distribués des cartes reçues et des cartes provenant des archives.

Tableau n° 21 : Catégorie de cartes

type	Catégorie de cartes	Plafonds journaliers de retrait	de	Plafonds journaliers de paiement
901	Classique particulier	100 000		100 000
902	Gold particulier	150 000		150 000
903	Islamique particulier catégorie 1	100 000		100 000
904	Islamique particulier catégorie 2	100 000		150 000
601	Elite particulier	200 000		250 000
409	Elite affaire	50 000		400 000
401	Affaire classique fonction libérale	50 000		300 000
402	Affaire classique entreprise	50 000		300 000
403	Affaire Gold fonction libérale	50 000		350 000
404	Affaire Gold entreprise	50 000		350 000
405	Islamique affaire classique fonction libérale	50 000		300 000
406	Islamique affaire classique	50 000		300 000
407	Islamique affaire gold fonction libéral	50 000		350 000
408	Islamique affaire gold Entreprise	50 000		350 000
602	Prépayée	100 000		80 000

Source : réaliser par nous-mêmes, depuis les documents internes de la BN

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Après avoir présenté un aperçu général des produits et services monétiques proposés par la BNA, nous allons maintenant nous intéresser à la démarche méthodologique et à l'interprétation des résultats de l'étude relative au niveau d'utilisation de la carte CIB par les clients de la BNA, agence 583, Tizi-Ouzou.

Section 03 : Démarche méthodologique et interprétation des résultats de l'étude relative au niveau d'utilisation de la carte CIB par les clients de la BNA, agence 583, Tizi-Ouzou.

Cette section mettra en relief la méthodologie de travail concernant l'étude empirique de notre mémoire à travers un entretien et l'élaboration de questionnaire, leur formulation et le choix de la méthode d'enquête envisagé.

3.1. Présentation et interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire destiné à la clientèle de l'agence

Cette partie mettra en relief la méthodologie de l'enquête par un questionnaire, concernant la partie empirique de notre étude.

3.1.1. Présentation de la méthodologie de l'enquête par questionnaire

Dans notre échantillon, nous avons retenu 58 clients détenteurs de la Carte Interbancaire CIB sur une totalité de 70 clients au niveau de la banque.

Parmi la clientèle de la Banque Nationale d'Algérie, nous nous focaliserons sur la clientèle possédant une Carte Interbancaire (CIB) appartenant au BNA, En ce qui concerne les personnes à enquêter, nous nous sommes limités aux personnes qui viennent dans l'agence du BNA pour effectuer des transactions.

En ce qui concerne le nombre de personnes à enquêter, nous avons été contraintes par le temps imparti pour réaliser notre enquête. Pour ne pas trop gêner le fonctionnement de l'agence dans laquelle nous étions autorisées à réaliser notre enquête, nous avons pu travailler pendant deux semaines successives (du 02 juillet au 16 juillet). Ce qui nous fait un volume de travail de dix jours ouvrables. Ainsi, nous avons pu toucher pendant cette période environ 70 personnes. Sur ces 70 questionnaires, douze (12) n'étaient pas exploitables ce qui nous donne à la fin une taille d'échantillon de 58 clients potentiels du BNA.

3.1.2. Choix de la méthode d'échantillonnage

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire adressé aux clients porteurs de la carte bancaire, choisis d'une manière aléatoire, au niveau de l'agence BNA 583 de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

3.1.3. Présentation du questionnaire

Pour collecter l'information requise et répondre à la problématique, nous avons conçu un questionnaire qui soit le plus précis possible.

Le questionnaire est organisé autour de trois rubriques ; qui sont :

- Informations générales (06 questions) ;
- Informations sur la CIB, DAB, TPE (13 questions) ;
- Avis sur la qualité de service de la banque (04 questions). (Voir annexe n°15)

3.1.4. Objectifs du questionnaire

Les principaux objectifs recherches par ce questionnaire sont :

- le degré de connaissance et de possession des cartes CIB par les clients ?
- Les causes de sous utilisations de la monétique par les clients ?

3.2. Interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire

Après récupération des questionnaires adressés aux 70 clients, l'étape qui suit consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues.

3.2.1. Rubrique 1 : Informations générales

Question 01 : Etes-vous homme ou femme ?

Figure n°18 : la répartition de l'échantillon selon le sexe.

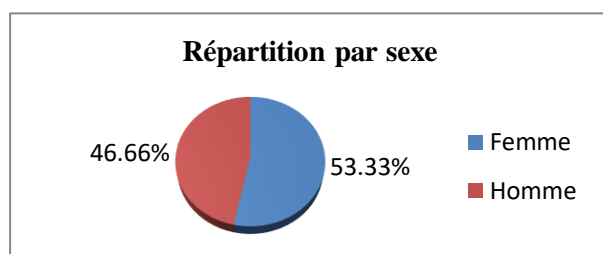


Tableau n°22 : la répartition de l'échantillon selon le sexe.

Réponses	%
Femme	53,33%
Homme	46,66%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

L'étude que nous avons réalisée a démontré que 53.33% des personnes interrogées sont de sexe féminin et 46.66% sont de sexe masculin. Cette répartition par sexe révèle une prédominance de la population féminine, qui pourrait s'expliquer par le fait que les femmes sont plus nombreuses sur le terrain et les plus actives dans les services bancaires, alors que les hommes ont un moins grand accès à ces services.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Q2 : Quelle est votre tranche d'âge ?

Figure n° 19 : la répartition de l'échantillon par tranches d'âge.

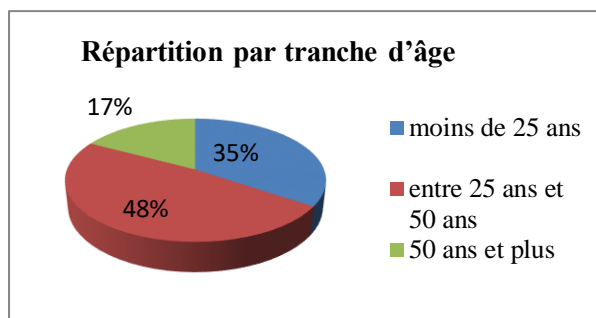


Tableau n° 23 : la répartition de l'échantillon par tranches d'âge.

Réponses	%
moins de 25 ans	35%
entre 25 ans et 50 ans	48%
50 ans et plus	17%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaires :

Nous constatons que la plus forte proportion des clients sondés par tranche d'âge se situe entre la fourchette de 25 jusqu'à 50 ans qui représente un taux de (48%), ensuite nous trouvons la catégorie d'âge de moins de 25 ans avec (35%), et enfin à la dernière place on trouve les personnes plus de 50 ans qui affiche un pourcentage de (17%).

De ce fait, on a favorisé de sonder la tranche d'âge de 25 à 50 ans car ce sont les plus qualifiées à répondre à nos questions en raison d'être professionnels au travail, contrairement à ceux de moins de 25 ans qui sont majoritairement des étudiants (plusieurs d'entre eux ne sont pas intéressés par les services bancaires) ; et ceux de plus de 50 ans qui n'ont pas tous accès aux technologies.

Q3 : Quelle est votre profession ?

Figure n° 20 : La répartition de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle.

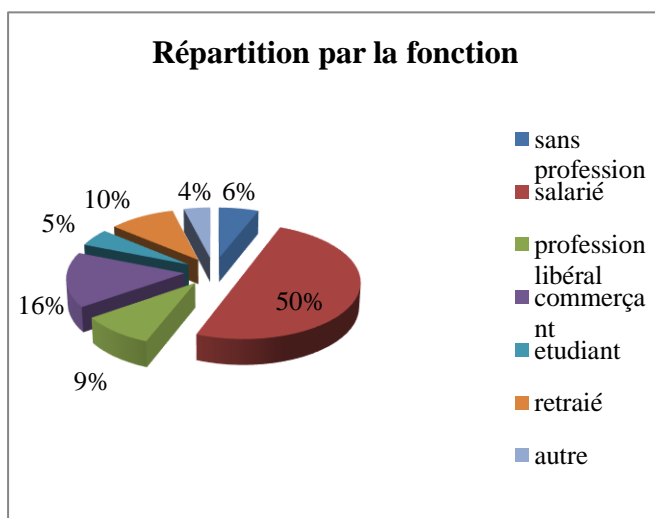


Tableau n° 24 : La répartition de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle.

Réponses	%
sans profession	6%
salarié	50%
profession libérale	9%
Commerçant	16%
Etudiant	5%
Retraité	10%
Autre	4%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

La figure de la répartition de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle au sein de la BNA montre que les salariés sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée, avec un taux de (50%). Ils sont suivis des commerçants (10%), des retraités (10%), des professions libérales (9%), des sans profession (6%), des étudiants (5%) et des autres (4%).

Ce résultat suggère que les salariés sont la population majoritaire au sein de la BNA. Cela peut s'expliquer par le fait que la BNA est une banque, et que les salariés sont généralement les clients les plus importants des banques.

Q4 : Depuis combien de temps êtes-vous client de la BNA ?

Figure n°21 : l'ancienneté des clients

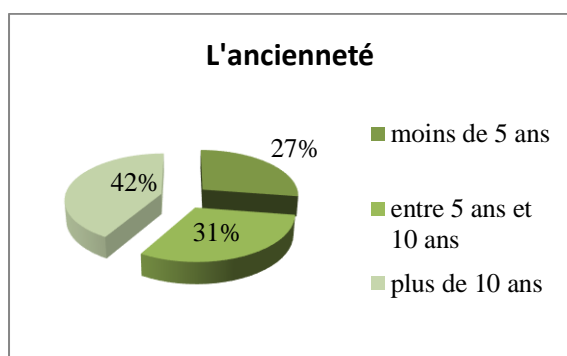


Tableau n°25 : l'ancienneté des clients

Résultats	%
moins de 5 ans	27%
entre 5 ans et 10 ans	31%
plus de 10 ans	42%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

D'après notre figure, on distingue que la banque BNA a une clientèle ancienne de plus de 10 ans avec un pourcentage de (42%) en première position ; en deuxième position entre 5 et 10 ans avec un pourcentage de (31%). Ce constat peut nous amener à dire que l'ancienneté des clients joue un rôle très important dans la confiance accordée aux systèmes de paiement électroniques.

Q5 : Quel moyen de paiement utilisez-vous ?

Figure n° 22 : Les moyens de paiements les plus utilisés

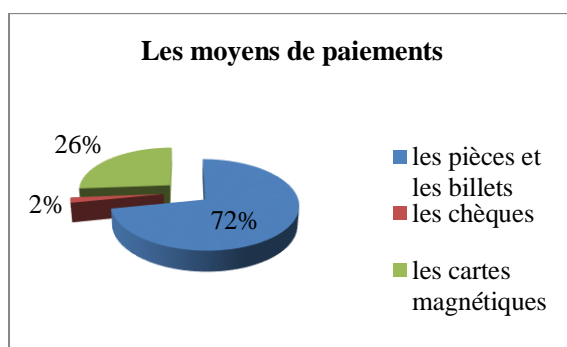


Tableau n°26 : Les moyens de paiements les plus utilisés

résultats	%
les pièces et les billets	72%
les chèques	2%
les cartes magnétiques	26%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

La figure montre que les pièces et les billets sont les moyens les plus utilisés, représentant (72%) du total des transactions. Les cartes magnétiques, telles que les cartes de débit et de crédit, représentent (26%) des transactions, tandis que les chèques représentent (2%) des transactions.

Figure n° 23 : les raisons de l'utilisation du moyen de paiement cité

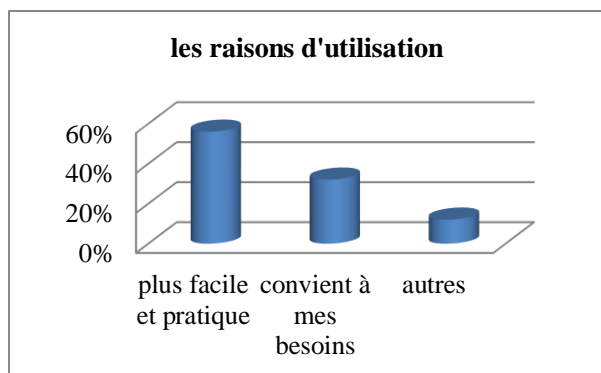


Tableau n°27 : les raisons de l'utilisation du moyen de paiement cité

Résultats	%
plus facile et pratique	56%
convient à mes besoins	32%
Autres	12%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaires :

Nous remarquons que la majorité des consommateurs préfèrent de loin utiliser les moyens de paiements classiques qui sont les pièces et les billets car ils les considèrent comme étant des moyens plus faciles, pratiques et plus convenables pour effectuer leurs achats quotidiens ; Tandis que le choix de la carte bancaire est peu avancé en raison de sa faible notoriété au sein de la société algérienne et non privilégiée sur le terrain pour des raisons personnelles.

Par ailleurs, la catégorie qui utilise les chèques représente une minorité mais ils lui trouvent quelques avantages comme la gratuité et la diminution du risque de vol.

Q6 : comment avez-vous été informés du lancement de la monétique dans votre banque ?

Figure n°24 : Le canal d'information du lancement de la monétique au sein de la BNA

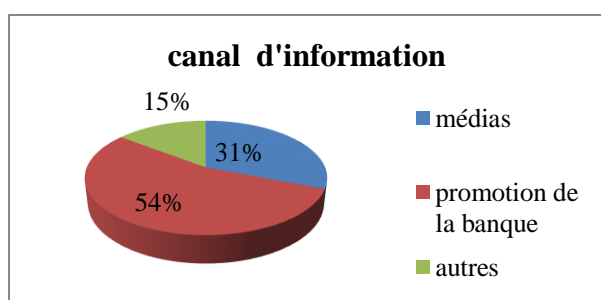


Tableau n°28 : Le canal d'information du lancement de la monétique au sein de la BNA

résultats	%
médias	31%
promotion de la banque	54%
autres	15%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

La figure montre que le canal d'information du lancement de la monétique au sein de la BNA, est la promotion par le personnel de contact. En effet, (54%) des personnes interrogées ont indiqué avoir appris le lancement de la monétique via les guichetiers et les chargés de clientèle, (31%) via les médias et (15%) via d'autres sources.

La figure montre que la promotion réalisée par la banque a été le canal d'information le plus efficace pour le lancement de la monétique au sein de la BNA.

3.2.2. Rubrique 2 : Informations sur la CIB, DAB, TPE

Q7 : possédez-vous une carte bancaire ?

Figure n°25 : Pourcentage de clients détenteurs de cartes bancaires

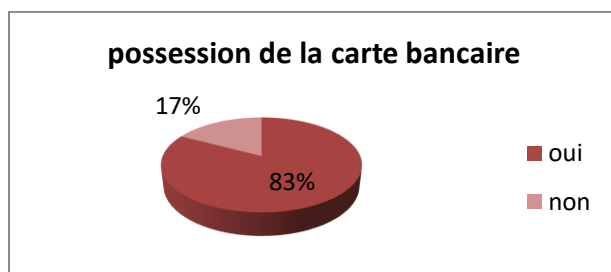


Tableau n°29 : Pourcentage de clients détenteurs de cartes bancaires

résultats	%
Oui	83%
Non	17%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

Sur la totalité des personnes enquêtées, (83%) sont titulaires d'une carte bancaire tandis qu'une minorité soit (17%) n'en possède pas.

Les (17%) des personnes interrogées ont répondu par non, dans ce contexte, nous nous sommes intéressés à connaître les raisons du refus de la carte bancaire par ces dernières, les résultats obtenus sont illustrés dans la figure ci-dessous :

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Si non, pourquoi ?

Figure n°26 : Représentation des raisons de non possession de carte bancaire

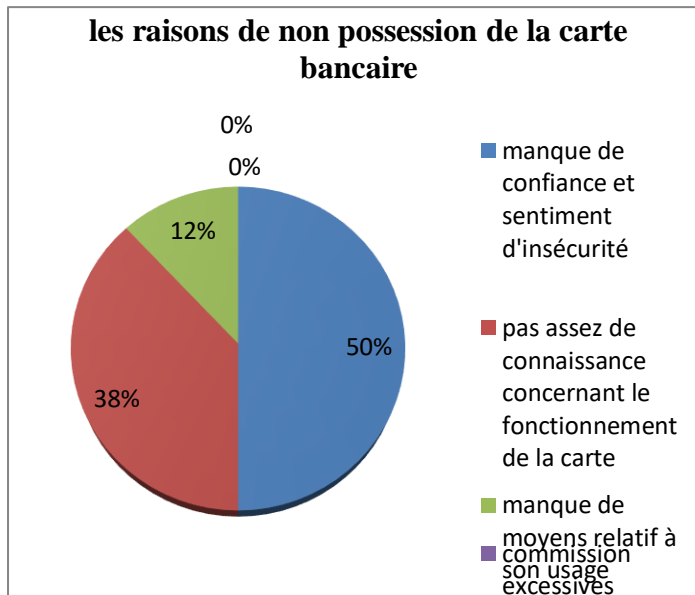


Tableau n°30 : Représentation des raisons de non possession de carte bancaire

Résulta	%
manque de confiance et sentiment d'insécurité	50%
pas assez de connaissance concernant le fonctionnement de la carte	38%
manque de moyens relatif à son usage	12%
commission excessives	0%
Autres	0%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

La figure ci-dessus démontre clairement que le manque de confiance envers les cartes bancaires et la préférence pour l'utilisation de l'argent liquide dans les transactions est élevé avec un taux de (50%) des (17%) ayant répondu par non, suivi d'un taux de (38%) qui le justifient par le manque de connaissances concernant le fonctionnement des cartes. Et (15%) se justifient par le manque de moyens relatif à son usage.

Si oui, comment ?

La figure ci-dessous indique le mode d'obtention de la carte bancaire.

Figure n°27 : Mode d'obtention de la carte bancaire

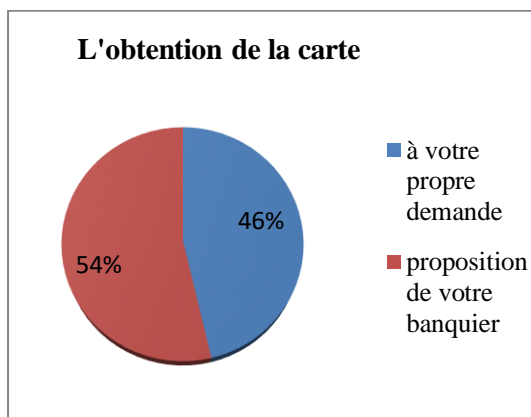


Tableau n°31 : Mode d'obtention de la carte bancaire

résultats	%
à votre propre demande	46%
proposition de votre banquier	54%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

Pour nous informer du mode d'obtention de la carte bancaire par la population sondée, les statistiques recueillies indiquent que (54%) par la proposition du banquier et (46%) l'ont obtenu par leur propre demande.

De ces résultats, on conclut que la clientèle bancaire s'intéresse d'avantage à la carte bancaire comme moyen de retrait et de paiement.

Q8 : Avez-vous déjà utilisé un DAB ?

Figure n° 28 : l'utilisation d'un DAB

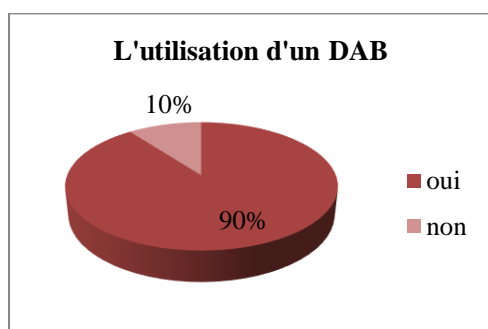


Tableau n°32 : l'utilisation d'un DAB

Résultats	%
Oui	90%
Non	10%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

Les résultats sur la question « si les personnes ayant une carte interbancaire ont déjà utilisé le Distributeur Automatique de Billets (DAB) » indiquent que (90%) des personnes interrogées utilisent les DAB, or que (10%) ne l'ont jamais utilisé.

Cela veut dire que (10%) des détenteurs de cartes préfèrent plus le cash que les cartes interbancaires.

Si Non, quelles en sont les raisons ?

Figure n°29 : les raisons de non satisfaction par rapport à l'utilisation des DAB

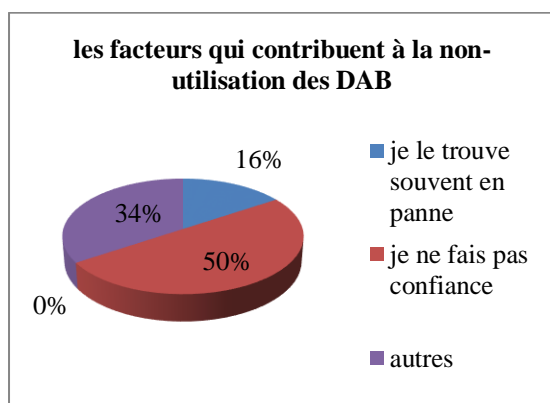


Tableau n°33 : les raisons de non satisfaction par rapport à l'utilisation des DAB

résultats	%
je le trouve souvent en panne	16%
je ne fais pas confiance	50%
indisponibilité fréquent de fond	0%
autres	34%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

Selon les statistiques concernant la question sur les raisons de non satisfaction des DAB, nous pouvons classer les motifs comme suit :

1. Je ne fais pas confiance,
2. Autres
3. Je le trouve souvent en panne,
4. Indisponibilité des fonds

Cette classification nous indique que la sous-utilisations des DAB par les détenteurs de la carte revient généralement au manque de confiance et aux pannes répétitives des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ainsi qu'à l'indisponibilité fréquentes des fonds.

Beaucoup de clients de la BNA ont rencontré des problèmes de fiabilité du fonctionnement de ces automates. Cette situation pose le problème de la maintenance de ces équipements par les équipes de la SATIM qui sont chargées de leur installation, de leur maintenance et de veiller à leur fiabilité par rapport à un usage normal.

Q9 : Avez-vous déjà utilisé un TPE ?

Figure n°30 : L'utilisation d'un TPE

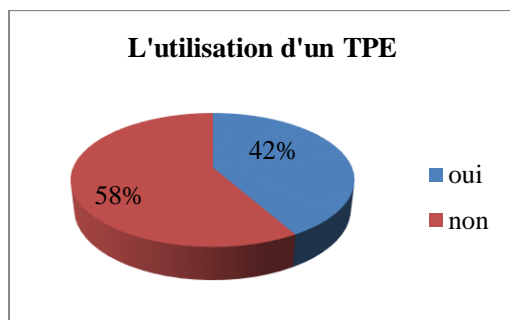


Tableau n°34 : L'utilisation d'un TPE

Résultats	%
Oui	42%
Non	58%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

Les statistiques concernant la question sur l'utilisation des TPE indiquent qu'une majorité de 58% des clients ayant une carte interbancaire n'ont jamais utilisé un Terminal de Paiement Electronique (TPE), et uniquement 42% l'ont déjà utilisé. Cela s'explique par le manque d'informations vis-à-vis des TPE, et après nos conversations directes avec les clients ; la majorité ne possède pas d'informations sur ce terminal, sur ses avantages, et son utilisation.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Si Non, pourquoi ?

Figure n° 31 : les raisons de non utilisation d'un TPE

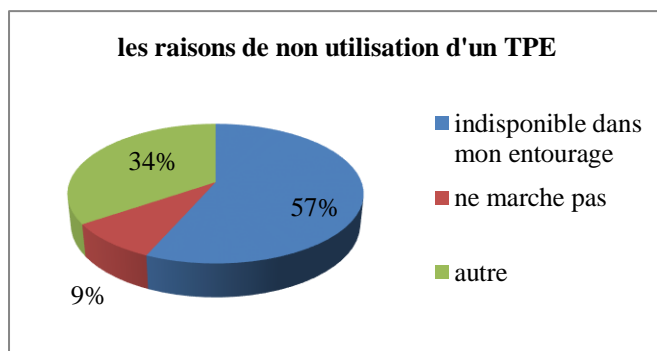


Tableau n°35 : les raisons de non utilisation d'un TPE

résultats	%
indisponible dans mon entourage	57%
ne marche pas	9%
autre	34%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

A la question destinée aux détenteurs de carte interbancaire n'ayant jamais utilisé le TPE, les statistiques indiquent que la majorité des clients ne l'utilisent pas en raison de l'indisponibilité dans l'entourage, et d'après les clients avec qui nous avons eu des conversations directes, ils n'ont pas eu d'informations sur le nouveau produit. Puis (9%) des clients ne l'ont jamais utilisé pour motif de non fonctionnement des Terminaux.

Q10 : En dehors des agences bancaires, où aimeriez-vous trouver les distributeurs (DAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) ?

Figure n° 32 : les endroits où mettre les DAB et les TPE

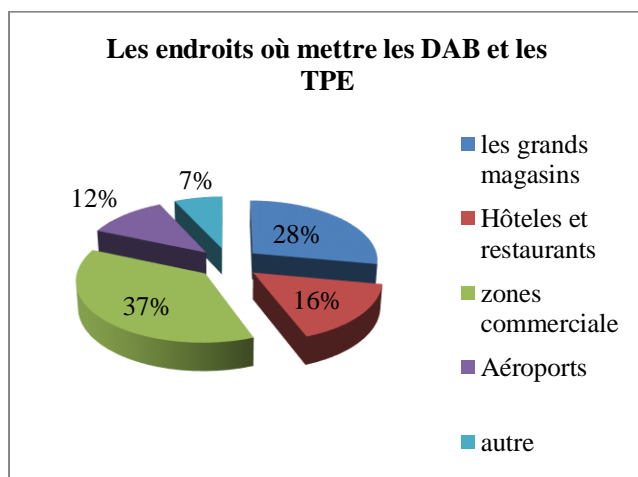


Tableau n°36 : les endroits où placer les DAB et les TPE

résultats	%
les grands magasins	27%
Hôtels et restaurants	16%
zones commerciale	37%
Aéroports	11%
autre	6%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

La figure concernant les endroits où mettre les DAB et les TPE montre que les zones commerciales sont les endroits les plus appropriés pour les installer, avec un taux de

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

(37%) suivi des grandes surfaces (28%), des hôtels et restaurants (16%), des aéroports (12%) et des autres (7%).

Ce résultat suggère que les zones commerciales sont des endroits où les gens ont le plus besoin d'accéder à des services bancaires. Cela peut s'expliquer par le fait que les zones commerciales sont des lieux de forte fréquentation, où les gens se rendent pour faire leurs achats, se restaurer ou se divertir. Les grandes surfaces sont également des endroits importants pour l'installation de DAB et de TPE, car elles attirent un grand nombre de clients.

Les hôtels et les restaurants sont également des lieux de fréquentation importante, où les gens peuvent avoir besoin d'accéder à des services bancaires en dehors des heures d'ouverture des banques. Les aéroports sont aussi des endroits où les gens ont souvent besoin d'accéder à des services bancaires rapidement et facilement. Enfin, les autres endroits comprennent les gares, les stations-services et les autres lieux publics.

Q11 : Etes-vous satisfaits de la sécurité de votre carte ?

Figure n° 33 : la satisfaction de la sécurité de la carte bancaire

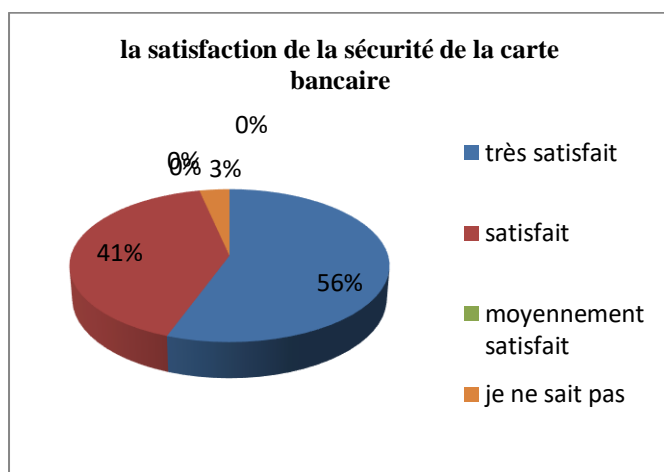


Tableau n°37 : la satisfaction de la sécurité de la carte bancaire

résultats	%
très satisfait	56%
satisfait	41%
moyennement satisfait	0%
peu satisfait	0%
pas du tout satisfait	0%
je ne sais pas	3%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

D'après la figure, la majorité des clients sont très satisfaits ou satisfaits, de la sécurité des opérations, qui démontre la bonne prise en charge des services monétiques

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Q12 : Etes-vous satisfaits du type de carte proposée ?

Figure n°34 : la satisfaction par rapport au type de cartes proposées

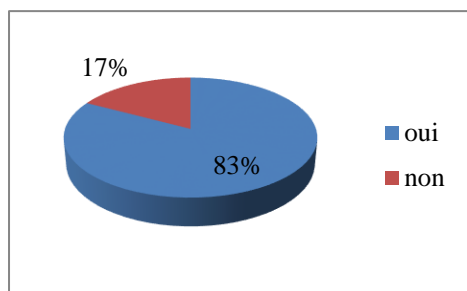


Tableau n°38 : la satisfaction par rapport au type de cartes proposées

résultats	%
Oui	83%
Non	17%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

D'après la figure, (83%) des personnes interrogées sont satisfaites du type de carte proposée par la BNA. Cela signifie que la grande majorité des personnes interrogées considère que la gamme de cartes proposées par la BNA est adaptée à leurs besoins et à leurs attentes.

Le taux de (17%) des personnes qui ne sont pas satisfaites peut être interprété de plusieurs manières. Il est possible que ces personnes ne trouvent pas les types de carte qui répondent à leurs besoins (l'absence de la carte visa).

Q13 : Etes-vous satisfaits de la sécurité des paiements électroniques et les retraits par carte

Figure n°35 : la satisfaction de la sécurité des paiements électroniques et les retraits par carte

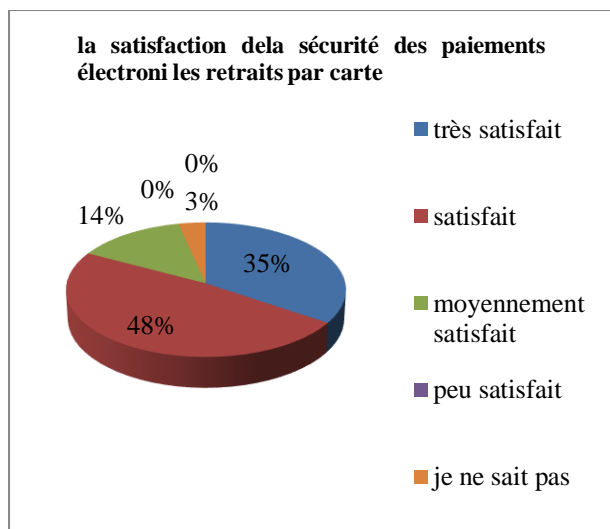


Tableau n°39 : la satisfaction de la sécurité des paiements électroniques et les retraits par carte

résultats	%
très satisfait	35%
satisfait	48%
moyennement satisfait	14%
peu satisfait	0%
pas du tout satisfait	0%
je ne sais pas	3%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

La figure montre que la grande majorité des clients de la BNA sont satisfaits de la sécurité des paiements électroniques et des achats en ligne par carte bancaire. En effet, (35%) sont très satisfaits, (48%) sont satisfaits et (14%) sont moyennement satisfaits. Cela signifie que (97%) des clients de la BNA sont satisfaits ou très satisfaits de la sécurité des paiements électroniques et des achats en ligne par carte bancaire.

Le faible pourcentage de personnes peu ou pas satisfaites de la sécurité des paiements électroniques et des achats en ligne par carte bancaire est positif. Il montre que les clients de la BNA ont confiance dans la sécurité de ces méthodes de paiement.

Q14 : Avez-vous déjà rencontré des difficultés quant à l'utilisation de la carte bancaire ?

Figure n° 36 : Anomalies liées à l'usage de la carte bancaire

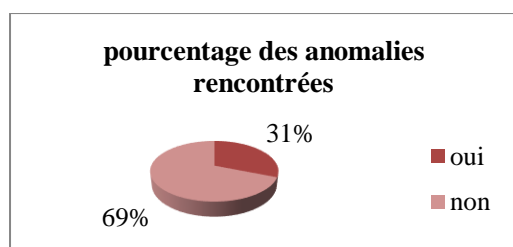


Tableau n°40 : Anomalies liées à l'usage de la carte bancaire

Résultats	%
Oui	31,03%
Non	68,96%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

La figure montre qu'un peu moins d'un tiers des personnes soit 31% ont déclaré avoir connu une anomalie liée à l'usage de leur carte bancaire, alors que la grande majorité (69%) n'a pas connu de problème.

Si oui ; quels sont les types d'anomalies rencontrées ?

Figure n° 37 : Types d'anomalies occasionnelles

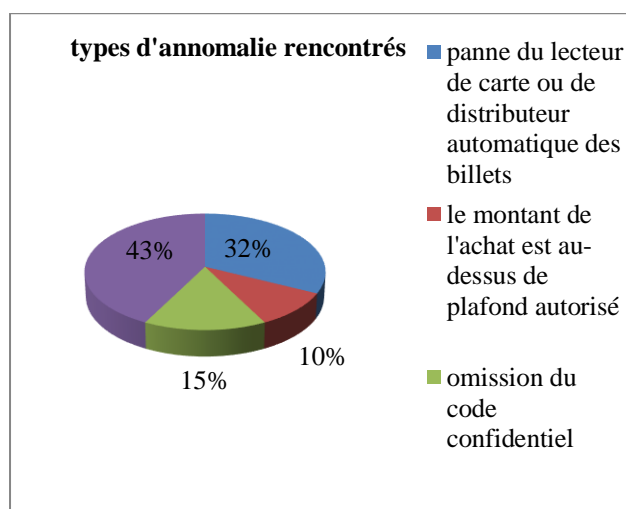


Tableau n°41 : Types d'anomalies occasionnelles

résultats	%
panne du lecteur de carte ou de distributeur automatique des billets	32%
le montant de l'achat est au-dessus de plafond autorisé	10%
omission du code confidentiel	15%
autres pannes	42%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaires :

On remarque que les 69% des détenteurs de cartes disent qu'ils n'ont jamais rencontré de difficultés lors de l'utilisation de leur carte, mais les 31% restants de la population ont rencontré quelques difficultés.

Cette interprétation indique que quelques détenteurs de cartes sont réellement face à une panoplie de problèmes citant la panne du réseau et des automates, la limitation des opérations, l'incapacité de transférer de l'argent et les erreurs sur retraits...

Ces anomalies peuvent survenir soit de la part du client, soit de la part de la banque.

Q15 : A quelle fréquence utilisez-vous votre carte bancaire ?

Figure n° 38 : Rythme d'utilisation de la carte bancaire

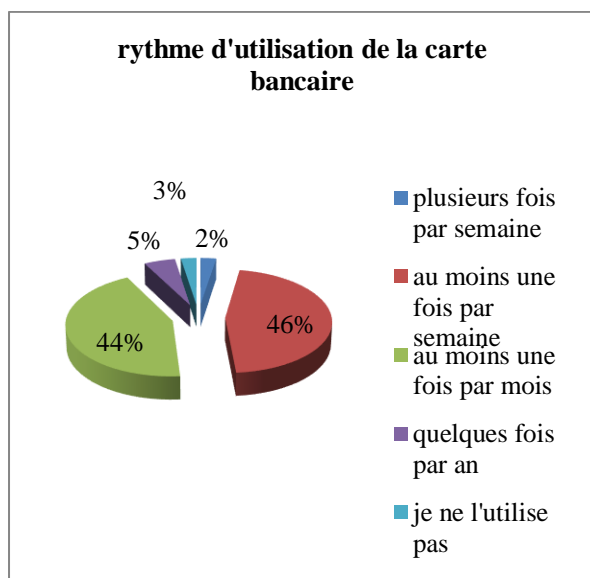


Tableau n°42 : Rythme d'utilisation de la carte bancaire

Résultats	%
plusieurs fois par semaine	2%
au moins une fois par semaine	46%
au moins une fois par mois	44%
quelques fois par an	5%
je ne l'utilise pas	3%
totale	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaires

Nous constatons, à partir de la figure, qu'uniquement (2%) de l'échantillon utilisent assez régulièrement leurs cartes, puis ceux qu'ils utilisent au moins une fois par semaine représente un taux légèrement élevé (46%); ainsi il est à remarquer également que la plupart des détenteurs en font usage au minimum une fois par mois avec un taux de (44%), dernièrement on trouve quand même une part significative des personnes interrogées qui ne l'exploite pas.

Par ailleurs ; d'après nos constatations, la carte bancaire est peu utilisée et souvent ignorée par ses titulaires, malgré les offres qu'elle propose.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Q16 : Quelle sont les raisons qui vous poussent à l'utilisation de la carte bancaire ?

Figure n° 39 : Les raisons avantageuses de l'usage d'une carte bancaire

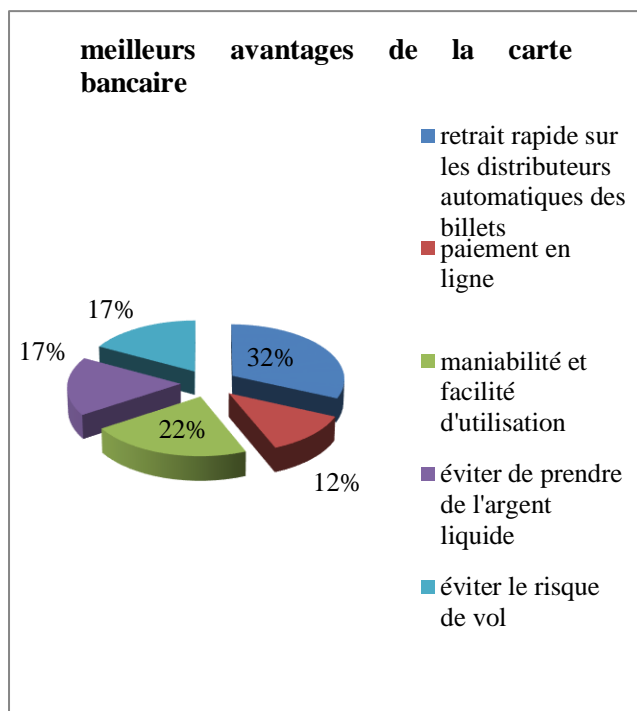


Tableau n°43 : Les raisons avantageuses de l'usage d'une carte bancaire

résultats	%
retrait rapide sur les distributeurs automatiques des billets	32%
paiement en ligne	12%
maniabilité et facilité d'utilisation	22%
éviter de prendre de l'argent liquide	17%
éviter le risque de vol	17%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaires

D'après les données ci-dessus, on observe que la plupart de la population questionnée estime que le retrait d'argent sur les DAB est l'un des avantages les plus favorables de l'usage de la carte, ensuite ils déclarent comme second avantage sa maniabilité et sa facilité d'utilisation, alors qu'un certain échantillon affirme l'évitement de prendre de l'argent liquide ou l'évitement du risque de vol ; tandis qu'une autre population s'en sert pour le paiement en ligne.

Q16 : Comment trouvez-vous le coût de transaction par carte ?

Figure n°40 : Appréciation des coûts de transaction par carte

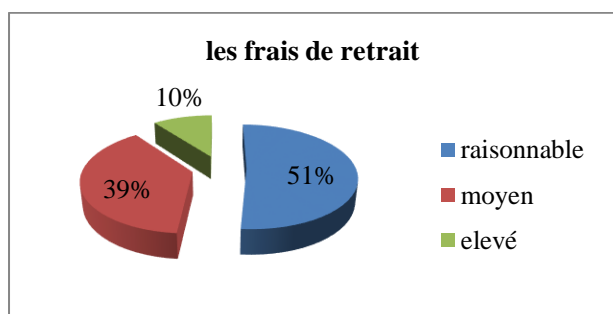


Tableau n°44 : Appréciation des coûts de transaction par carte

résultats	%
raisonnable	51%
moyen	39%
élevé	10%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaires

Les statistiques indiquent que 51% de la population trouvent que les commissions liées aux transactions effectuées sont raisonnables, or les 39% les trouvent moyennes, et en dernier lieu les 10% estiment que les coûts sont excessifs.

Malgré cela, plus de la moitié des personnes interrogées considèrent les coûts de transaction acceptables, pourtant la carte bancaire demeure toujours moins utilisée.

Q18 : Lors de votre arrivée à l'agence, votre pris en charge a durée ?

Figure n° 41 : la durée de la prise en charge des clients et de prestation

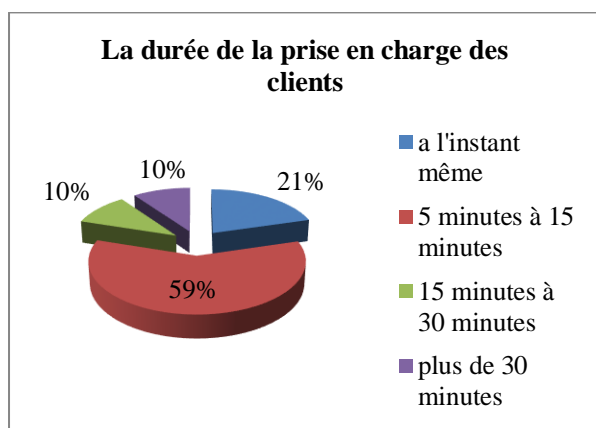


Tableau n°45 : la durée de la prise en charge des clients et de prestation

résultats	%
a l'instant même	21%
5 minutes à 15 minutes	59%
15 minutes à 30 minutes	10%
plus de 30 minutes	10%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

D'après le tableau, (80%) des clients sont pris en charge avant 15 minutes.

Le service monétique (le paiement électronique) de la banque BNA, permet la rapidité des opérations et la prise en charge de ses clients, donc la satisfaction est rapide.

Q19 : Combien de réclamations avez-vous formulé ?

Figure n°42 : les réclamations formulées

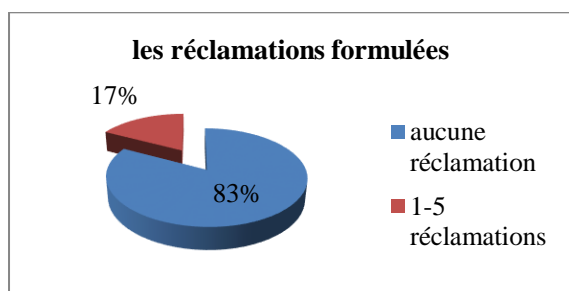


Tableau n° 46 : les réclamations formulées

résultats	%
aucune réclamation	83%
1-5 réclamations	17%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaire

Sur cette question, on peut dire que (83%) des personnes interrogées au sein de la banque n'ont pas fait de réclamations, et (20 %) de ces clients procèdent à un nombre de réclamations compris entre 1 et 5.

Selon les personnes interrogées, la majorité n'ont fait aucune réclamation ce qui signifie la bonne prise en charge, et la réponse à leurs attentes.

3.2.3. Rubrique 03 : Avis sur la qualité de service de la banque

Q20 : Etes-vous satisfaits des services monétiques proposés par la BNA ?

Figure n° 43 : Mesure de la satisfaction des clients par les services monétiques proposés par la banque

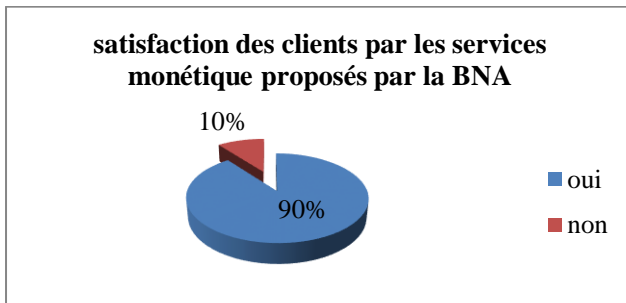


Tableau n°47 : Mesure de la satisfaction des clients par les services monétiques proposés par la banque

résultats	%
Oui	90%
Non	10%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

La figure montre que (90%) des clients de la BNA sont satisfaits des services monétiques proposés par la banque, alors que (10%) des clients ne le sont pas.

Si non ; pourquoi ?

Figure n°44 : les raisons de non satisfaction des clients

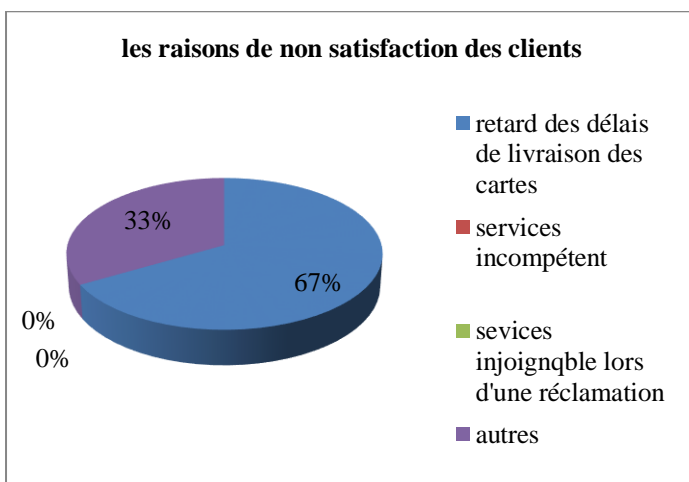


Tableau n°48 : les raisons de non satisfaction des clients

résultats	%
retard des délais de livraison des cartes	67%
services incompétent	0%
sévices injoignable lors d'une réclamation	0%
autres	33%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Commentaires

D'après la figure, (90%) des personnes sont satisfaites des services proposés par la BNA, les (10%) qui ne sont pas satisfait nous ont fait part de leurs propositions personnelles pour l'amélioration des prestations de la banque.

D'après les réponses collectées, nous réalisons que cette insatisfaction est due à plusieurs défauts, par exemple les retards de délais de livraison des cartes.

Pour résumer, une grande part de la population interrogée prétend que les banques doivent fournir plus d'efforts dans le but d'améliorer leurs prestations de services.

Q21 : comment évaluez-vous la qualité d'accueil par le personnel de la BNA ?

Figure n°45 : le degré de satisfaction sur la qualité d'accueil par le personnel de la BNA

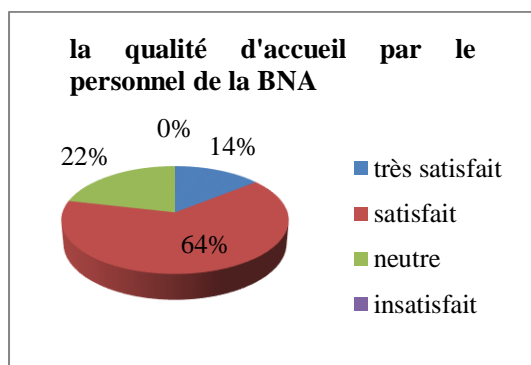


Tableau n°49 : le degré de satisfaction sur la qualité d'accueil par le personnel de la BNA

Résultats	%
très satisfait	14%
Satisfait	64%
Neutre	22%
insatisfait	0%
total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

Si nous venons maintenant à la qualité de service rendu dans les agences BNA, nous remarquons qu'il existe une majorité de clients qui sont assez satisfaits des services rendus (64%) et une clientèle très satisfaite de (22%). Ce qui est un résultat assez réconfortant pour la BNA bien qu'il existe un taux de clientèle de (14%) qui est peu neutre du service rendu par la BNA.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Q22 : Que doit faire votre banque pour améliorer la qualité de service relatif à la carte bancaire ?

Figure n°46 : amélioration des services relatifs à la carte bancaire

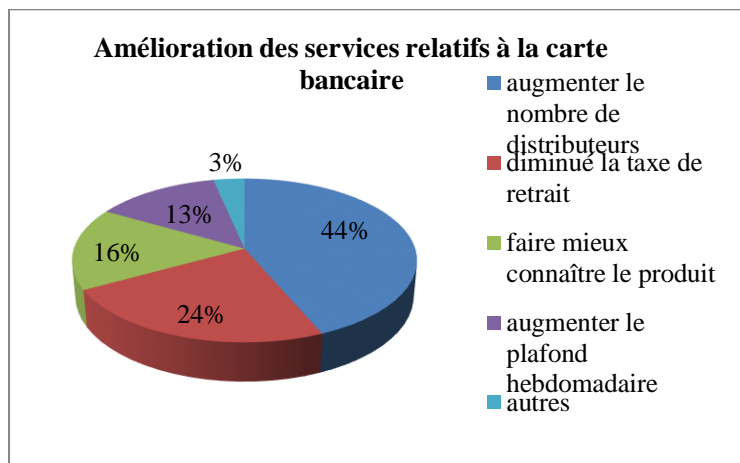


Tableau n°50 : amélioration des services relatifs à la carte bancaire

résultats	%
augmenter le nombre de distributeurs	44%
diminué la taxe de retrait	24%
faire mieux connaître le produit	16%
augmenter le plafond hebdomadaire	13%
Autres	3%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

Pour remédier le manque de qualité de service qui pourrait découler de l'usage de la carte bancaire, les clients de la BNA suggèrent en premier l'augmentation des Distributeurs Automatiques de Billets, puis faire mieux connaître le produit comme les TPE qui restent inconnus pour certains clients, comme ils suggèrent surtout d'améliorer la qualité des DAB et la fiabilité des matériaux monétiques, comme ils souhaitent augmenter le plafond de retrait. Il est utile de rappeler que le plafond de retrait est fixé selon le revenu de la personne et des précautions d'usage dans le cas d'un usage frauduleux de la carte ou d'une manière indue.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Q23 : Quelle image vous renvoie votre banque ?

Figure n° 47 : l'image renvoyée par la banque

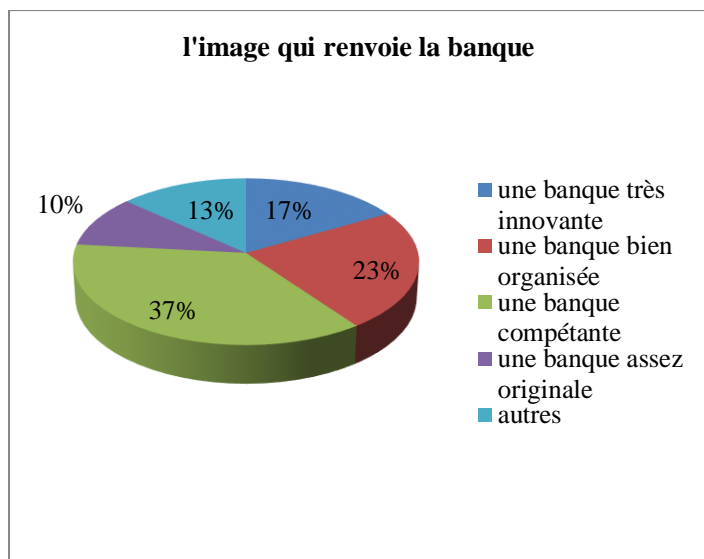


Tableau n°51 : l'image renvoyée par la banque

Résultats	%
une banque très innovante	17%
une banque bien organisée	23%
une banque compétente	37%
une banque assez originale	10%
autres	13%
Total	100%

Source : établi par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Commentaire

De ce contact régulier avec cette agence bancaire se forme chez le client une certaine image vis-à-vis de sa banque. La première image qui est renvoyée chez le client est l'organisation avec un taux égal qui est de (37%), suivie par une image de banque compétente (23%), ou par une image de banque innovante (17%), puis enfin un taux de (10%) trouvent qu'elle est assez originale et d'autres (11.36%) la considère comme ordinaire.

3.3. Recommandations

- Rendre efficace et sécuriser les circuits d'échange interbancaire ;
- Augmenter le taux de bancarisation ;
- Améliorer l'accueil ;
- Booster la démarche marketing et continuer dans l'amélioration et la qualité des services monétiques proposés à la clientèle de la banque ;
- Instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux
- Encourager les commerçants à s'équiper et à utiliser les TPE.

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Conclusion

Notre étude empirique nous montre que la BNA demeure à la traîne en matière de généralisation de l'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement électronique.

En effet, si (83%) de la population interrogée en possède une, (46%) de cette dernière l'utilisent régulièrement.

Malgré tous les efforts déployés par les autorités bancaires algériennes pour généraliser l'utilisation de la monétique, cela reste insuffisant puisque le problème de la monétique n'est pas un problème technique, mais plutôt un problème de réformes.

La réforme des mentalités est essentielle pour que les réformes de la monétique en Algérie réussissent. La culture du cash doit s'effacer au profit d'une culture en faveur des moyens de paiements électroniques, notamment la carte interbancaire. Cela passe par une stratégie de communication et de sensibilisation des utilisateurs, ainsi que par une amélioration de la satisfaction client.

Conclusion générale

Les réformes bancaires en Algérie ont connu plusieurs phases depuis 1990, avec la mise en place de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit en 1990. Cette loi a été remplacée par l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, qui a renforcé les dispositions de la loi de 1990. L'ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010 a ensuite modifié et complété l'ordonnance de 2003. Ces réformes ont pour objectif le lancement de la croissance, la garantie d'un accompagnement durable des activités bancaires et la modernisation des moyens de paiements. Ajoutons à cela, l'avènement des différentes technologies et le numérique qui ont fortement contribué au développement des différents secteurs et plus précisément du secteur bancaire.

Toutefois, l'intégration de ces technologies au cœur du secteur bancaire n'est pas sans risques mais elles peuvent menacer l'organisme bancaire. Donc, il est impérativement nécessaire de développer des mesures de sécurité et de fiabilité pour protéger les banques et leurs clients.

La monétique en Algérie a suivi le cours de la tendance de modernisation, et a pu progresser dans le temps, mais cela ne nous empêche pas de dire que malgré tout l'Algérie reste un peu en retard par rapport aux pays occidentaux.

Pour aboutir à notre objectif et répondre à notre problématique de base, nous sommes d'abord revenus dans le temps où la première monnaie fut créée, puis petit à petit nous avons dessiné les contours d'apparition de la monétique, et comment cette dernière est arrivée en Algérie, en démystifiant ses outils, ses services, ses objectifs et ses freins. Après avoir abordé et développé les concepts théoriques ayant trait à notre thématique de recherche, nous avons opté pour un stage pratique au niveau de la Banque Nationale d'Algérie, agence n°583 sise à la wilaya de Tizi-Ouzou appuyé par un entretien avec la chargée monétique, ainsi qu'un questionnaire destiné aux clients de l'agence.

D'après l'étude empirique, nous avons pu constater que la BNA a mis en place une stratégie commerciale pour fidéliser ses clients et gagner d'autres parts de marché, cela s'est fait par le développement et la mise à niveau de la fonction monétique au sein de la BNA. Certaines mesures ont été prises visant l'amélioration des services rendus à la clientèle par le biais de la monétique en introduisant les nouveaux moyens de paiements électroniques.

De plus, nous avons observé que le taux de délivrance des cartes CIB s'est nettement amélioré ces dernières années ainsi que l'élargissement du parc DAB-TPE et surtout le développement de nouveaux moyens de paiements par le lancement de son application de paiement électronique qui porte le nom de WIMPAY.

Malgré les efforts consentis par les banques pour généraliser les produits et services monétiques y compris le paiements électronique, la culture de paiement de cash reste très ancrée et plus généralisée voir appréciée par les Algérien ainsi que le manque de confiance envers les institutions bancaires.

La monétique joue un rôle important dans le développement du secteur bancaire algérien, elle permet de moderniser les activités bancaires, de faciliter les transactions financières et de renforcer la sécurité des paiements.

Dans le cas de l'agence BNA 583 de Tizi-Ouzou, la monétique a permis d'améliorer la qualité de service et la satisfaction des clients. Les produits et services monétiques proposés par la BNA sont variés et répondent aux besoins des différents segments de clientèle.

Cependant, la monétique est encore sous-utilisée en Algérie. Les principales causes de cette sous-utilisation sont le manque de culture monétique, les craintes liées à la sécurité des paiements et le manque de communication des banques sur les produits et services monétiques.

Pour développer la monétique en Algérie, il est nécessaire de renforcer la culture monétique, de garantir la sécurité des paiements et de sensibiliser les clients aux avantages des produits et services monétiques.

Mais nous constatons que la crise sanitaire du Covid-19 à booster en quelque sorte l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie ces deux dernières années 2020-2022 car le nombre de cartes octroyées et le nombre de transactions ont augmenté de façon remarquable.

Bibliographie

Ouvrage

- 1- ALAIN BEITONE, CHRISTOPHE RODRIGUES, ESTELLE HEMDANE, « Introduction à l'économie monétaire », 2^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2021.
- 2- CATHERINE KARYOTIS, « l'essentiel de la banque » 2^{ème} édition, lextenso France, 2015-2016.
- 3- DIDIER HALLÉPÉE, « L'univers de la monétique », édition FONDCOMBE, 2009.
- 4- ÉRIC LAMARQUE, VINCENT MAYMO, « Économie et gestion de la banque », édition Dunod, paris, 2015.
- 5- GARSUAULT PHILIPPE. PRIAMI STÉPHANE, « La banque : Fonctionnement et stratégies », édition ECONOMICA, Paris, 1995.
- 6- JÉZABEL COUPPEY-SOUBEYRAN, CHRISTOPHE NIJDAM, « Parlons banque en 30 questions », La documentation Française. Paris, 2014.
- 7- LAURENCE SCIALOM, « Economie bancaire », 3^{ème} édition, la découverte, Paris, 2013.
- 8- MAGNA NAZAIRE BICABA, « Initiation à la banque », édition L'Harmattan, Paris, 2017.
- 9- MARIE DELAPLACE, « monnaie et financement de l'économie », 5^{ème} édition Dunod, Malakoff, 2017.
- 10- SOPHIE BRANA, MICHEL CAZALS, « la monnaie » 3^{ème} édition, Dunod, Paris, 2014.
- 11- STÉPHANE LABORDE, « Théorie relative de la monnaie » V2.718, rev.137, 28 octobre 2017.
- 12- STEVE BOMPETSI ISAKO, « La restructuration du système bancaire par la banque centrale du Congo », édition L'Harmattan, 2021.

Mémoires et thèses

- 1- BENZIANE WASSILA, BERKATI MERIEM, « les moyens de paiements et la monétique en Algérie », mémoire de master, université ABDERRAHMANE MIRA de Bejaia, promotion 2015.
- 2- CHALLAL MALIKA, CHELAL WISSAM, « impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la commercialisation des produits monétique au sein de la banque », mémoire de master, université MOULOUD MAMMERIE de Tizi-Ouzou, promotion 2020/2022.
- 3-KHERIF YACINE, SALAH KARIM, « la dématérialisation des moyens de paiement et le développement de la monétique en Algérie », mémoire de master, université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou, promotion 2017.

4- LAZREG Mohamed, « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives », Thèse Présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion, UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID TLEMCEM, promotion 2014/2015.

Revues

1- AMIRA ABOURA, Dr CHAHIDI.MOHAMED, « le système bancaire Algérien : évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation », Volume1, Numéro2, pp, 01-18, 01 mars 2017.

2- KASSOUL SOFIANE, MELKI TARIK, « le rôle du groupement d'intérêt économique monétique (GIE- Monétique) au développement du E-Banking en Algérie », Revue Innovation, Volume 12, Numéro 02, pp, 347-454, 12/12/2022.

3- KHERCHI HANYA, « l'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationale », Revue d'économie et de statistique appliquée, Volume 5, Numéro 1, pp, 30-62, 2008-06-30.

4- LAHOUAL BENALI, TAOUCHE KANDOUCI, « La monnaie virtuelle : défis, risques et avantages », Revue Algérienne des Recherches Economiques et Financières, Volume 04, Numéro 2, pp, 123-134, 20 décembre 2021.

5- RAFAFA BRAHIM, «La monétique en Algérie, développement et perspectives », Journal d'études en économie et Management, Volume 03, Numéro 06, pp, 293-307, 31 Décembre 2020.

Rapports

1- Rapport de la Banque d'Algérie, « chapitre VI : modernisation de l'infra structure du système bancaire », 2006.

Documents

1- Document interne de la BNA.

Textes juridiques

1- RADP, Journal officiel N°2, loi n°62-144, 28 décembre 1962.

2- RADP, journal officiel n°29, loi n°63-165, 07 mai 1963.

3- RADP, journal officiel N°66, loi n°64-227, 10 août 1964.

4-RADP, journal officiel N°51, Ordonnance N° 66-178,13 juin 1966.

5- RADP, journal officiel n°110, Ordonnance n° 66-366, 19 décembre 1966.

6- RADP, journal officiel n°82, Ordonnance n°67-204, 1^{er} Octobre 1967.

7- RADP, journal officiel n°11, décret n°82-106, 13 mars 1982.

8- RADP, journal officiel n°19, décret n°85-85, 30 avril 1985.

9- RADP, journal officiel n°02, loi n°88-01, 12 Janvier 1988.

- 10- RADP, Journal officiel n° 34, loi n°86-12, 19 Août 1986.
- 11- RADP, journal officiel n°34, loi n°86-12, article 29, 19 Août 1986.
- 12- RADP, journal officiel n°16, loi n°90-10, 14 Avril 1990.
- 13- RADP, journal officiel n°14, ordonnance n°01-01, 27 février 2001.
- 14- RADP, journal officiel n°52, ordonnance n°03-11, 26 août 2003.
- 15- RADP, journal officiel n°52, ordonnance 03-11, article 71, 72, 26 Août 2003.
- 16- RADP, Règlement n°08-04, 23 décembre 2003.
- 17- RADP, Règlement n°08-04, article 02, 23 décembre 2003.
- 18- RADP, journal officiel n°50, ordonnance n°10-04, 26 août 2010.

Sites internet

- 1- www.badr-bank.dz
- 2- www.bdl.dz
- 3- <https://bea.dz>
- 4- <https://ebanking.bdl.dz/>
- 5- <https://www.algerie-eco.com>
- 6- <https://www.bna.dz>
- 7- <https://www.cpa-bank.dz>
- 8- <https://www.bank-of-algeria.dz>
- 9- <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-dab-gab/>
- 10- <https://www.bank-of-algeria.dz/banques-commerciales-2/>
- 11- <https://www.bank-of-algeria.dz/etablissements-financiers/>
- 12- <https://www.bank-of-algeria.dz/bureaux-de-representation/>
- 13- <https://www.economie.gouve.fr/facileco/banque>
- 14- <http://www.indg.fr/MOE/monetique.html>
- 15- <https://www.giemonetique.dz>
- 16- <https://www.troc-echange.com/blog/le-troc-definition-et-principes/>
- 17- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous>
- 18- <https://www.linkfinance.fr/SATIM-Algerie-idc-1480.html#:~:text=Les%20principales%20missions%20de%20satim,du%20R%C3%A9seau%20Mon%C3%A9tique%20enAlg%C3%A9rie>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_nationale_d%27Alg%C3%A9rie#

Liste des tableaux

N° de tableau	Titre	N° de Page
Tableau n°01	La naissance de la carte de paiement	26
Tableau n°02	La naissance des grands réseaux	26
Tableau n°03	Naissance et évolution des cartes de paiement dans L'ère de la puce	27
Tableau n°04	les banques publiques, privées et les établissements financiers	49
Tableau n°05	Les bureaux de représentation	44
Tableau n°06	Chronologie d'évolution de la monétique en Algérie	45
Tableau n°07	La répartition de la BNA sur le territoire national	66
Tableau n°08	Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA	70
Tableau n°09	Création, activation et annulation globales des cartes.	70
Tableau n°10	Globale des cartes islamiques au sien de la BNA	71
Tableau n°11	Nombre de transaction sur ATM	71
Tableau n°12	Nombre de transaction sur TPE	72
Tableau n°13	Nombre de transaction sur Web marchand	72
Tableau n°14	Utilisation de carte sur les moyens de paiement	73
Tableau n°15	Nombre de carte épargne créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583.	74
Tableau n°16	Nombre de carte particulier créée et distribuée au sein de l'agence BNA	75
Tableau n°17	Nombre de carte affaire créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583.	75
Tableau n°18	Nombre de carte ELITE créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583	76
Tableau n°19	Nombre de cartes prépayées créées et distribuées au sein de l'agence BNA 583	77
Tableau n°20	Nombre de carte islamique créée, reçue et distribuée au sein de l'agence BNA 583	78
Tableau n°21	Catégorie de cartes	78
Tableau n°22	La répartition de l'échantillon selon le sexe.	80
Tableau n°23	La répartition de l'échantillon par tranches d'âge.	81
Tableau n°24	La répartition de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle	81
Tableau n°25	L'ancienneté des clients	82
Tableau n°26	Les moyens de paiements les plus utilisés	82
Tableau n°27	les raisons de l'utilisation du moyen de paiement cité	83
Tableau n°28	Le canal d'information du lancement de la monétique au sein e la BNA	83
Tableau n°29	Pourcentage de clients détenteurs de cartes bancaires	84
Tableau n°30	Représentation des raisons de non possession de carte bancaire	85
Tableau n°31	Mode d'obtention de la carte bancaire	85
Tableau n°32	l'utilisation d'un DAB	86
Tableau n°33	Les raisons de non satisfaction par rapport à l'utilisation des DAB	86
Tableau n°34	L'utilisation d'un TPE	87
Tableau n°35	Les raisons de non utilisation d'un TPE	88

Tableau n°36	Les endroits où placer les DAB et les TPE	88
Tableau n°37	La satisfaction de la sécurité de la carte bancaire	89
Tableau n°38	La satisfaction par rapport au type de cartes proposées	90
Tableau n°39	La satisfaction de la sécurité des paiements électroniques et les retraits par carte	90
Tableau n°40	Anomalies liées à l'usage de la carte bancaire	91
Tableau n°41	Types d'anomalies occasionnelles	91
Tableau n°42	Rythme d'utilisation de la carte bancaire	92
Tableau n°43	Les raisons avantageuses de l'usage d'une carte bancaire	93
Tableau n°44	Appréciation des coûts de transaction par carte	93
Tableau n°45	La durée de la prise en charge des clients et de prestation	94
Tableau n°46	Les réclamations formulées	94
Tableau n°47	Mesure de la satisfaction des clients par les services monétiques proposés par la banque	95
Tableau n°48	Les raisons de non satisfaction des clients	95
Tableau n°49	Le degré de satisfaction sur la qualité d'accueil par le personnel de la BNA	96
Tableau n°50	Amélioration des services relatifs à la carte bancaire	97
Tableau n°51	l'image renvoyée par la banque	98

Liste des figures

N° de graphe	Titre	N° de Page
Figure n°01	Les quatre coins représentant les relations entre les acteurs de la monétique	30
Figure n°02	Evolution de distributeur automatique des billets (DAB) des agences bancaires pendant la période 2011-2020.	60
Figure n°03	Nombre de distributeur automatique des billets (DAB) des établissements postaux pendant la période 2011-2020	60
Figure n°04	Evolution de terminal de paiement électronique pendant la période 2018/ Avril 2023	61
Figure n°05	Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA	70
Figure n°06	Création, activation et annulation globales des cartes	70
Figure n°07	Globale des cartes islamiques au sein de la BNA	71
Figure n°08	Nombre de transaction sur ATM	71
Figure n°09	Nombre de transaction sur TPE	72
Figure n°10	Nombre de transaction sur Web marchand	72
Figure n°11	Utilisation de carte sur les moyens de paiement	73
Figure n°12	Nombre de carte épargne créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583.	74
Figure n°13	Nombre de carte particulier créée et distribuée au sein de l'agence BNA	75
Figure n°14	Nombre de carte affaire créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583.	75
Figure n°15	Nombre de carte ELITE créée et distribuée au sein de l'agence BNA 583	76
Figure n°16	Nombre de cartes prépayées créées et distribuées au sein de l'agence BNA 583	77
Figure n°17	Nombre de carte islamique créée, reçue et distribuée au sein de l'agence BNA 583	78
Figure n°18	La répartition de l'échantillon selon le sexe.	80
Figure n°19	La répartition de l'échantillon par tranches d'âge.	81
Figure n°20	La répartition de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle	81
Figure n°21	L'ancienneté des clients	82
Figure n°22	Les moyens de paiements les plus utilisés	82
Figure n°23	Les raisons de l'utilisation du moyen de paiement cité	83
Figure n°24	Le canal d'information du lancement de la monétique au sein de la BNA	83
Figure n°25	Pourcentage de clients détenteurs de cartes bancaires	84
Figure n°26	Représentation des raisons de non possession de carte bancaire	85
Figure n°27	Mode d'obtention de la carte bancaire	85
Figure n°28	l'utilisation d'un DAB	86
Figure n°29	Les raisons de non satisfaction par rapport à l'utilisation des DAB	86
Figure n°30	L'utilisation d'un TPE	87

Figure n°31	Les raisons de non utilisation d'un TPE	88
Figure n°32	Les endroits où placer les DAB et les TPE	88
Figure n°33	La satisfaction de la sécurité de la carte bancaire	89
Figure n°34	La satisfaction par rapport au type de cartes proposées	90
Figure n°35	La satisfaction de la sécurité des paiements électroniques et les retraits par carte	90
Figure n°36	Anomalies liées à l'usage de la carte bancaire	91
Figure n°37	Types d'anomalies occasionnelles	91
Figure n°38	Rythme d'utilisation de la carte bancaire	92
Figure n°39	Les raisons avantageuses de l'usage d'une carte bancaire	93
Figure n°40	Appréciation des coûts de transaction par carte	93
Figure n°41	La durée de la prise en charge des clients et de prestation	94
Figure n°42	Les réclamations formulées	94
Figure n°43	Mesure de la satisfaction des clients par les services monétiques proposés par la banque	95
Figure n°44	Les raisons de non satisfaction des clients	95
Figure n°45	Le degré de satisfaction sur la qualité d'accueil par le personnel de la BNA	96
Figure n°46	Amélioration des services relatifs à la carte bancaire	97
Figure n°47	l'image renvoyée par la banque	98

Liste des Schémas

N° de schéma	Titre	N° de Page
Schéma n°01	Les activités de la banque.	07
Schéma n°02	Les crédits aux particuliers	09
Schéma n°03	Les crédits aux entreprises.	10
Schéma n°04	Les acteurs de la monnaie	17
Schéma n°05	Les fonctions de la monnaie	19
Schéma n°06	Evolution des formes de la monnaie.	24
Schéma n° 07	Le système bancaire national après la réforme de 1970	38
Schéma n°08	Représentation de l'organigramme de l'agence n° 583 de Tizi-Ouzou	69

ANNEXES

Annexe n°01 : la carte interbancaire (CIB).



Annexe n°02 : La carte classique.



Annexe 03 : La carte gold.



Annexe n°06 : Formulaire d'oblitération de carte capturée.



البنك الوطني الجزائري
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

ANNEXE XI

Formulaire d'oblitération de carte capturée

Introduction : Ce formulaire doit être dûment rempli par l'agence gestionnaire du DAB en cas d'oblitération de carte capturée et envoyé par courrier au département DPAC de la DRE accompagné de la carte oblitérée.

Toujours : Préciser la date exacte d'oblitération de carte.
Renseigner toutes les sections du formulaire.
Joindre au formulaire la carte oblitérée.
Si d'autres commentaires vous paraissent nécessaires, utiliser la section « commentaires ».

Numéro d'enregistrement :

Date :/...../.....

Suite à votre fax référence.....du...../...../.....,veuillez trouver ci-joint la carte oblitérée suivante :

Code acquéreur :

BIN

Institution Financière acceptante :

Date de capture de la carte : Heure

Code Emetteur :

Institution Financière émettrice :

Numéro de carte :

Date d'expiration carte :

J J M M A A

Nom et prénom du porteur :

Date d'oblitération carte :

J J M M A A

Ci-joint la carte oblitérée :

Commentaires :

.....
.....
.....

Visa du directeur d'agence

Annexe n°07 :

Le Guichet Automatique de Banque (GAB) ;



Le Terminal de Paiement Electronique (TPE).



Annexe n°08 : Formulaire de contrôle de carte capturée.



البنك الوطني الجزائري
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

ANNEXE VIII

Formulaire de contrôle de carte capturée

Introduction : Ce formulaire doit être dûment rempli par l'agence gestionnaire du DAB en cas de capture de carte et envoyé par fax ou email à la Direction de la Monétique (D.M) dans les vingt-quatre heures (24) heures suivant la capture

Toujours : Précisez la date exacte et l'heure de capture de la carte.
Renseignez toutes les sections.
Joindre une photocopie de la carte capturée.
Si d'autres commentaires vous paraissent nécessaires, utilisez la section « commentaires »

Nous vous prions de procéder au contrôle de la carte capturée dont les références sont :

Numéro d'enregistrement :

Date :/...../.....

Code acquéreur :

Institution Financière acceptante :

Date de capture de la carte :

Heure :

Code Emetteur :

Institution Financière émettrice :

Numéro de carte :

Date d'expiration carte :

Nom et prénom du porteur :

Ci-joint copie de la carte capturée :

Commentaires :

.....
.....
.....

Visa du directeur d'agence

d

Annexe n°09 : classement d'agence en matière de création et activation de cartes.

Classement d'agence en matière de création et activation de cartes

Agences	Taux de réalisation	Classement
AP Annaba "811"	140%	1
Boghni "577"	62%	2
AP Boufarik "430"	56%	3
Ain Milia "325"	51%	4
Tiaret "545"	51%	5
AP Tizi Ouzou "581"	44%	6
T.O.Nouvelle Ville "583"	42%	7
Draa Ben Khelidja "584"	40%	8
AP Tiaret "540"	39%	9
AP Biliâ "442"	39%	10
Bordj El Bahri "651"	38%	11
Azzagzi "462"	37%	12

Agences	Cartes actives de 02/01/2023 au 31/03/2023	Classement
AP Annaba "811"	1130	1
AP Boufarik "430"	361	2
Ain Milia "325"	352	3
T.O.Nouvelle Ville "583"	345	4
AP Xôieg "441"	341	5
AP Bouzarsah "627"	339	6
Boghni "577"	335	7
Al-bout "390"	328	8
AP Béjaia "356"	321	9
AP Quevra "599"	315	10
AP Chlef "275"	312	11
Der El Beïda "612"	300	12

Active Windows
Accédez aux paramètres pour

Annexe n°10 :

Carte épargne avec intérêt ;



Carte épargne sans intérêt ;



Carte junior (Mustakbali).



Annexe n°11 : carte gold affaire.



Annexe n°12 : Carte islamique.



Annexe n°13 : Carte Elite.



Annexe n°14 : Carte prépayée.



Annexe 15 : Questionnaire.

Questionnaire destiné à la clientèle de l'agence

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master portant sur « l'importance de la monétique dans le développement du secteur bancaire algérien cas de BNA (agence 583) de Tizi-Ouzou », et en vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences financières et comptabilité option : finance et banque.

On vous remercie de bien vouloir nous accorder quelques minutes de votre temps afin de répondre à ce suivant questionnaire votre aide et votre collaboration nous aidera à bien mener ce travail.

1- Etes-vous

Homme

Femme

2- Quel est votre tranche d'âge ?

Moins de 25ans

35- 50 ans

50 ans et plus

3- Quel est votre profession ?

Sans profession

Salarié(e)

Profession libéral

Commerçant

Etudiant

Retraité

Autre

4-Depuis combien de temps êtes-vous client de la BNA ?

Moins de 5 ans

Entre 5 ans et 10 ans

Plus de 10 ans

5- Quel moyen de paiement utilisez-vous ?

Les pièces et les billets

Les chèques

Les cartes magnétiques

Pourquoi ?

Plus facile et pratique

Convient à mes besoins

Autres

6- Comment avez-vous été informé du lancement de la monétique dans votre banque ?

Médias

Promotion de la banque

Autres

7- Possédez-vous une carte bancaire ?

Oui

Non

Si non ; pourquoi vous ne possédez pas une carte bancaire ?

Manque de confiance et sentiment d'insécurité (peur de fraude ou vole)

Pas assez de connaissance concernant le fonctionnement de la carte

Manque de moyens relatif à son usage (difficultés d'accessibilité aux services)

Commission excessives Autres

Si oui ; comment avez-vous obtenu votre carte bancaire ?

A votre propre demande Proposition de votre banquier

8- Avez-vous déjà utilisé un DAB ?

Oui Non

Si non ; quelles sont les raisons ?

Je le trouve souvent en panne sa manipulation est difficile je ne fais pas confiance

Indisponibilité fréquente de fonds Autre

9- Avez-vous déjà utilisé un TPE ?

Oui Non

Si non ; pourquoi ?

Indisponible dans mon entourage Ne marche pas

Autre

10- Ou aimeriez vous trouver les DAB et les TPE ?

Les grands magasins Hôtels et restaurants

Zones commerciale Aéroports Autre

11- Etes-vous satisfaits de la sécurité de votre carte ?

Très satisfait Satisfait(e) Moyennement satisfait(e)

Peu satisfait(e) Pas du tout satisfait(e) je ne sais pas

12- Etes-vous satisfait du type de carte proposée ?

Oui Non

13- Etes-vous satisfaits de la sécurité de vos paiements électroniques et les retraits par carte ?

Très satisfait Satisfait(e) Moyennement satisfait(e)

Peu satisfait(e) Pas du tout satisfait(e) je ne sais pas

14- Avez-vous déjà rencontré des difficultés quand à l'utilisation de ces carte ?

Oui Non

Si oui :

Panne du lecteur de carte ou de distributeur automatique des billets

Le montant de l'achat est au-dessus de plafond autorisé

Omission du code confidentiel

Autre pannes

15- A quelle fréquence utilisez-vous votre carte bancaire ?

Plusieurs fois par semaine Au moins une fois par semaine

Au moins une fois par mois Quelques fois par an Je ne l'utilise pas

16- Quelle sont les raisons qui vous poussent à l'utilisation de la carte bancaire ?

Retrait rapide sur les distributeurs automatiques des billets

Paiement en ligne Maniabilité et facilité d'utilisation

Eviter de prendre de l'argent liquide Eviter le risque de vol

17- Trouvez-vous le coût de transaction par carte est ;

Raisnable Moyen Elevé

18- Lors de votre arrivée à l'agence, votre pris en charge a durée ?

A l'instant même 5mn à 15 mn 15mn à 30 mn plus de 30 mn

19- Combien de réclamation avez-vous formulé ?

Aucune réclamation 1-5 réclamations

20- Etes-vous satisfait des services monétique proposés par la banque ?

Oui Non

Si non ; pourquoi ?

Retard des délais de livraison des cartes Services incompétent

Services injoignable lors d'une réclamation Autres

21- comment évaluez- vous la qualité d'accueil par le personnel de la BNA ?

Très satisfait Satisfait Neutre Insatisfait

22- Que doit faire votre banque pour améliorer la qualité de service relatif à la carte bancaire ?

Augmenter le nombre de distributeurs diminué la taxe de retrait

Faire mieux connaître le produit augmenter le plafond hebdomadaire
Autre

23- Quelle image vous renvoie votre banque ?

Une banque très innovante une banque bien organiser
Une banque compétente une banque assez originale autre

Merci pour votre contribution.

Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre I : aperçu globale sur la banque, la monnaie et la monétique	
Introduction	04
Section 1 : Bref rappel sur la banque	05
1. La banque : Définition, rôle et activités	05
1.1. La banque ; une multiplicité de définitions	05
1.1.1. Définition économique de la banque.....	05
1.1.2. Définition moderne de la banque	06
1.1.3. Définition juridique de la banque.....	06
1.2. Le rôle et les activités de la banque.....	06
1.2.1. Le rôle de la banque	06
1.2.2. Les activités de la banque.....	07
1.2.2.1. La collecte des dépôts	07
1.2.2.2. La distribution des crédits	08
1.2.2.3. La gestion des moyens de paiement	10
1.3. Les ressources financières, la clientèle et les classifications des banques	11
1.3.1. Les ressources financière de la banque	11
1.3.1.1. Les ressources issues des autres banques et de la banque centrale	11
1.3.1.2. Les ressources issues de la collecte d'épargne.....	11
1.3.1.3. Les ressources issues des marchés financiers	11
1.3.1.4. Les fonds propres	12
1.3.2. Les clients de la banque.....	12
1.3.2.1. Les particuliers	12
1.3.2.2. Les entreprises.....	13
1.3.2.3. L'État.....	13
1.3.3. La classification des banques	13
1.3.3.1. Selon le métier.....	13
1.3.3.2. Selon le critère juridique	13
Section 2 : les contours du concept de monnaie.....	14
2.1. La monnaie : Définition et acteurs	14
2.1.1. Définition de la monnaie	14
2.1.2. Les acteurs de la monnaie	15
2.1.2.1. Les banques	15

2.1.2.2. Les marchés de capitaux.....	15
2.1.2.3. Les autorités	16
2.2. Les fonctions et les formes de la monnaie	17
2.2.1. Les fonctions de la monnaie.....	17
2.2.1.1. La monnaie : unité de compte ou étalon des valeurs.....	17
2.2.1.2. La monnaie comme instrument des échanges marchands.....	18
2.2.1.3. La monnaie en tant que réserve de valeur	18
2.2.2. Les formes de la monnaie.....	19
2.2.2.1. Le troc	19
2.2.2.2. La monnaie marchandise.....	19
2.2.2.3. La monnaie métallique	20
2.2.2.4. La monnaie fiduciaire.....	21
2.2.2.5. La monnaie scripturale	22
Section 03 : Aperçu sur la monétique.....	24
3.1. La monétique : Définition, naissance et développement.....	24
3.1.1. Définitions de la monétique	24
3.1.2. La naissance de la monétique.....	25
3.1.2.1. La naissance de la carte de paiement	26
3.1.2.2. La naissance des grands réseaux	26
3.1.2.3. L'ère de la puce	27
3.1.3. Développement de la monnaie électronique	27
3.1.3.1. La monnaie électronique de première génération (1G).....	27
3.1.3.2. La monnaie électronique de deuxième génération (2G)	28
3.1.3.3. La monnaie électronique de troisième génération (3G)	28
3.2. Les acteurs et les caractéristiques de la monétique	28
3.2.1. Les acteurs de la monétique	28
3.2.1.1. Le porteur (le client).....	28
3.2.1.2. L'émetteur (la banque du client)	29
3.2.1.3. L'accepteur (le commerçant).....	29
3.2.1.4. L'acquéreur (la banque du commerçant).....	30
3.2.2. Les caractéristiques de la monnaie électronique	30
Conclusion.....	32
Chapitre II : Généralité sur la monétique en Algérie	
Introduction	33

Section 1 : le système bancaire Algérien	34
1. historique sur l'évolution du secteur bancaire Algérien.....	34
1. Le système bancaire algérien durant la période de l'économie administrée (sociale)	34
1.1. Le système bancaire algérien avant 1990 (de l'indépendance à 1990)	34
1.1.1. L'étape de souveraineté (1962-1966).....	34
1.1.1.1. La Banque Centrale d'Algérie.....	35
1.1.1.2. La création de la Caisse Algérienne de Développement.....	35
1.1.1.3. La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.....	35
1.1.2. La nationalisation des banques étrangères (1966-1967)	35
1.1.2.1. La Banque Nationale d'Algérie.....	36
1.1.2.2. Le Crédit Populaire d'Algérie	36
1.1.2.3. La Banque Extérieur d'Algérie	36
1.1.3. La réorganisation des secteurs financiers (1971-1985).....	36
1.1.3.1. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.....	37
1.1.3.2. La Banque de Développement Local	37
1.1.4. La privatisation du secteur	38
1.1.4.1. Les institutions bancaires (financière).....	38
1.1.4.2. Les institutions administratives	39
1.2. Le système bancaire après 1990.....	40
1.2.1. La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.....	40
1.2.2. Ordonnance du 27 Février 2001	41
1.2.3. La réforme de 2003	41
1.2.4. L'ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010.....	41
2. La structure du système bancaire algérien	41
2.1. Les acteurs du système bancaire algérien	42
2.1.1. La Banque d'Algérie	42
2.1.2. Les banques et les établissements financiers.....	42
2.1.2. Les bureau de représentation.....	44
Section 2 : Etat des lieux de la monétique en Algérie	44
2.1. Bref historique des réformes monétiques en Algérie	44
2.2. Les principales étapes du développement de la monétique en Algérie.....	47
2.2.1. La création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)	47
2.2.1.1. Les missions de la SATIM	47

2.2.1.2. Les activités de la SATIM.....	48
2.2.1.3. La structure de la SATIM.....	48
2.2.1.4. Les avantages de la SATIM	49
2.2.2. Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI).....	49
2.2.3. Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI).....	49
2.2.4. La création du système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS).....	50
2.2.5. Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI).....	50
2.2.1.6. Introduction des cartes visa et MasterCard	51
2.2.1.7 Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique)	51
2.2.1.8. Le lancement du paiement en ligne	53
Section 03: les instruments de la monétique en Algérie.....	53
3.1. La Carte Interbancaire	53
3.1.1. Définition, types et caractéristiques de la Carte Interbancaire	53
3.1.1.1. Définition de la Carte Interbancaire	53
3.1.1.2. Type de cartes interbancaire.....	54
3.1.1.3. Caractéristiques des cartes interbancaires	54
3.1.2. Les opérations par carte interbancaire.....	55
3.1.2.1. Opération de paiement.....	55
3.1.2.2. Opérations de retrait d'espèces	55
3.1.2.3. Opérations de Cash-Advance	55
3.1.3. Modalités d'octroi de la carte de retrait et de paiement interbancaire	55
3.1.4. Conservation et remise des cartes aux clients	56
3.1.5. Renouvellement, annulation et oblitération de la Carte Interbancaire	57
3.1.5.1. Renouvellement de la Carte Interbancaire	57
3.1.5.2. Annulation de la Carte Interbancaire	57
3.1.5.3. Oblitération de la Carte Interbancaire	57
3.1.6. Capture de la Carte Interbancaire par le DAB/GAB	58
3.2. Les moyens d'acceptations.....	58
3.2.1. Le Distributeur Automatique de Billets de Banque (DAB)	58
3.2.1.1. La gestion du DAB.....	58
3.2.1.2. Alimentation de la caisse DAB	58
3.2.1.3. Vérification du DAB	59
3.2.2. Le Guichet Automatique de Banque (GAB)	59

3.2.3.1. Gestion du GAB	59
3.2.3.2. Alimentation de la caisse GAB	59
3.2.3. Le Terminal de Paiement Electronique (TPE)	61
3.2.4. Le Terminal Virtuel de Paiement (TVP).....	62

Conclusion.....	63
------------------------	-----------

Chapitre III : Etude empirique sur l'adoption et l'utilisation de la carte interbancaire par les clients de la BNA agence 583 comme moyens de paiement électronique

Introduction	64
---------------------------	-----------

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil (la Banque Nationale d'Algérie, agence 583, Tizi-Ouzou)

1. Présentation générale de la Banque Nationale d'Algérie.....	65
1.1. L'évolution de la BNA.....	65
1.1.1. La période de 1966-1990.....	65
1.1.2. La période de 1990-2018.....	65
1.1.3. La période de 2018 à nos jours.....	66
1.2. BNA en chiffre en 2023	66
1.3. La forme juridique de la BNA.....	67
1.4. Les missions et les objectifs de la BNA	67
1.4.1. Les missions de la BNA	67
1.4.2. Les objectifs de la BNA	67
1.5. Le classement des agences de la BNA	68
2. Présentation de la BNA agence 583, Tizi-Ouzou	68

Section 2 : aperçu général sur les produits et services monétiques proposés par la BNA

2.1. Les cartes conventionnelles et islamiques au sein de la BNA	69
2.1.1. Les cartes conventionnelles.....	70
2.1.1.1. Totale des cartes conventionnelles au sein de la BNA.....	70
2.1.1.2. Création, activation et annulation globales des cartes.....	70
2.1.2. Les cartes islamiques.....	71
2.1.2.1. Globale des cartes islamiques au sein de la BNA	71
2.2. Transaction par carte bancaire.....	71
2.2.1. Nombre de transaction sur ATM.....	71
2.2.2. Nombre de transaction sur TPE	72
2.2.3. Nombre de transaction sur Web marchand	72
2.2.4 Utilisation de la carte sur les moyens de paiement	73

2.2. Lancement de la monétique à la BNA, agence 583, Tizi-Ouzou	73
2.3. Typologie des cartes émises par la BNA (agence 583).....	74
2.3.1. Cartes épargne	74
2.3.2. Carte particulier.....	74
2.3.3. Carte affaire.....	75
2.3.4. La carte ELITE.....	76
2.3.5. La carte prépayée	76
2.3.6. Les cartes islamiques.....	77

Section 03 : Démarche méthodologique et interprétation des résultats de l'étude relative au niveau d'utilisation de la carte CIB par les clients de la BNA, agence 583, Tizi-Ouzou

3.1. Présentation et interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire destiné à la clientèle de l'agence	79
3.1.1. Présentation de la méthodologie de l'enquête par questionnaire	79
3.1.2. Choix de la méthode d'échantillonnage	79
3.1.3. Présentation du questionnaire.....	80
3.1.4. Objectifs du questionnaire.....	80
3.2. Interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire	80
3.2.1. Rubrique 1 : Informations générale.....	80
3.2.2. Rubrique 2 : Informations sur la CIB, DAB, TPE	84
3.2.3. Rubrique 03 : Avis sur la qualité de service de la banque	95
3.3. Recommandations	98
Conclusion.....	99
Conclusion générale	100

Résumé

Ces dernières années le monde a connu une évolution remarquable dans le domaine de la modernisation des moyens de paiement électronique, ce qui a valorisé le service monétique dans toutes les enseignes en particulier dans les pays occidentaux qui nécessitent une utilisation intensive de monnaie électronique. Cependant, un certain retard est constaté en Algérie dans la quête de ses institutions à suivre cette évolution financière pour rattraper les pays développés. Nous avons donc dans ce travail de recherche tenté ,à partir d'une étude descriptive et analytique, de faire apparaître l'avancement de l'utilisation de la monnaie électroniques en Algérie, en mettant en lumière les acteurs, les outils et les procédures liés à la monétique ainsi que son importance.

Mots-clés : Monétique, Monnaie Electronique, SATIM, CIB, TPE, GAB, DAB.

Abstract

In recent years, the world has seen a remarkable evolution in the field of electronic payment modernization, which has valued the monetary service in all stores, especially in Western countries that require intensive use of electronic money. However, a certain delay has been observed in Algeria in the quest of its institutions to follow this financial evolution to catch up with developed countries. Therefore, in this research work, we attempted, based on a descriptive and analytical study, to highlight the advancement of the use of electronic money in Algeria, highlighting the actors, tools and procedures related to monetary services as well as its importance.

Keywords : Electronic Bqinking, Electronic Money, SATIM, CIB, TPE, GAB, DAB.